

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

SEC(70) 1272 final

Bruxelles, le 17 avril 1970

(1ère PARTIE)

ETUDE DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR

de la

CONSTRUCTION

(RAPPORT DE SYNTHÈSE)

Avant-propos

Après avoir, dans une première phase, étudié le chômage hivernal dans l'industrie de la construction, la Commission décida de procéder à une étude d'ensemble des problèmes de l'emploi dans cette branche.

La Commission attache en effet une grande importance à ce thème, tant en raison du caractère spécifique que revêtent les problèmes d'emploi et de formation professionnelle dans la construction que du rôle clé que joue cette industrie dans la politique conjoncturelle.

La présente étude a donc pour objet de réunir l'ensemble des données disponibles dans les six Etats membres, permettant, dans la mesure du possible, de dégager des conclusions globales susceptibles de déboucher sur des actions communautaires.

L'élaboration du présent document a été confiée au Prof. Romolo Lenzi de l'Université de Rome; ce travail a été effectué sur la base de monographies nationales établies par un groupe d'experts se composant des personnalités suivantes :

- M. Fernand PLUMIER, Directeur général de la Confédération nationale de la Construction, Bruxelles (pour la Belgique, la France et le Luxembourg)
- M. Kurt OFFERS, Industriegewerkschaft Bau-Steine-Erden, Francfort s/Main
- M. W. KOK, Algemene Nederlands Bouwbedrijfsbond, Amsterdam.

ETUDE DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

(Rapport de Synthèse)

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I - Nature, importance et localisation des entreprises	4
1.1.- Types d'entreprises	4
1.2.- Entreprises selon leur importance	21
1.3.- Implantation des entreprises	36
CHAPITRE II.- Evolution et fluctuations périodiques de l'emploi	50
2.1.- Evolution des effectifs employés au cours des dernières années	50
2.2.- Evolution du volume des travaux	66
2.3.- Interruptions d'emploi résultant de facteurs climatiques	86
CHAPITRE III - Modifications de structure de l'emploi	103
3.1.- Evolution de l'emploi par situation dans la profession	103
3.2.- Evolution selon les qualifications	118
CHAPITRE IV - Recrutement, formation et mobilité de la main-d'oeuvre	138
4.1.- Le marché du travail dans l'industrie de la construction	138
4.2.- Le rôle de la formation professionnelle	158
CHAPITRE V - Perspectives d'avenir	192

ETUDE DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

(RAPPORT DE SYNTHÈSE)

INTRODUCTION

Le secteur du bâtiment couvre une gamme d'activités si étendue qu'elle comprend, d'un côté, les travaux maritimes et fluviaux et, de l'autre, les travaux de couverture, de peinture et de décoration. Egalement les moyens techniques mis en oeuvre varient depuis la mécanisation la plus poussée jusqu'au travail d'artisanat le plus typique et, par conséquent, à côté d'entreprises très grandes, on en trouve de moyennes et de petites (qui sont d'ailleurs la majorité) qui donnent un caractère tout particulier à cette branche.

Chaque pays a pris soin de déterminer et de circonscrire par des limites définies avec le plus d'exactitude possible, le champ d'investigation et le genre de classification le plus susceptible de dégager les aspects les plus caractéristiques des entreprises du bâtiment.

La Belgique, suivant en cela les statistiques relatives au nombre des entreprises en fonction des travailleurs du secteur de la construction inscrites à l'ONSS à la date du 30 juin de chaque année, subdivise les entreprises elles-mêmes d'après leur genre d'activités en : "travaux de gros oeuvres" et "travaux de parachèvement".

La France, avec un critère presque analogue, considère l'évolution, d'une part, des entreprises de maçonnerie et de couverture (gros oeuvre) et, d'autre part, des entreprises auxiliaires de parachèvement.

L'Allemagne, après avoir considéré les diverses formes de classifications susceptibles d'être instaurées, adopte celle qui avait été suivie par la "loi sur les statistiques générales dans l'industrie et

.../...

le bâtiment" qui prend en considération les entreprises s'occupant de construction et de travaux publics, ainsi que celles spécialisées dans d'autres travaux tels que les travaux de charpente, de couverture, de construction de fours, etc. et exclut les activités inhérentes au parachèvement et à l'aménagement des installations (activités auxiliaires du bâtiment).

En Italie, la branche de la construction couvre un secteur particulier dans les relevés d'emploi dans l'industrie et comprend les catégories d'activités de la construction proprement dites et celles qui concernent l'aménagement des installations. C'est pourquoi, les relevés ont été effectués dans l'une et l'autre catégorie, mais en ayant soin d'en garder les résultats séparés. L'unité choisie pour les relevés est l'unité locale qui se divise en unité administrative si l'on y réalise la gestion, et en unité opérative si l'on y exerce une activité de production ou d'installation proprement dite.

Au Luxembourg, le secteur de la construction, qui est recensé annuellement par l'enquête sur la production du STABEC, comprend deux branches complémentaires, à savoir, d'un côté, les entreprises du bâtiment et de génie civil et, de l'autre côté, les entreprises de parachèvement (charpentiers, installateurs, etc....).

Les Pays-Bas prennent pour base les statistiques de production du "Centraal Bureau voor de Statistiek" qui subdivisent les entreprises de construction en deux groupes principaux, le secteur des constructions et le secteur des travaux routiers et hydrauliques. Il existe de plus des informations annuelles sur la peinture en bâtiment, la vitrerie, de même que sur les travaux de stuc et de plâtre.

En plus des données statistiques fournies par le CBS, les études de l'Economisch Instituut voor de Bouwnijverheid" (EIB) constituent une importante source d'information. Ces études portent dans la plupart des cas sur des entreprises qui ne sont pas organisées sous forme d'établissement, c'est-à-dire qui réalisent la plus grande partie du travail sur des chantiers et non pas dans des établissements ou des usines fixes, en réduisant ainsi les travaux de chantier aux seules fondations et au montage des éléments préfabriqués.

.../...

La diversité des sources statistiques, le manque de coïncidence des années de référence et la diversité des critères de classification retenus qui, même s'ils sont basés en règle générale sur l'activité prédominante exercée par les entreprises, diffèrent encore entre eux du fait de la difficulté qu'il y a à délimiter exactement et de façon uniforme les différentes catégories d'activités, contribuent à accroître les difficultés de comparaison déjà décrites.

D'autre part, il était évident qu'il se produirait de telles différences dans une étude qui, comme celle-ci, porte sur un secteur en ne peut plus hétérogène, dont les délimitations exactes s'estompent tant en ce qui concerne le genre de travaux effectués, qu'en raison de la variété dans les dimensions, l'importance et l'organisation des entreprises.

CHAPITRE I

NATURE, IMPORTANCE ET LOCALISATION DES ENTREPRISES

1.1. Les types d'entreprises

Les tendances d'ordre général qui se dégagent de ce paragraphe confirment, malgré l'hétérogénéité des aspects considérés, la profonde évolution qui a marqué les entreprises du bâtiment au cours de ces dernières années dans les pays de la Communauté.

Cette évolution porte tant sur la structure des entreprises que sur l'importance numérique de celles-ci et l'importance de la main-d'oeuvre employée.

En règle générale, on peut affirmer qu'on relève un accroissement sensible tant du nombre des entreprises que de leurs effectifs. Pour certains pays (comme l'Allemagne et les Pays-Bas) ce développement semble avoir atteint le maximum d'insenté, tandis que pour d'autres il semble encore en cours.

D'autres considérations peuvent être faites, en se limitant à quelques pays dont les études permettent d'établir des critères valables de comparaison. Ainsi, en général, on peut affirmer que la proportion la plus importante de main-d'oeuvre se trouve occupée dans les entreprises de construction proprement dites (pour l'Allemagne "bâtiment et génie civil", pour la France et la Belgique "gros oeuvre", bâtiment et génie-civil pour les Pays-Bas, tandis que l'on relève sauf pour la France, une diminution du nombre d'entreprises bâtiment et génie civil de ce genre. Cela semble indiquer l'existence d'un important phénomène de concentration des entreprises elles-mêmes qui, étant donné la nature et l'importance du genre de travaux réalisés, tendent à élargir leurs structures en augmentant la moyenne du nombre de travailleurs employés.

On peut faire des constatations opposées si l'on considère les entreprises qui exécutent les ouvrages particuliers et celles que l'on

.../...

peut grosso modo inclure dans le groupe des entreprises "auxiliaires". En effet, à l'augmentation considérable dans la plupart des pays du nombre de ces entreprises correspondent des indices de croissance de la main-d'oeuvre employée nettement inférieurs. Ce fait démontre que de telles entreprises sont en général de petite et de moyenne dimension, souvent de caractère artisanal, et qu'elles occupent, par entreprise, un nombre limité de travailleurs en se basant davantage sur la qualification de la main-d'oeuvre que sur la quantité.

On peut faire d'autres constatations si l'on prend connaissance des études effectuées pour les pays de la Communauté. Il est à peine besoin d'avertir le lecteur que, ne serait-ce que pour maintenir le volume du présent ouvrage dans des limites acceptables, on a choisi les tableaux qui semblent, autant que possible, plus homogènes et qui permettent de faire des comparaisons utiles.

BELGIQUE

Le secteur de la construction comprend une vaste gamme d'activités qui va des travaux maritimes et fluviaux aux travaux de couverture, de peinture et de décoration. Par rapport à cette activité, les moyens techniques employés varient beaucoup; ils vont de la mécanisation la plus poussée au travail d'artisanat le plus typique. A côté d'entreprises de très grandes dimensions existent en effet des entreprises moyennes et petites, qui constituent la majorité et impriment à ce secteur un aspect très particulier. Il est facile d'en déduire que les critères susceptibles d'être établis peuvent être nombreux.

.../...

Si l'on considère les entreprises, on peut, entre les multiples classifications possibles en rapport avec les principaux genres d'activité exercés, tenir compte de deux grands groupes d'entreprises : d'une part, celui des travaux de structure, qui comprend les travaux maritimes et fluviaux, les travaux de maçonnerie et de béton et les travaux routiers, et d'autre part, celui des travaux auxiliaires de parachèvement, comprenant l'équipement moderne des bâtiments, la menuiserie et la charpenterie, la couverture et l'aménagement intérieur, ainsi que le revêtement et l'isolation.

Pour les deux groupes mentionnés, ainsi que pour chaque genre d'activité, il est possible de suivre l'évolution du nombre de travailleurs actifs en se basant sur les rapports annuels de l'office national de sécurité sociale (ONSS). L'évolution du nombre d'entreprises de la construction a été presque continue durant les années qui vont de 1950 à 1964. Leur nombre est, en effet, passé de 22.377 à 25.012 entre ces deux dates. Le nombre des travailleurs actifs qui est passé de 175.838 en 1950 à 238.745 en 1964, a subi une augmentation analogue. Ces chiffres ne représentent cependant pas l'importance réelle du phénomène, puisque, comme il a été dit ci-dessus, ce secteur comprend plusieurs milliers d'entreprises artisanales, dont le nombre n'est pas compris dans les données rapportées, parce que le relevé en est fait à l'occasion du recensement de la population. (1)

Si l'on passe à l'examen des données reproduites au tableau I, on peut relever que, dans le groupe des travaux de structure, la catégorie comprenant les "travaux de maçonnerie et de béton" est la plus importante. La diminution du nombre d'entreprises et des travailleurs occupés de cette branche en 1964 par rapport à 1950 s'explique de toute façon par le fait

(1) L'évolution de 1950 à 1960 a été décrite dans une étude du syndicat chrétien.

Tableau 1 - La répartition des entreprises et des travailleurs par branche d'activité

Construction	1950		1964		1950 = 100	
	Nombre d'entreprises	Nombre de travailleurs	Nombre d'entreprises	Nombre de travailleurs	Nombre d'entreprises	Nombre de travailleurs
Travaux maritimes et fluviaux	153	4.794	120	5.545	76	116
Travaux de maçonnerie et de béton	7.607	99.203	7.308	87.883	96	89
Travaux routiers	733	21.253	673	24.525	92	116
Total des travaux de structure	8.493	125.260	8.101	118.054	95	94
Equipement moderne du bâtiment	3.081	13.343	3.928	24.619	127	185
Travaux auxiliaires de parachevènement	8.037	"	3.913	14.065	49	-
Couverture et aménagement	"	24.143	4.327	16.760	-	69
Revêtement et isolation	2.761	13.092	3.108	16.795	113	128
Total des travaux auxiliaires	13.879	50.578	15.276	72.239	110	143
Entreprises ayant plusieurs activités	"	"	1.024	46.650	-	-
	"	"	1.611	11.802	-	-
Total des entreprises ayant plusieurs activités	"	"	1.635	48.452	-	-
Total général	22.377	175.838	25.012	238.745	142	136

Source : ONSS - Situation au 30 juin

que, en 1950, fut instituée la catégorie des "entreprises ayant plusieurs activités", dont bon nombre appartenaient auparavant à la catégorie des "travaux de maçonnerie et de béton"; cette nouvelle distinction a été rendue nécessaire parce qu'il y avait de nombreuses "entreprises générales" qui, en plus des "travaux de structure", exécutaient des travaux de parachèvement sans avoir recours, par conséquent, à des entreprises auxiliaires.

Le plus grand nombre d'entreprises appartient toutefois à la catégorie des "travaux auxiliaires de parachèvement"; l'augmentation du nombre de ces entreprises passé de 13.879 en 1950 à 15.276 en 1964 a été remarquable. On relève une augmentation analogue du nombre de travailleurs salariés de cette catégorie d'entreprises, qui augmente de 50.578 à 72.239. Le nombre de ces derniers est, toutefois, inférieur à celui des travailleurs salariés des entreprises qui exécutent des travaux de structure : cela s'explique si l'on observe que dans cette catégorie opèrent des entreprises de grandes dimensions, qui occupent par conséquent un pourcentage important de la main-d'oeuvre, tandis que la nature même des travaux auxiliaires et de parachèvement permet une structure des entreprises de dimensions modestes avec pour conséquence la limitation du nombre moyen de personnes employées.

Si l'on considère ensuite la main-d'oeuvre employée par grands secteurs d'activités, on relève que, au 30 juin 1960, 51,2 % de la main-d'oeuvre se trouvaient employés dans des entreprises du secteur de la construction proprement dite, tandis que 32,6 % appartenaient aux secteurs auxiliaires et les 16,2 % restants aux entreprises mixtes (1).

FRANCE

La classification adoptée par la France permet de suivre l'évolution des entreprises d'après leurs activités principales qui comprennent l'ensemble de la construction dans le domaine du gros oeuvre du génie civil - des travaux de maçonnerie (travaux de maçonnerie et techniques voisines et entreprises mixtes (2) ainsi que le secteur des entreprises

(1) Chiffres cités par l'étude du syndicat chrétien de 1950 à 1960.

(2) Les entreprises mixtes sont celles qui, dans leurs activités, cumulent les travaux de maçonnerie avec les travaux publics.

auxiliaires de parachèvement (bois, plomberie, fer, installations de chauffage, peinture). Pour chacune des activités mentionnées, il est, en outre, possible de suivre l'évolution du personnel salarié employé.

Il convient de signaler que les chiffres rapportés sont relevés à la fin du mois d'avril, c'est-à-dire au début de la saison dans la construction.

Si l'on considère l'évolution des entreprises selon le genre d'activité exercée, il découle du tableau 2 que la caractéristique générale en est l'importance croissante des entreprises de construction proprement dites par rapport au total des entreprises. L'incidence en pourcentage de ce type d'entreprise est, en effet, passée de 36,24 % en 1955 à 37,41 % en 1965. Parmi les entreprises auxiliaires et de parachèvement on note une augmentation importante dans la catégorie "peinture et finissage" (de 16,07 % à 18,12 %), tandis que les incidences en pourcentage des autres catégories du secteur restent presque sans changement.

Globalement, les entreprises auxiliaires de parachèvement ont enregistré, par rapport à l'ensemble du secteur, un léger fléchissement en passant de 63,76 % à 62,59 %. L'indice d'évolution des deux catégories reflète également cette évolution; en effet, il est égal à 111 pour les travaux de gros oeuvre, tandis qu'il est égal à 106 pour les travaux auxiliaires de parachèvement.

En ce qui concerne le personnel salarié employé, on remarque de 1955 à 1965 une augmentation de 325.000 unités qui concerne toutes les catégories d'entreprises (indice d'évolution = 141). Cette augmentation s'est manifestée de façon plus sensible dans les entreprises auxiliaires de parachèvement (116.000 unités), dont l'indice d'évolution est égal à 142, que dans les entreprises effectuant des travaux de gros oeuvre (209.000 unités) qui ont eu un indice d'évolution de 140.

Tableau 2 - Evolution de la répartition des entreprises et des travailleurs entre entreprises de construction de gros oeuvre et entreprises auxiliaires

- France -

Travaux de construction	Catégories professionnelles	1955		1965		Variations du nombre d'entreprises		Variations du nombre de travailleurs	
		Nombre d'entrepr.	Nombre de travail.	Nombre d'entrepr.	Nombre de travail.	1965 = 100	1965/1955	1955 = 100	1965/1955
Gros oeuvre	Maçonnerie et entreprises mixtes	79.400	524.600	88.400	733.600	111	+ 9.000	140	+209.000
	Bois	56.200	82.500	54.300	99.700	97	- 1.900	121	+ 17.200
Travaux auxiliaires et de parachevément	Couverture, plomberie	32.300	68.400	34.700	103.400	107	+ 2.400	151	+ 35.000
	Fer	11.600	31.800	11.600	41.900	100	=	132	+ 10.100
	Instal. de chauffage	4.400	23.800	4.500	40.800	102	+ 100	171	+ 17.000
	Peinture et finissage	35.200	67.800	42.800	104.500	122	+ 7.600	154	+ 36.700
	Total (travaux auxiliaires)	139.700	274.300	147.900	390.300	106	+ 8.200	142	+116.000
	Total (travaux de construction)	219.000	798.900	236.300	1.123.900	108	+ 17.200	141	+325.000

Des augmentations importantes peuvent être relevées dans le cadre des travaux auxiliaires pour les travailleurs salariés des entreprises d'installations de chauffage (17.000 unités) dont l'indice d'évolution est égal à 171, des entreprises de peinture et de finissage (36.700 unités) avec un indice s'élevant à 154, de couverture et de plomberie (35.000 unités) avec un indice de 151. Finalement, suivent à bonne distance les entreprises travaillant le fer avec une augmentation de 10.100 salariés (indice d'évolution : 132) et les entreprises travaillant le bois (17.200 travailleurs) avec un indice de 121.

ALLEMAGNE

La branche de la construction a été touchée en 1965 par une légère régression du nombre de travailleurs. La cause de ce phénomène doit être recherchée, en plus des conditions atmosphériques défavorables qui ont provoqué au cours de l'année une réduction de 3,7 % du total des heures de travail, dans le fait que les entreprises traversent une phase évolutive caractérisée par une forte augmentation du potentiel de production (outillage et moyens mécaniques) réalisée au détriment surtout de la main-d'oeuvre non spécialisée. Evidemment, de cette situation ont surgi des besoins plus grands en personnel administratif et technique et une incidence favorable n'a pas manqué de se faire sentir dans le secteur des apprentis.

Pour suivre correctement l'évolution de la branche sur une longue période de temps, on pourrait établir plusieurs critères de classification; on pourrait ainsi classer les entreprises selon leur appartenance

à l'industrie ou à l'artisanat, ou selon le degré de mécanisation atteint ou le régime juridique qu'elles possèdent. Mais de telles classifications ne résoudreient qu'une partie des problèmes que la présente étude doit affronter, et en négligeant d'autres bien plus significatifs. On a donc cru opportun de suivre la classification adoptée par la "loi sur les statistiques générales dans l'industrie et la construction" qui limite l'étude aux entreprises faisant partie du bâtiment, du génie civil, et des différentes classes et sous-classes d'activité rapportées au tableau 3; ainsi, demeurent exclues les activités auxiliaires du bâtiment telles que le parachèvement, l'aménagement des installations, etc.

Quoique cette classification ait été adoptée, il reste cependant des problèmes concernant la catégorie exacte dans laquelle il convient de ranger les entreprises. En effet, la plus grande partie des entreprises de construction (plus de 66.000 en 1965) opèrent dans tous les secteurs de la branche, tandis que certaines entreprises sont spécialisées pour des travaux déterminés. Le processus de spécialisation des entreprises n'a cessé de s'accroître avec les années; en effet, tandis qu'en 1955 il y avait encore 8.408 entreprises de construction en surface de profondeur et de génie civil (13,3% du total), en 1965 ce même nombre était réduit à 5.515 (8,3%). C'est une évolution en sens contraire que révèle le nombre des travailleurs employés dans ce même genre d'entreprises, qui passe, entre ces deux dates, de 523.545 à 527.280, ce qui démontre l'existence d'un important processus de concentration qui se vérifie dans d'autres compartiments dans une mesure bien moindre et en se limitant uniquement à des secteurs particuliers. Il s'ensuit en outre que le compartiment du bâtiment et du génie civil est le plus important tant par le nombre d'entreprises que par le nombre de travailleurs; en 1965, avec les entreprises de construction de routes, de ponts, de canaux, il représente 59% des entreprises de la branche tout entière

.../...

Tableau 3 - Nombre et genre d'entreprise et effectifs par genre d'entreprise

Genre d'établissement	1955		1965		1955 - 100	
	Nombre d'entreprises	Effectifs	Nombre d'entreprises	Effectifs	Nombre d'entreprises	Effectifs
- Constructions en surface - construction en profondeur et génie civil	8.408	523.545	5.515	527.780	66	101
- Constructions en surface et génie civil	23.085	444.515	26.053	612.508	113	138
- Constructions en profondeur et génie civil	2.086	102.729	4.690	145.235	225	141
- Construction de routes	2.418	114.118	3.174	180.088	131	158
- Construction de cheminées, d'appareils de combustion et de fours industriels	325	12.089	320	14.846	98	123
- Dignes, fermetures étanches, isolation	575	12.537	1.299	29.549	226	236
- Forages de puits et sondages non miniers	- (1)	-	328	8.977		
- Entreprises exécutant des travaux de démolition, pose et éclatement de mines et enlèvement de décombres	359	4.142	380	4.198	106	101
- Entreprises de travaux de stuc, de plâtre et de ravalement	4.817	56.532	7.087	75.919	147	134
- Charpenterie et constructions de génie civil en bois	13.730	78.252	11.345	65.552	83	84
- Travaux de couverture	7.033	37.751	6.611	42.711	94	113
Total	62.836	1.386.210	66.802	1.707.358	106	123

- Source : Office Statistique fédéral, Wiesbaden

(1) Mentionné jusqu'en 1961 sous la rubrique "constructions en profondeur".

et plus de 85 % du nombre total de travailleurs employés. Cela démontre que les entreprises spécialisées (charpenterie, couverture, ravalement, etc.), pour importantes qu'elles soient par le nombre, occupent peu de personnel par entreprise et sont donc, en grande partie, de petites dimensions ou de caractère artisanal.

Si l'on tient compte d'autre part de l'importance du chiffre d'affaires, on parvient aux mêmes conclusions. En effet, de ce point de vue également, il résulte que les deux groupes constitués par les entreprises de construction du bâtiment et celles du génie civil sont de loin les plus importants. Cependant, pour les entreprises spécialisées, hormis la catégorie de la charpenterie, le volume d'affaires se révèle, par rapport à la main-d'oeuvre employée, légèrement supérieur.

ITALIE

Les critères de classification des genres d'entreprises peuvent être très divers. Si l'on se réfère au genre de travaux exécutés, les données disponibles tiennent compte, en tant qu'unité statistique, de l'unité locale, c'est-à-dire du complexe organisé en vue de la construction et de l'aménagement d'installations auquel correspond l'ensemble des chantiers d'une même entreprise opérant dans les limites de chaque province.

Le tableau 4 reproduit en se référant aux années 1951 et 1961, le nombre d'unités locales opérationnelles et administratives par catégorie

Tableau 4 - Industries de construction et d'aménagement d'installations
Unités locales, effectifs et puissance utilisable
- Italie -

Activité économique	1951			1961			HP/A	
	Unités d'établiss. (A)	Effectifs (A)	Puissance utilisable (CV)	Unités d'établiss.	Effectifs (A)	Puissance utilisable (CV)	1951	1961
Constructions								
Chantiers de construction	22.507	364.982	139.113	39.699	617.061	422.652	0,38	0,68
Déplacements de terre et travaux routiers	3.069	55.729	27.228	4.181	79.402	83.653	0,49	1,05
Constructions spécialisées	1.189	52.899	131.457	2.171	59.881	164.718	2,48	2,75
Petites constructions et activités de la construction	13.056	29.295	1.288	15.612	57.062	13.730	0,04	0,24
Total constructions	39.821	502.905	299.086	61.663	813.406	684.753	0,59	0,84
Aménagement d'installations	3.578	29.150	14.853	5.787	81.001	35.148	0,51	0,43
Total constructions et aménagement d'installations	43.399	532.055	313.939	67.450	894.407	719.901	0,59	0,80

Source : Recensement industriel IS'AT

d'activité économique, le nombre du personnel employé et la force motrice utilisable par chaque classe et la puissance utilisable par travailleur (1).

Ces données sont tirées des recensements de l'industrie et du commerce des années mentionnées.

De leur examen il est possible de constater qu'entre 1951 et 1961 il y a eu un accroissement généralisé dans toutes les catégories d'activités, tant du nombre d'unités locales que de celui du personnel employé et de la puissance en CV utilisable. On constate, en outre, une augmentation entre ces deux dates et dans toutes les catégories de la force motrice utilisable par travailleur qui passe, en moyenne, de 0,59 à 0,80 CV avec une pointe de 2,75 CV⁽²⁾ par travailleur dans la construction spécialisée. Ce fait semble significatif de l'évolution technique des entreprises qui tendent à remplacer, autant que possible, le travail manuel par celui des machines, de façon à accroître de plus en plus la productivité. D'autres observations peuvent être faites en considérant les catégories séparément. Ainsi, on relève que la catégorie concernant les chantiers du bâtiment réunit le plus grand nombre d'unités locales et de travailleurs.

A bonne distance, suivent les unités locales de petites constructions et d'activités auxiliaires (peinture et décoration d'immeubles, pose de faïence et de carrelages, etc.), de travaux de terrassement et de travaux routiers et, finalement, de la construction spécialisée. L'effectif des chantiers qui exécutent des travaux de terrassement et des travaux routiers dépasse celui des deux catégories précédentes. Cela est manifestement lié au genre particulier de travail exécuté dans ces chantiers.

.../...

(1) En Italie, le secteur de la construction constitue une branche particulière des statistiques de l'emploi dans l'industrie et comprend sous la classification "industrie de la construction et de l'aménagement d'installations" la classe d'activité de la construction proprement dite et celle de l'aménagement d'installations.

(2) Chevaux-vapour

Les unités locales d'aménagement d'installations ont enregistré une augmentation du nombre moyen de travailleurs contre une diminution de 0,08 CV de la puissance par travailleur. Evidemment, dans ce secteur, le travail de l'homme a une importance prédominante et la machine ne représente qu'un adjuvant pour atteindre la perfection et la rapidité.

De plus, dans la catégorie de la construction, un pourcentage important des unités locales (38 % en 1951 et 50 % en 1961) est représenté par des unités à caractère artisanal. Il est évident qu'à cet apport aussi considérable au nombre d'unités locales ne correspond pas, en raison des particularités techniques d'organisation de ce genre d'entreprises, un apport analogue au nombre de travailleurs employés. En effet, ce genre d'entreprises travaille en moyenne avec un ou deux travailleurs souvent liés au patron par des liens de parenté, et cela justifie le modeste pourcentage des travailleurs employés (à peine 6 % de toute la branche en 1951).

On relève des progrès considérables dans la catégorie artisanale entre les deux dates examinées, non seulement dans l'importance numérique des unités locales, mais aussi dans la puissance installée (qui s'élève en 1961 à 32,14 % du total), ce qui montre l'évolution technique en cours, même dans cette catégorie.

LUXEMBOURG

L'évolution du nombre d'entreprises luxembourgeoises spécialisées dans le génie civil, le bâtiment ou les activités de parachèvement (carreleurs, installateurs, etc...) peut être dégagée de la liste des affiliations à la Chambre des Métiers.

Comme on peut le voir d'après le tableau 5, figurant ci-dessous, il a paru indiqué, dans le but de donner un caractère organique à l'exposé, de tenir compte pour les années comprises entre 1953 et 1965, de l'évolution du "total de la construction" qui comprend l'ensemble des secteurs mentionnés, plutôt que d'analyser chaque secteur en particulier.

Comme il ressort de ce tableau, le nombre des entreprises de la construction tend à diminuer.

Ce fléchissement est constant et progressif, de sorte que le nombre total des entreprises est tombé de 2.319 en 1953 à 2.180 en 1958 et à 1.824 en 1965.

Tableau 5a

Luxembourg

Evolution du nombre d'entreprises (construction + parachèvement)
affiliées à la Chambre des Métiers

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Entre- prises du bâ- timent	2.319	2.276	2.260	2.247	2.225	2.180	2.115	2.030	1.966	1.930	1.893	1.955	1.824

Si l'on considère uniquement les entreprises du bâtiment (gros-
oeuvre) et du génie civil, on constate que leur nombre qui avait fortement
augmenté entre 1956 et 1961 (de 250 à 395) accuse une légère diminution en
1965, comme le montre le tableau 5 b.

Quant à la population active de cette dernière catégorie d'entre-
prises, elle est passée de 6.892 personnes en 1953 à 10.304 personnes en
1962, pour retomber ensuite progressivement.

Le nombre moyen de personnes occupées par entreprise a fluctué
grosso modo entre 20 et 30 sans qu'on puisse constater une tendance à
la concentration. Au contraire, il semble que la haute conjoncture des
années 1958 à 1965 ait plutôt favorisé la création d'entreprises nou-
velles de petites dimensions.

Tableau 5 b

Luxembourg

Bâtiment et génie civil

Nombre d'entreprises et d'effectifs

Sources : Inspection du Travail et des Mines
+ Statec

	1950	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Nombre d'entre- prises	389	240	220	270	250	350	350	385	344	395	395	395	395	390
Effectifs	6.199	6.832	6.530	6.940	6.921	8.357	9.491	9.799	9.950	9.782	10.304	9.599	9.587	9.665

PAYS-BAS

Les données statistiques rapportées dans le présent chapitre, relatives à la structure de l'industrie de la construction, proviennent des statistiques de production du "Centraal Bureau voor de Statistiek". Pour des raisons d'ordre technique, les séries de chiffres figurant dans les tableaux concernant la période 1958-1964. Ces chiffres ont trait exclusivement aux entreprises fonctionnant aux Pays-Bas et aux travaux exécutés dans ce pays. Les travaux parfois très importants, qui ont été réalisés à l'étranger, ne sont donc pas pris en considération.

La tableau 6 donne un aperçu de la répartition des entreprises par catégories d'activité ainsi que des effectifs globaux en 1958, 1961 et 1964.

Le nombre d'entreprises du bâtiment et du génie civil semble avoir augmenté de 1,5% environ entre 1958 et 1964. Pendant la même période, les effectifs globaux de ce secteur ont augmenté de 36% ce qui fait apparaître un net accroissement du nombre de travailleurs par entreprise.

La même tendance peut être observée dans le secteur des travaux routiers et hydrauliques avec 35% pour l'augmentation du nombre d'entreprises et 51% pour le nombre des travailleurs.

Dans la peinture en bâtiment et la vitrerie, le nombre d'entreprises a baissé de 15% tandis que les effectifs ont augmenté de 13%. Dans le plafonnage et le blanchiment, on constate une augmentation de 6% du nombre des entreprises, ce pourcentage étant également celui de l'augmentation des effectifs.

Il est clair que dans toutes les catégories d'activité, l'augmentation de la moyenne des effectifs par entreprise a été relativement plus forte entre 1961 et 1964 qu'au cours de la période 1958-1961. Il ne fait aucun doute que la situation conjoncturelle défavorable qui a marqué cette dernière période en est responsable pour une large part.

.../...

Tableau 6 : Nombre d'entreprises et effectifs globaux par catégories d'activité, 1958-1964

- Pays-Bas -

Groupe d'activité	1958			1961			1964			Indios (1958 = 100)
	Nombre d'entreprises	Effectifs globaux (1)	Indice (1958=100)	Nombre d'entreprises	Effectifs globaux (1)	Indice (1958=100)	Nombre d'entreprises	Effectifs globaux (1)	Indice (1958=100)	
1. Entreprises du bâtiment et du génie civil en béton, entreprises d'armature métallique, entreprises de coffrage	456	5.287	114	518	5.413	102	620	7.233	136	137
2. Autres entreprises du bâtiment et du génie civil (y compris les entreprises de maçonnerie et de charpenterie s'occupant exclusivement ou principalement de constructions neuves, du bâtiment et du génie civil)	8.300	101.198	104	8.653	114.275	113	9.160	143.222	110	142
3. Entreprises de maçonnerie, autres que celles visées au point 2	1.629	5.183	102	1.663	5.822	112	1.671	6.962	103	134
4. Entreprises de charpenterie, autres que celles visées au point 2	5.006	18.315	86	4.309	16.590	91	4.162	19.650	83	107
A. Nombre total des entreprises du bâtiment et du génie civil (catégories d'activité 1 à 4 incluse)	15.391	129.983	98	15.143	142.100	109	15.613	177.067	101	136
5. Entreprises de travaux routiers et hydrauliques (2)	1.659	43.423	104	1.733	49.229	113	2.032	64.183	122	151
6. Entreprises de pavages et de revêtements routiers	468	3.485	132	616	4.405	126	839	6.660	179	191
B. Nombre total d'entreprises de travaux routiers et hydrauliques et de pavage (catégories d'activité 5 et 6)	2.127	46.908	110	2.349	53.634	114	2.871	70.843	135	151
C. Nombre total d'entreprises rapportées en A et en B (catégories d'activité 1-6)	17.518	176.891	100	77.492	195.734	111	18.484	247.910	106	140
7. Entreprises de peinture en bâtiment et de vitrerie (3)	7.079	29.630	95	6.752	29.735	100	6.705	33.507	95	113
8. Entreprises de travail de stuc et de plâtre.	1.124	7.949	101	1.138	7.382	93	1.186	8.438	106	106

(1) Exprimés en total du nombre de travailleurs-types : 1 travailleur type = 300 jours de travail
Le nombre de travailleurs-types se rapporte à l'ensemble du personnel assujéti à l'assurance.

(2) Y compris les entreprises de dragage, de pose de câbles et de conduites, les entreprises de location de matériel d'entreprises disposant d'un personnel propre.

(3) Y compris, outre les entreprises de peinture en bâtiment, les entreprises de décoration, de peinture publicitaire, de peinture sur véhicules, de peinture au pistolet, de même qu'un certain nombre d'entreprises de peinture de navires.

Source : Statistiek d'accidents de la "Sociale Verzekeringsbank" et statistiques de production du CBS

1.2. Les entreprises selon leur importance

Si l'on examine les données rapportées dans le présent paragraphe, on en déduit d'une part que certaines tendances qui s'étaient fait jour précédemment se sont accentuées et d'autre part que certaines situations qui définissent et caractérisent l'industrie du bâtiment se sont dégagées.

Parmi les principales tendances, on peut comprendre celles concernant l'augmentation progressive et généralisée au cours de ces dernières années tant du nombre des entreprises que du nombre des travailleurs, indice significatif de l'importance que le secteur du bâtiment prend dans l'économie de chacun des pays de la Communauté.

Il faut en outre accorder de l'importance à la tendance des entreprises relevée dans la plupart des pays, encore qu'elle provienne d'indices divers, à accroître leurs dimensions et à prendre en charge des travaux toujours plus importants.

A côté de cette évolution, on remarque, et ici de façon beaucoup plus manifeste, les importants phénomènes de concentration auxquels on a déjà fait allusion dans le paragraphe précédent.

La considération nouvelle qu'il nous est donné de faire concerne la structure même de la construction dans la Communauté qui, dans la totalité des pays, se révèle organisée en un grand nombre d'entreprises de petites dimensions, avec le plus souvent une structure de base artisanale, occupant un effectif par entreprise qui ne dépasse pas en règle générale 10 unités.

Ce phénomène fondamental a, dans certains pays, pris peu à peu davantage consistance au cours des dernières années auxquelles les données statistiques respectives se réfèrent; pour d'autres pays encore, la tendance semble avoir atteint son maximum d'intensité et s'est stabilisée à des valeurs demeurées presque invariables ces dernières années; pour d'autres enfin, on note un certain fléchissement du phénomène lui-même avec tendance à la contraction.

.../...

Evidemment, la structure des effectifs suit une tendance diamétralement opposée : c'est dans les entreprises de petites dimensions que se trouve employée une proportion de main-d'oeuvre qui, en général, tourne autour de 20 - 25 %, tandis qu'on relève des pourcentages bien plus élevés de main-d'oeuvre, d'habitude de l'ordre de 40 % et plus, dans les entreprises de grandes dimensions.

Si enfin, on se réfère à la classification par grands groupes selon le travail exécuté, on peut affirmer que les entreprises grandes et très grandes opèrent, en général, dans le secteur de la construction proprement dite, tandis que dans celui des travaux accessoires et de l'entretien, où les petites entreprises prédominent, les rares entreprises de grandes dimensions qu'il est possible de relever constituent, en général, seulement une exception à cette situation.

BELGIQUE

Les entreprises de petites dimensions prédominent très nettement dans l'industrie de la construction belge; en date du 30 juin 1964, sur un ensemble d'environ 25.000 entreprises de construction, 20.000 avaient moins de 10 travailleurs. Le tableau 7.11 reproduisant les chiffres absolus et en pourcentages par classes d'importance des entreprises met en évidence la situation décrite, mais, en plus de cela, montre également que d'importants phénomènes évolutifs ont touché les entreprises durant la période comprise entre 1955 et 1964. En effet, à côté de l'augmentation générale du nombre des entreprises et de celui des salariés, qu'on enregistre à tous les niveaux de la classification, il faut noter une diminution, en pourcentages, quoique légère, dans la classe des entreprises occupant jusqu'à 5 salariés. Le phénomène en question prend davantage consistance dans la classe des entreprises occupant de 5 à 19 salariés, où l'on assiste à un fléchissement du nombre des entreprises et des

Tableau 7 . Répartition des entreprises par classes d'importance
 Source : Relevé ONSS au 30 juin
 - Belgique -

Nombre de salariés Ouvriers + employés	1955		1964	
	Valeurs absolues	Valeurs %	Valeurs absolues	Valeurs %
Moins de 5				
Nombre d'entreprises	14.855	64,89	15.951	63,77
Nombre de salariés	28.557	14,41	31.129	13,04
De 5 à 19				
Nombre d'entreprises	6.094	26,62	6.851	23,39
Nombre de salariés	54.629	27,58	60.985	25,54
De 20 à 49				
Nombre d'entreprises	1.340	5,85	1.500	6,00
Nombre de salariés	40.204	20,29	45.378	19,01
De 50 à 99				
Nombre d'entreprises	391	1,71	421	1,63
Nombre de salariés	27.007	13,63	28.996	12,15
De 100 à 199				
Nombre d'entreprises	152	0,66	182	0,73
Nombre de salariés	20.972	10,59	24.915	10,44
De 200 à 499				
Nombre d'entreprises	48	0,21	79	0,32
Nombre de salariés	13.930	7,03	23.191	9,71
De 500 à 999				
Nombre d'entreprises	10	0,04	21	0,08
Nombre de salariés	7.504	3,79	14.449	6,05
De 1.000 et plus				
Nombre d'entreprises	4	0,02	7	0,03
Nombre de salariés	5.312	2,68	9.702	4,06
Total (constructions) :				
Nombre d'entreprises	22.895	100,00	25.012	100,00
Nombre de salariés	198.115	100,00	238.745	100,00

salariés, respectivement d'environ 3 et 2 %. A côté de cette situation, on enregistre un accroissement sensible des entreprises de grandes dimensions (plus de 100 salariés), en particulier de celles avec 500 - 999 salariés et de plus de 1.000 salariés, tant en ce qui concerne le nombre des entreprises elles-mêmes que celui des effectifs. La situation décrite semble indiquer que, même pour la Belgique, les entreprises du bâtiment ont tendance à augmenter régulièrement leurs dimensions et à réaliser d'importants programmes de concentration.

Le nombre moyen de travailleurs par entreprise de l'industrie du bâtiment a, en effet, passé, si l'on considère la moyenne annuelle du nombre des travailleurs (ouvriers + employés), de 6,96 en 1948 à 9,54 en 1964.

FRANCE

La tendance générale que l'on relève de l'examen des données rapportées au tableau 8 est celle d'une concentration croissante des entreprises du bâtiment. En effet, de 1950 à 1965, les entreprises de la catégorie de 21 à 50 travailleurs ont augmenté de 1.401 unités (31,13 %), tandis que celles de 51 à 100, de 101 à 200 et de 201 à 500 travailleurs

Tableau 8 - Répartition des entreprises par nombre de salariés
- France -

Catégories de salariés	1955			1965		
	Total	Maçonnerie et entrepr. mixtes	Auxiliaires	Total	Maçonnerie et entrepr. mixtes	Auxiliaires
N. d'entr.	110.020	38.300	71.720	119.320	45.400	73.920
N. de sal.
de 1 à 5 :						
N. d'entr.	86.890	28.090	58.800	88.290	27.920	60.370
N. de sal.	143.600	46.300	97.300	139.200	42.000	97.200
de 6 à 10 :						
N. d'entr.	8.810	4.550	4.260	11.850	5.200	6.650
N. de sal.	66.500	34.500	32.000	89.400	39.500	49.900
de 11 à 20 :						
N. d'entr.	6.495	3.690	2.805	7.220	3.720	3.500
N. de sal.	95.200	54.300	40.900	105.400	54.400	51.000
de 21 à 50 :						
N. d'entr.	4.501	2.910	1.591	5.902	3.460	2.442
N. de sal.	142.900	92.600	50.300	185.900	110.000	75.900
de 51 à 100 :						
N. d'entr.	1.417	1.050	367	2.110	1.430	680
N. de sal.	98.700	73.000	25.700	147.100	100.100	47.000
de 101 à 200 :						
N. d'entr.	609	490	119	964	726	233
N. de sal.	85.100	68.600	16.500	138.800	100.900	31.900
de 201 à 500 :						
N. d'entr.	273	238	35	468	385	83
N. de sal.	81.200	71.500	9.700	140.000	116.000	24.000
de 501 à 1000 :						
N. d'entr.	60	57	3	123	103	15
N. de sal.	41.700	39.800	1.900	85.800	75.500	10.300
plus de 1001 :						
N. d'entr.	25	25	=	53	51	2
N. de sal.	44.000	44.000	=	98.300	95.200	3.100
Total						
N. d'entr.	219.100	79.400	139.700	235.300	88.400	147.900
N. de sal.	798.900	524.600	274.300	1.123.900	733.600	390.300

ont augmenté respectivement de 48,91 %, 58,29 % et 71,43 %. Cette tendance s'accroît encore plus dans les catégories supérieures qui comprennent les entreprises de grandes dimensions; ainsi, la catégorie de 501 à 1.000 travailleurs passe de 60 à 123 entreprises, avec une augmentation relative de 105 % et la classe de plus de 1.000 travailleurs, avec une augmentation encore plus importante (112 %), passe de 25 à 53 unités.

A cette tendance générale font, cependant, exception les entreprises qui n'occupent pas de travailleurs salariés; en effet, cette catégorie, contrairement à toute attente, enregistre une augmentation, entre 1955 et 1965, de 9.300 unités, soit 8,45 %. Il est possible de faire d'autres considérations si l'on considère les entreprises par rapport au genre d'activité exercée. Ainsi on observe que les entreprises de grandes dimensions appartiennent en quasi-totalité à la classe des travaux de maçonnerie et à celle des entreprises mixtes. D'autre part, ce fait doit être mis en relation avec l'importance des travaux exécutés et avec la conséquence qui s'en suit nécessairement de donner aux entreprises des structures de grandes dimensions. La susdite tendance commence à se manifester depuis la catégorie de 11 à 20 travailleurs; dans cette catégorie, en 1965, les entreprises de maçonnerie et les entreprises mixtes dépassaient déjà de 220 unités les entreprises auxiliaires. La tendance en question prend progressivement davantage consistance avec l'augmentation d'importance des catégories. Dans la catégorie de plus de 1.001 travailleurs on enregistre le maximum d'intensité du phénomène, puisqu'il se trouve seulement deux entreprises auxiliaires sur un total de 53 entreprises (année 1965). Toutefois, tout ce qui a été dit ne doit pas faire croire que le secteur des entreprises auxiliaires n'est pas touché par le phénomène de concentration. Pour prouver l'existence de ce processus il suffit d'observer le secteur des travaux sur bois, ou, tandis que le nombre des entreprises subissait une contraction de 3 %, les salariés augmentaient durant la même période de 20,85 %.

.../...

Evidemment, dans l'ensemble, les mêmes tendances évolutives qui ont affecté l'importance numérique des entreprises se retrouvent dans le nombre des travailleurs qui passe, pour la totalité, entre 1965 et 1966 de 798.900 à 1.123.900.

ALLEMAGNE

Le tableau 9 reproduit le nombre des entreprises du bâtiment considérées par catégories de travailleurs. De l'examen des données fournies dans ce même tableau, on relève une tendance à l'augmentation des entreprises de toutes les dimensions. Cette tendance n'a cependant pas été constante, puisque de 1956 à 1960, comme on peut le déduire de la série des totaux figurant dans le tableau en question, on enregistre une diminution moyenne du nombre des entreprises de 7 %. La tendance à l'expansion reprend ensuite à allure constante à partir de 1961, pour atteindre le maximum d'ampleur en 1965, année où il y avait 66.802 entreprises opérant dans la branche du bâtiment.

Si l'on passe à l'examen des catégories particulières d'entreprise on peut dégager la tendance principale de l'industrie allemande du bâtiment, à savoir la prédominance des petites entreprises. En effet, les entreprises occupant de 1 à 19 salariés se chiffraient en 1965 à 48.201, chiffre qui s'avère, de loin, le plus élevé de toute la branche. Si l'on considère ensuite les catégories d'entreprises occupant jusqu'à 50 travailleurs, celles-ci représentent 72,1 % du total des entreprises.

Il faut toutefois souligner l'accroissement sensible subi par les moyennes et grandes entreprises dans la période comprise entre 1955 et

.../...

Tableau 9 - Nombre d'entreprises de construction par classes d'importance

- Allemagne -

Effectifs	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
de 1 à 19 :											
Nombre d'entrepr.	46.060	47.428	46.624	45.681	44.591	44.603	44.574	45.518	47.365	48.008	48.201
de 20 à 49 :											
Nombre d'entrepr.	8.465	9.109	9.006	9.150	9.232	9.391	9.642	11.150	10.500	10.688	10.759
de 50 à 99 :											
Nombre d'entrepr.	3.650	3.889	3.604	3.846	4.048	4.042	4.015	4.300	4.481	4.590	4.607
de 100 à 499 :											
Nombre d'entrepr.	2.528	2.667	2.420	2.723	2.765	2.713	2.764	2.927	3.052	3.135	3.042
500 et plus											
Nombre d'entrepr.	133	154	139	142	158	153	169	186	193	189	193
Total (entreprises de construction)	60.836	63.247	61.793	61.542	60.794	60.902	61.164	64.081	65.591	66.610	66.802

Source : Office statistique fédéral, Wiesbaden

1965, qui a exercé une influence considérable sur la structure de l'emploi dans la branche de la construction.

En effet, au 30 juin 1965, plus de 42 % de la main-d'oeuvre occupée dans le bâtiment appartenait à des entreprises de grandes dimensions ayant plus de 100 travailleurs et 38 % environ à des entreprises de 50 à 99 travailleurs. Dans les petites entreprises, d'autre part, seulement 19,7 % de la main-d'oeuvre de ce secteur se trouvaient occupés à la même date.

ITALIE

La forme sous laquelle la plupart des entreprises se présentent dans la branche de la construction est celle de l'entreprise individuelle; parmi les sociétés constituées pour prendre en charge des travaux d'assez grande importance, prédominent les sociétés par actions et en nom collectif. Dans les sociétés par actions, en outre, on observe entre 1951 et 1961 un accroissement sensible des effectifs; cependant, environ 40 % de la main-d'oeuvre de la branche de la construction travaille dans les entreprises individuelles.

L'importance des entreprises peut également être déduite de leur diffusion territoriale. On dénote ainsi, de ce point de vue, entre 1951 et 1961, des augmentations sensibles du nombre et des effectifs des entreprises opérant dans les différentes circonscriptions territoriales. En 1951, sur 34.182 firmes, 90,5 % opéraient seulement dans leur circonscription communale, et employaient 57,5 % des travailleurs de la branche. Cette situation caractéristique se maintenait encore en 1961, exception faite des augmentations intervenues à tous les niveaux de la classification.

Les entreprises du secteur de la construction, durant la période considérée, ont augmenté de 31.063 à 49.069, avec des accroissements en chiffres absolus de 18.006 unités et en pourcentages de 58 %. 90,4 % de l'augmentation portent sur les entreprises communales, 6,6 % sur celles à diffusion provinciale, 1,35 % sur les entreprises régionales et 1,65 % sur les entreprises nationales.

Même les entreprises d'aménagement d'installations suivent cette ligne générale.

On peut tirer des données figurant au tableau 10 d'autres indices sur la tendance des entreprises à augmenter leurs dimensions. Dans la construction, entre 1951 et 1961, on remarque une diminution assez importante (596 unités) du nombre des entreprises ayant deux ou moins de deux salariés, tandis qu'à des niveaux plus élevés on observe des augmentations considérables. En particulier, les entreprises occupant de 3 à 5 travailleurs et de 1.001 à plus ont vu augmenter leur importance numérique et le nombre des travailleurs employés. Dans d'autres catégories, l'augmentation des entreprises a été supérieure à celle des travailleurs employés : ainsi, dans la catégorie de 101 à 500 travailleurs où l'augmentation de 83,76 % des entreprises répond à un accroissement de 46,82 % des travailleurs employés, et dans la catégorie de 11 à 50 et de 51 à 100 travailleurs.

Par suite des différentes augmentations signalées ci-dessus, on observe, si l'on tient compte des valeurs en pourcentage des diverses catégories par rapport au total, que par rapport à 1951, la première place - qui à cette époque était occupée par la catégorie comprenant jusqu'à 2 travailleurs employés - est occupée en 1961 par celle de 11 à 50 travailleurs (la première catégorie ayant rétrogradé en 1961 à la troisième place) et la seconde place par la catégorie comprenant de 3 à 5 travailleurs employés.

En outre, 35 % environ des travailleurs employés sont occupés, à ces deux dates, dans des entreprises de dimensions moyennes (de 11 à 50

.../...

Tableau 10 - Construction et aménagement d'installations
 Entreprises et effectifs, d'après le nombre de travailleurs
 - Italie -

	Année 1951			Année 1961		
	Total construc- tion et aména- gement d'instal- lations	Construction	Aménagement d'installa- tions	Total construc- tion et aména- gement d'instal- lations	Construction	Aménagement d'installa- tions
Jusqu'à 2 jusqu'à 2	13.741 17.432	12.307 15.484	1.434 1.948	12.963 18.972	11.711 17.184	1.252 1.788
de 3 à 5 de 3 à 5	6.166 23.942	5.369 20.899	797 3.043	13.329 51.706	12.180 47.257	1.149 4.448
de 6 à 10 de 6 à 10	4.966 37.937	4.521 34.625	445 3.312	9.714 74.355	8.710 66.660	1.004 7.695
de 11 à 50 de 11 à 50	7.823 181.728	7.145 173.538	378 8.190	14.434 318.298	13.307 294.435	1.127 23.863
de 51 à 100 de 51 à 100	1.123 82.253	1.091 79.993	32 2.260	2.147 148.498	2.013 138.992	134 9.506
de 101 à 500 de 101 à 500	616 135.318	585 129.513	31 5.806	1.154 206.334	1.075 190.146	79 16.188
de 501 à 1.000 de 501 à 1.000	34 23.013	33 22.146	1 867	53 36.228	46 21.181	7 5.047
de 1.001 et plus de 1.001 et plus	13 23.778	12 22.699	1 1.079	34 61.464	27 51.245	5 10.219
Total général Total général	34.182 525.401	31.063 490.897	3.119 26.504	53.826 915.854	49.059 837.100	4.757 78.754

travailleurs); en 1961, d'autre part, 66 % des entreprises avaient un effectif inférieur ou égal à 10 et environ 6,5 % seulement avaient 51 travailleurs et davantage.

LUXEMBOURG

Le tableau 11 a qui concerne les entreprises de la branche de la construction (industrie du bâtiment et travaux publics) par rapport au nombre des salariés qu'elles emploient, montre qu'au Luxembourg, l'industrie de la construction est le fait surtout de petites entreprises à base essentiellement artisanale. En effet, plus de 80 % des entreprises faisant partie de la branche occupaient en 1962 moins de 10 travailleurs. Par voie de conséquence, les grandes entreprises de plus de 100 travailleurs prenaient en pourcentage des valeurs presque négligeables, au-dessous de 1 % du total des entreprises. Du point de vue des effectifs salariés employés, on relève qu'environ 22 % appartiennent, en 1962, à des entreprises occupant moins de 10 travailleurs. Les entreprises de dimensions moyennes, de 10 à 99 travailleurs, représentent le pourcentage le plus important de main-d'oeuvre, environ 42 % du total, tandis que les 35 % restants environ sont employés dans des entreprises de grandes dimensions appartenant à la classe des "plus de 100 travailleurs".

En ce qui concerne plus particulièrement les entreprises du bâtiment (gros-oeuvre) et du génie civil, le tableau 11 b montre qu'entre 1958 et 1965 le nombre d'entreprises occupant au moins 20 personnes actives, est passé de 94 à 111. Par contre, les entreprises d'un effectif supérieur à 200 personnes est tombé de 9 à 5. Par conséquent, l'évolution de l'ordre de grandeur des entreprises s'explique plutôt par un gonflement temporaire des effectifs des entreprises moyennes par suite de la bonne conjoncture, que par une tendance générale à la concentration.

TABLÉAU 11 b

Luxembourg

Evolution de l'ordre de grandeur
des entreprises du bâtiment et du génie civil

STATÉG

Nombre de personnes actives	Nombre d'entreprises	
	1958	1965
20 - 49	41	67
50 - 99	36	29
100 - 149	7	5
150 - 199	1	5
200 - 499	9	5
Total	94	111

PAYS-BAS

Le secteur de la construction est constitué principalement par des petites entreprises. Toutefois, au cours de la période 1958-1964 la tendance est à l'augmentation du nombre des grandes entreprises. C'est ce que montrent nettement les tableaux 12, 14 et 15. Il ressort du tableau II a qui se rapporte au secteur du bâtiment et du génie civil, qu'au cours de la période en question, la part des entreprises de moins de 5 travailleurs par rapport au nombre total d'entreprises est tombée de 62,1 % à 52,2 %. Inversement, la part des entreprises de plus de 50 travailleurs passe de 2,4 à 3,2 %. Dans le secteur des travaux routiers et hydrauliques (tableau 14), on rencontre généralement une proportion d'unités de production plus forte que dans le secteur de la construction. Ceci est manifestement dû à une différence dans l'importance des travaux adjugés et dans le degré de mécanisation.

./.

Tableau 11a - Répartition des entreprises d'après les effectifs salariés
Industrie du bâtiment et des travaux publics (1)

- Luxembourg -

1962

Effectifs salariés		Chiffres absolus	Pourcentage
1	Nombre d'entreprises	295	22,51
	Effectifs	295	1,97
	dont ouvriers		
de 2 à 4	Nombre d'entreprises	528	40,30
	Effectifs	1.460	9,77
	dont ouvriers	754	5,96
de 5 à 9	Nombre d'entreprises	240	18,32
	Effectifs	1.565	10,48
	dont ouvriers	1.202	9,50
de 10 à 19	Nombre d'entreprises	107	8,16
	Effectifs	1.422	9,52
	dont ouvriers	1.228	9,70
de 20 à 49	Nombre d'entreprises	86	6,56
	Effectifs	2.654	17,77
	dont ouvriers	2.447	19,34
de 50 à 99	Nombre d'entreprises	31	2,35
	Effectifs	2.195	14,70
	dont ouvriers	2.037	16,10
de 100 à 199	Nombre d'entreprises	14	1,06
	Effectifs	1.886	12,63
	dont ouvriers	1.755	13,87
de 200 à 499	Nombre d'entreprises	7	0,53
	Effectifs	2.137	14,31
	dont ouvriers	1.996	15,77
de 500 à 999	Nombre d'entreprises	2	0,15
	Effectifs	1.316	8,81
	dont ouvriers	1.230	9,72
Total	Nombre d'entreprises	1.310	100,00
	Effectifs	14.930	100,00
	dont ouvriers	12.649	100,00

(1) Annuaire statistique 1965 - page 102

L'accroissement du nombre des moyennes et grandes entreprises (occupant plus de 50 travailleurs) a été relativement moins important que dans le secteur de la construction; la proportion de cette catégorie d'entreprises est passée de 9,0 % à 9,9 % dans le secteur des travaux routiers et hydrauliques. Les entreprises de moins de 5 travailleurs représentent en 1964 encore 40% du total.

Si l'on considère le nombre total d'entreprises (tableau 15) on constate qu'en 1964 les entreprises de 200 travailleurs et plus qui représentent ensemble moins de 1 % du nombre total d'entreprises, réunissaient 25 % des effectifs en service. Inversement, les entreprises de moins de 5 travailleurs, (50% du total) ne représentaient que 7 % des effectifs.

.../...

Tableau 12 : Nombre d'entreprises du bâtiment et du génie civil par classe d'importance, 1958-1964

Nombre de travailleurs-types (1)	1958		1961		1964	
	Nombre d'entreprises	%	Nombre d'entreprises	%	Nombre d'entreprises	%
Moins de 5	9.558	62,1	8.939	59,0	8.145	52,2
de 5 à 9	2.963	19,2	3.115	20,6	3.561	22,8
de 10 à 24	1.979	12,8	2.123	14,0	2.621	16,8
de 25 à 49	522	3,4	575	3,8	779	5,0
de 50 à 199	312	2,0	333	2,1	428	2,7
de 200 à 499	45	0,3	40	0,3	56	0,4
de 500 à 999	11	0,1	16	0,1	17	0,1
1.000 et plus	1	-	2	-	6	-
Total	15.391	100	15.143	100	15.613	100

(1) Exprimé en total du nombre de travailleurs-types : 1 travailleur-type = 300 jours de travail.

Le nombre de travailleurs-types se rapporte à l'ensemble du personnel assujéti à l'assurance.

Source : Statistiques d'accidents de la "Sociale Verzekeringsbank" et statistiques de production du CBS

Tableau 13 : Nombre d'entreprises de travaux routiers et hydrauliques (1) par classe d'importance (1958-1964)

Nombre de travailleurs-types (2)	1958	%	1961	%	1964	%
	Moins de 5	941	44,2	1.018	43,3	1.165
de 5 à 9	381	18,0	412	17,5	565	19,7
de 10 à 24	405	19,0	473	20,1	558	19,4
de 25 à 49	208	9,8	221	9,4	293	10,2
de 50 à 199	158	7,4	184	7,8	227	7,9
de 200 à 499	25	1,2	29	1,2	51	1,8
de 500 à 1.000	7	0,3	9	0,4	8	0,3
1.000 et plus	2	0,1	3	0,1	4	0,1
Total	2.127	100	2.349	100	2.871	100

(1) Y compris les entreprises de pavage et de revêtement routier

(2) Exprimé en total du nombre de travailleurs-types : 1 travailleur-type = 300 jours de travail

Le nombre de travailleurs-types se rapporte à l'ensemble du personnel assujéti à l'assurance

Source : Statistiques d'accidents de la "Sociale Verzekeringsbank" et statistiques de production du CBS

Tableau 14 : Répartition des entreprises et de la main-d'oeuvre qui y est occupée, par classe d'importance (1), 1958-1964

Nombre de travailleurs-types	1958		1961		1964	
	Nombre d'entreprises	Effectifs globaux	Nombre d'entreprises	Effectifs globaux	Nombre d'entreprises	Effectifs globaux
Moins de 5	60	10	57	9	50	7
de 5 à 9	19	12	20	12	22	11
de 10 à 24	14	20	15	20	17	19
de 25 à 49	4	14	5	14	6	15
de 50 à 199	3	23	3	23	4	23
de 200 à 499	0	12	0	11	1	13
de 500 à 999	0	7	0	8	0	7
1.000 et plus	0	2	0	3	0	5
Total	100	100	100	100	100	100

(1) Pourcentages arrondis

Source : Statistiques d'accidents de la "Sociale Verzekeringsbank" et statistiques de production du CBS

1.3. Répartition géographique des entreprises

Il faut avant tout souligner que le Luxembourg n'a pu, pour des motifs évidents, traiter le point en question.

Comme il a été dit plus haut, on peut affirmer que le degré d'industrialisation atteint dans les régions considérées et la densité démographique qui y existe, influent directement, et de façon étroitement liée, sur la densité de concentration des entreprises du bâtiment dans certaines régions ou provinces des pays de la Communauté.

Ceci est dû au fait que le bâtiment n'est pas lié à l'existence sur les lieux d'installation de l'entreprise de disponibilités élevées en main-d'œuvre, le secteur ayant pour caractéristique l'extrême mobilité des travailleurs et, par conséquent, le déplacement, souvent même considérable, des travailleurs de zone excédentaire à zone déficitaire.

Par suite, l'existence de disponibilités locales de main-d'œuvre là où les entreprises opèrent, revêt une importance tout à fait secondaire, si l'on compare les deux premiers facteurs dans le but de situer les entreprises dans une certaine zone plutôt que dans une autre.

D'autre part, ce qui a été dit se trouve confirmé par le fait que, dans tous les pays auxquels se rapportent les données qui seront commentées par la suite, la majeure partie des entreprises sont dispersées - et cette remarque s'applique avant tout aux entreprises de grandes dimensions - dans les grandes agglomérations urbaines et les chefs-lieux, en relation étroite avec la plus grande demande de constructions qui s'y rencontre, par rapport aux zones de faible peuplement.

Cette tendance est plus marquée d'ailleurs dans les régions où le processus d'industrialisation a atteint un stade plus avancé et où la demande de construction, surtout de type industriel, est très dynamique.

.../...

Toutefois, si ce qui a été exposé s'applique à l'Italie où le triangle constitué par les régions industrialisées du nord prend une importance capitale, à la France, où la région parisienne s'adjuge le nombre de loin le plus élevé de travailleurs salariés dans le secteur du bâtiment, et à l'Allemagne, cela ne semble pas se vérifier pour la Belgique.

BELGIQUE

Le tableau 15 montre que les entreprises de l'industrie de la construction atteignent un remarquable degré de concentration dans les provinces flamandes, de façon particulière dans celles d'Anvers et dans les deux Flandres. La province du Brabant a pris, en outre, un rôle très important du point de vue examiné ici, pour avoir atteint 22 % du total des entreprises en 1964. Ce phénomène ne semble pas devoir être imputé seulement à l'augmentation de population et à l'attraction qu'exerce Bruxelles en tant que centre sur le plan administratif et industriel mais aussi à l'évolution technologique moderne de certaines branches de l'industrie du bâtiment.

La répartition territoriale des travailleurs suit, en principe, celle déjà décrite pour les entreprises.

Ainsi, on peut relever en 1964 que 31 % environ des travailleurs du bâtiment appartiennent à des entreprises du Brabant. Les pourcentages pour la partie flamande, la partie wallonne et Bruxelles sont respectivement de 5,2, 26,0 et 22,8 %.

Il convient cependant, à ce propos, de souligner que ces données ne peuvent avoir de valeur rigoureuse ni pour ce qui est du domicile des travailleurs ni pour ce qui est du lieu effectif d'emploi, puisque la caractéristique essentielle du bâtiment est la mobilité extrême des travailleurs, qui découle du fait que les chantiers surgissent, s'arrêtent et se déplacent dans

Tableau XV - Evolution de la répartition géographique des entreprises du bâtiment et des travailleurs de l'industrie du bâtiment affiliés à la sécurité sociale

- Belgique -

Provinces et régions	1955		1964			
	Nombre d'entrepr.	Nombre de travail.	Nombre d'entrepr.	1955 - 100	Nombre de travail.	1955 - 100
Anvers	3.653	28.477	4.108	112,45	37.697	132,37
Bruxelles	3.980	51.578	2.621	101,97	63.027	122,19
Brabant	5.423	62.332	5.505	101,51	73.804	118,53
Flandre occidentale	3.144	24.274	3.490	111,00	28.374	116,89
Flandre orientale	3.172	23.971	3.656	115,25	27.634	115,23
Hainaut	2.411	17.920	2.615	108,46	21.372	119,26
Liège	2.485	21.401	2.422	97,46	24.323	113,65
Limbourg	1.182	8.352	1.667	141,03	13.964	167,19
Luxembourg	512	4.547	541	105,66	4.255	93,60
Namur	913	6.841	1.008	110,40	7.241	105,85
Région flamande	11.991	91.486	15.138	126,24	122.173	133,54
Région wallonne	6.924	55.051	7.253	104,75	62.007	112,63
Bruxelles	3.980	51.578	2.621	101,97	54.555	105,79
Total industrie de la construction	22.895	198.115	25.012	109,24	238.745	120,50

Source : Rapport annuel de l'O.N.S.S.

des périodes de temps relativement courtes. En conséquence de cela, on constate qu'une partie importante des travailleurs est occupée dans des entreprises situées dans une circonscription différente de celle dans laquelle ils résident et que, de ce fait, ils doivent effectuer tous les jours ou toutes les semaines des déplacements, souvent considérables, pour rejoindre leur lieu de travail.

On remarque l'existence de ce phénomène indirectement en comparant les statistiques de l'Office national de Sécurité Sociale (O.N.S.S.) établies d'après le siège social des entreprises avec les statistiques de la Caisse patronale de congés, puisque les travailleurs y sont mentionnés d'après leur domicile.

C'est ainsi que dans une étude, le syndicat chrétien a comparé les statistiques de l'O.N.S.S. (30 juin 1960) avec celles de la Caisse Congé du Bâtiment (31 décembre 1959).

Des statistiques ainsi établies, il ressort que la plupart des travailleurs du bâtiment proviennent de la Flandre orientale, suivie de la province du Brabant, d'Anvers et de la Flandre occidentale.

Une étude de l'Office national de l'emploi de 1961 fait apparaître aussi que, dans la province du Brabant, dans la circonscription de Bruxelles et dans la province de Liège, le nombre des ouvriers employés dans les entreprises locales dépasse largement celui des ouvriers employés dans la construction qui y résident.

Dans d'autres provinces, on constate le phénomène contraire, spécialement en Flandre orientale. Il en résulte clairement la nécessité pour les travailleurs de se déplacer d'une province à l'autre ou à travers les diverses régions du pays.

.../...

FRANCE

En l'absence de statistiques portant sur la répartition territoriale des entreprises du bâtiment, on doit pour pouvoir suivre l'évolution se limiter à la main-d'oeuvre employée.

Le tableau 16 reproduit les données de la répartition par régions des effectifs occupés dans l'industrie de la construction (sur la base de 1.000 salariés employés), relativement aux années 1955 et 1965.

Comme il ressort de l'examen de ces données, il s'est produit durant la période de temps considérée une profonde évolution dans la concentration géographique des travailleurs due essentiellement à des phénomènes d'industrialisation intervenus dans certaines des régions considérées.

Il faut préciser que le terme de région n'est pas considéré au sens géographique du mot, mais plutôt dans le sens de "région économique" tel qu'il est utilisé dans les plans régionaux de développement économique et social prévus par le décret n° 59-171 du 7 janvier 1959.

La France a été ainsi répartie en 21 régions en ce qui concerne l'action économique des programmes mentionnés.

Des données reproduites dans le tableau en question ressort l'importance prise par certaines régions telles que la région parisienne où, entre 1955 et 1965, la main-d'oeuvre employée dans le secteur du bâtiment passe de 226 ‰ à 268 ‰ du total (+ 42 ‰), la région Rhône-Alpes qui passe de 88 à 97 ‰ et la région Provence-Côte d'Azur qui passe de 65 à 83 ‰. Il semble opportun de souligner ici que dans les provinces comprises dans la région parisienne se trouvent concentrés, en 1965, 268 ‰ des salariés de l'industrie du bâtiment, tandis que 732 ‰ de ceux-ci sont répartis de façon variée, à la même date, entre les provinces comprises dans les vingt régions restantes.

.../...

Tableau 16 - Répartition par régions de programme des établissements et des salariés travaillant dans l'industrie du bâtiment (rubrique 33 de la nomenclature I.N.S.E.E.) (1)

- France -

REGIONS	1 9 6 2		1 9 6 6	
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés
ALSACE	5.804	32.623	6.123	38.848
AQUITAINE	17.003	45.330	19.224	66.117
AUVERGNE	8.160	21.987	9.087	32.178
BOURGOGNE	8.338	26.389	9.314	36.045
BRETAGNE	13.963	50.645	15.453	65.906
CENTRE	11.071	41.143	12.540	60.887
CHAMPAGNE	5.930	25.299	6.470	30.783
FRANCHE COMPTE	4.887	17.935	5.435	22.597
LANGUEDOC	9.378	30.696	11.770	48.682
LIMOUSIN	5.559	11.624	5.845	14.739
LORRAINE	8.816	50.646	8.775	56.311
MIDI PYRENEES	15.039	42.376	17.137	56.211
NORD	12.989	77.249	12.756	81.882
BASSE NORMANDIE	7.077	21.922	6.952	27.172
HAUTE NORMANDIE	5.849	27.970	6.412	32.608
PAYS DE LA LOIRE	12.608	47.345	14.397	68.368
PICARDIE	6.630	27.364	7.233	31.347
POITOU CHARENTES	10.565	25.499	11.320	35.259
PROVENCE COTE D'AZUR CORSE	18.326	87.791	23.745	131.473
REGION PARISIENNE	39.125	242.386	37.093	279.638
RHONE ALPES	23.124	102.497	27.084	130.385
FRANCE ENTIERE	250.239	1.056.716	274.165	1.347.436

(1) Source : Enquêtes de l'I.N.S.E.E. sur les établissements industriels et commerciaux

La répartition qui était déjà nettement en faveur de la région parisienne a encore accentué ultérieurement cette tendance par rapport à 1955, puisque certaines régions, avant tout en raison de retards dans les programmes d'industrialisation, ont subi entre les deux dates des baisses relatives, souvent même notables.

Ce phénomène se manifeste particulièrement dans le Nord (de 79 à 58 ‰), dans la Haute Normandie (de 38 à 29 ‰), en Alsace (de 42 à 28 ‰) et en Basse Normandie (de 32 à 22 ‰).

Pour conclure, on peut affirmer que la main-d'œuvre salariée de l'industrie du bâtiment est centrée pour la plupart, en France, dans la région parisienne et, de façon générale, dans les régions où le processus d'industrialisation s'est trouvé réalisé dans une plus grande proportion.

ALLEMAGNE

En Allemagne, on n'assiste pas à des phénomènes très marqués de concentration dans des zones géographiques déterminées des entreprises et des effectifs du secteur de la construction, car les unes et les autres sont réparties entre les différents "Länder" proportionnellement à la population.

On peut tirer diverses conclusions, si l'on considère, en revanche, les entreprises par classes d'importance; d'après cette classification, en effet, il ressort que les entreprises de grandes dimensions sont le plus souvent concentrées dans les zones urbaines où l'on a enregistré et où l'on enregistre actuellement une forte pression sur la demande de construction.

.../...

Cette évolution de la demande a favorisé l'accroissement des dimensions des entreprises travaillant dans les zones susdites, et, par suite, évidemment celui de la moyenne des effectifs employés par ces entreprises.

Comme conséquence de cette évolution sur la structure des entreprises, on observe que la presque totalité des effectifs du secteur de la construction appartient à des entreprises ayant 200 travailleurs et plus et que celles-ci, en revanche, représentent seulement un modeste pourcentage du nombre total des entreprises travaillant dans le même secteur.

D'après les statistiques se rapportant à juin 1965, la répartition territoriale des 1.122 entreprises ayant 200 travailleurs et plus est telle que plus de la moitié de celles-ci travaillent dans les "Länder" de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, de Bade-Wurtemberg, de Bavière et de Hambourg.

La répartition territoriale des effectifs suit manifestement le même mouvement sur le plan régional.

On peut donc conclure que les conditions régionales exercent une importance considérable, soit en ce qui concerne la structure des entreprises sur le plan de l'organisation, soit en ce qui concerne la dispersion territoriale des entreprises de grandes dimensions du fait de l'existence d'un lien étroit entre le nombre d'habitants et l'implantation de grandes entreprises.

Le tableau 17 reproduit les données portant sur la répartition géographique des entreprises et des effectifs dans les différents "Länder" de l'Allemagne.

A la tendance générale à l'augmentation des effectifs entre 1955 et 1965, correspond dans la quasi-totalité des "Länder", comme on peut l'observer, le fléchissement du nombre des entreprises qui ont donc accru sensiblement leurs propres dimensions.

.../...

Tableau 17 - Répartition géographique des entreprises et des effectifs

		a) entreprises	b) effectifs
- Allemagne -			
LÄNDER		1955	1965
Schleswig-Holstein	a)	2.774	2.492
	b)	58.547	70.015
Hambourg	a)	1.300	1.278
	b)	45.405	49.847
Basse-Saxe	a)	8.330	7.981
	b)	180.051	207.317
Brême	a)	640	690
	b)	21.763	24.666
Rhénanie du Nord Westphalie	a)	15.278	18.125
	b)	431.378	440.490
Aix-la-Chapelle	a)	5.992	5.920
	b)	132.048	157.055
Rhénanie-Palatinat	a)	4.458	4.733
	b)	87.670	103.264
Bade-Wurtemberg	a)	13.104	12.799
	b)	199.647	270.120
Bavière	a)	10.960	10.703
	b)	238.701	307.064
Sarre	a)	=	1.017
	b)	=	31.306
Berlin-Ouest	a)	=	1.064
	b)	=	46.213

Le tableau 17 révèle en outre l'importance occupée par la Rhénanie du Nord-Westphalie où est installé en 1965 le plus grand nombre d'entreprises (18.125) qui dépasse nettement celui de Bade-Wurtemberg (12.799) et de la Bavière (10.703).

Les autres Länder viennent ensuite avec des chiffres compris entre 7.981 pour les entreprises de la Basse-Saxe et 690 pour celles de Brême.

Les effectifs ont une répartition presque analogue à celles des entreprises du secteur.

ITALIE

Si l'on considère les entreprises par classes d'importance des effectifs on peut noter que, tandis que dans les régions du triangle industriel la situation reste presque inchangée entre 1951 et 1961; dans les régions de la Vénétie et de la Toscane on enregistre une diminution des entreprises ayant jusqu'à "2 travailleurs" et une augmentation considérable aux niveaux de classification supérieure. En Vénétie, des modifications se sont produites dans la structure de l'industrie du bâtiment avec l'apparition en 1961 de deux entreprises de plus de 1.000 travailleurs et la disparition de l'unique entreprise existant dans la catégorie des 501 à 1.000 travailleurs. En Toscane, au contraire, on enregistre en 1961 l'apparition d'une nouvelle entreprise dans cette dernière catégorie. Le Latium occupait en 1951 la première place par rapport aux entreprises de cette taille (10 entreprises) et la seconde en 1961 (13 entreprises), dépassé par la Lombardie où, entre-temps, ces entreprises sont passées de 8 à 14. Dans le Latium d'ailleurs, se trouve encore le plus grand nombre d'entreprises ayant un effectif supérieur à 1.000, ce qui doit être mis en relation avec le fait que, dans cette région, le bâtiment constitue la branche la plus importante de l'industrie.

.../...

Les entreprises de l'industrie de la construction sont surtout concentrées dans les chefs-lieux de provinces où le développement industriel a été le plus marqué et où les programmes d'assainissement du bâtiment ont trouvé leur plus large diffusion. C'est le cas en particulier pour le Piémont, la Lombardie et l'Emilie-Romagne ces trois régions comme on peut le déduire du tableau 18 comptant à elles seules 45 % des 49.049 entreprises du pays. En 1961, 61,88 % de ces mêmes entreprises sont concentrées dans l'Italie septentrionale, 20,73 % dans l'Italie méridionale et les 17,39 % restants dans l'Italie centrale.

Quant à la structure des entreprises sur le plan de l'organisation, on peut affirmer que, dans chacun de ces 3 secteurs de répartition, prédomine l'entreprise de petites dimensions avec une tendance légèrement plus marquée vers ce genre d'entreprises pour l'Italie septentrionale méridionale et, vers l'entreprise de dimensions moyennes, pour l'Italie centrale.

Dans le cas de l'industrie de l'aménagement d'installations, on peut répéter ce qui a été exposé pour le secteur du bâtiment, encore qu'il faille noter que, contrairement à ce qui se passe dans ce dernier secteur, on remarque en 1961 une diminution des entreprises situées en Italie du Nord en raison d'une diminution considérable enregistrée dans le domaine des petites entreprises.

.../...

Tableau 18 - Entreprises et effectifs par région italienne

a) Nombre d'entreprises
b) Nombre des effectifs

REGIONS		1951			1961		
		Construc- tion	Aménagement d'installa- tions	Construc- tion et aménagement d'instal.	Construc- tion	Aménagement d'installa- tions	Construc- tion et aménagement d'instal.
Piémont	a)	4.352	559	4.911	6.134	589	6.723
	b)	45.667	3.746	49.413	74.023	3.179	82.202
Val d'Aoste	a)	101	6	107	255	16	272
	b)	1.840	43	1.883	2.880	85	2.965
Lombardie	a)	5.270	952	6.222	9.944	1.208	11.232
	b)	122.686	8.031	130.767	184.243	26.454	210.627
Trentin-Haut- Adige	a)	696	94	790	1.043	165	1.208
	b)	9.916	515	10.431	13.170	1.431	19.601
Vénétie	a)	2.232	230	2.512	4.339	400	4.739
	b)	33.049	1.407	34.456	75.305	5.603	80.909
Frioul Véné- tie-Ju-lienne	a)	946	112	1.058	1.590	139	1.729
	b)	14.741	725	15.466	24.200	1.454	25.654
Ligurie	a)	1.363	185	1.548	1.659	224	1.883
	b)	23.162	1.535	24.697	33.143	3.929	42.077
Emilie-Romagne	a)	3.175	322	3.497	5.403	551	5.954
	b)	47.470	2.293	49.763	91.867	7.049	98.916
ITALIE DU NORD	a)	18.735	2.460	21.245	30.358	3.372	33.740
	b)	298.531	18.345	315.876	503.947	55.635	559.582
Toscane	a)	2.293	136	2.479	3.742	375	4.127
	b)	28.860	2.760	31.620	55.328	5.894	61.222
Ombrie	a)	479	13	497	671	70	741
	b)	4.486	145	4.991	10.151	733	10.884
Marches	a)	1.192	47	1.239	1.694	119	1.813
	b)	12.691	263	12.959	22.465	600	23.345
Lazio	a)	1.905	162	2.067	2.217	243	2.465
	b)	63.313	3.556	73.379	84.948	10.216	95.164
ITALIE CENTR.	a)	5.059	413	5.482	8.524	816	9.340
	b)	116.210	6.739	122.949	172.892	17.743	190.635
Abruzzes et Molise	a)	695	18	713	1.423	58	1.481
	b)	9.456	212	9.668	13.554	734	19.350
Campanie	a)	1.902	90	1.992	2.353	135	2.488
	b)	22.359	452	22.851	39.941	1.737	41.678
Pouilles	a)	1.030	66	1.096	2.422	160	2.582
	b)	13.631	294	13.925	24.848	903	25.035
Basilicate	a)	212	2	214	403	11	400
	b)	3.470	2	3.472	3.276	37	3.313
Calabre	a)	556	3	554	854	37	891
	b)	8.963	10	8.981	16.505	434	17.010
Sicile	a)	1.567	53	1.620	1.922	100	2.022
	b)	20.267	399	20.666	33.123	1.118	34.245
Sardaigne	a)	447	9	456	729	27	756
	b)	5.930	33	6.013	13.830	723	14.553
ITALIE DU SUD	a)	6.409	246	6.655	10.177	539	10.716
	b)	84.155	1.420	85.576	155.261	5.936	161.197
TOTAL ITALIE							
Nbre d'entrep.		31.053	3.119	34.182	49.059	4.757	53.816
Effectifs		493.897	26.504	525.401	837.100	73.754	915.854

Source : Recensement industriel IS'AT

PAYS-BAS

Etant donné que ce n'est que depuis 1963 que les statistiques de production du CBS, d'où proviennent également les tableaux précédents, subdivisent géographiquement les entreprises, l'utilisation de cette source ne permet pas d'établir un aperçu comparatif sur une série d'années moyenne ou longue. Cependant pour permettre une comparaison en tant soit peu acceptable, nous considérons les tableaux 19 et 20 qui donnent un aperçu de l'évolution de la part des différentes provinces en ce qui concerne les effectifs occupés dans l'industrie de la construction ou, en d'autres termes, de l'accroissement des effectifs occupés par province. Les deux tableaux proviennent de publications de l'"Economisch Instituut voor de Bouwnijverheid" (EIB) et se rapportent à l'entreprise de construction non organisée sous forme d'établissement. Il y apparaît clairement qu'en dehors du Randstad Holland (constitué par les provinces de Hollande septentrionale, de Hollande méridionale et d'Utrecht), la part des provinces a considérablement augmenté au cours de la période 1957/58 - 1965/66 : cette part passe en effet de 64 % à 67 % environ. Cette évolution a été la plus forte après 1961/62, alors que l'augmentation généralement forte des effectifs occupés dans l'industrie de la construction (environ 10% en l'espace de 4 ans) s'est manifestée surtout en dehors des provinces occidentales.

Tableau 19 - Part des provinces en ce qui concerne les effectifs occupés en pourcentage, de 1957/58 à 1965/66

Province	1957/58	1961/62	1965/66
Groningue	5,0	4,8	4,6
Frise	4,9	5,0	5,0
Drente	3,5	3,7	4,0
Overijssel	7,0	7,6	7,8
Gueldre	11,9	12,2	12,6
Utrecht	5,5	5,4	5,0
Hollande septentrionale	14,3	14,4	13,6
Hollande méridionale	21,0	20,1	19,3
Zélande	3,8	3,2	3,3
Brabant septentrional	15,4	16,7	17,7
Limbourg	7,7	6,9	7,2
Pays-Bas	100	100	100

Source : EIB

.../...

Tableau 20 : Indice d'accroissement des effectifs occupés par province
(1957-58 = 100)

Province	1957/58	1961/62	1965/66
Groningue	100	102	114
Frise	100	108	129
Drente	100	112	142
Overijssel	100	115	140
Gueldre	100	108	131
Utrecht	100	102	114
Hollande septentrionale	100	105	119
Hollande méridionale	100	101	115
Zélande	100	88	110
Brabant septentrional	100	114	143
Limbourg	100	94	117
Pays-Bas	100	105	127

Source : MIB

.../...

CHAPITRE II

EVOLUTION ET FLUCTUATIONS PERIODIQUES DE L'EMPLOI

xxix

2.1. Evolution des effectifs employés au cours des dernières années

La progression de l'évolution technologique s'est manifestée également dans le secteur de la construction, quoique dans une mesure inférieure à celle que l'on peut rencontrer dans d'autres branches de l'industrie, et a produit, au cours des dernières années, des modifications considérables au sein de la structure de l'emploi qui se trouve de plus en plus fondée sur la main-d'oeuvre spécialisée, au détriment de la main-d'oeuvre ordinaire et de celle représentée par des manoeuvres.

Parallèlement, la tendance à l'augmentation des dimensions des entreprises, déjà mise en lumière dans le précédent chapitre et l'évolution consécutive des systèmes d'organisation, ont nécessairement accru l'importance du travail administratif qui se reflète dans de sensibles augmentations de la catégorie des employés de bureau.

Il est évident que la forte augmentation des effectifs occupés à laquelle on assiste durant les périodes d'expansion économique des pays de la Communauté, est intimement liée à la difficulté que rencontre l'industrie du bâtiment à tirer pleinement parti des machines dans toutes les phases du travail comme cela se produit dans d'autres secteurs de l'industrie. En raison des difficultés auxquelles on se heurte en ce qui concerne le remplacement de ces facteurs de production, l'industrie du bâtiment, qui est soumise à une demande soutenue de construction et qui ne peut pousser la mécanisation que dans certaines limites, a tendance à développer le facteur main-d'oeuvre plus que ce n'est le cas, à conditions égales, dans d'autres branches d'activité. D'autre part, on remarque que l'augmentation du nombre des personnes occupées aurait pris une importance

.../...

beaucoup plus grande s'il avait été possible d'employer sur une plus grande échelle la main-d'oeuvre féminine qui ne représente dans le secteur de la construction qu'un pourcentage négligeable des effectifs employés. Ces tendances à l'expansion de l'emploi dans le bâtiment ont subi, au cours des dernières années auxquelles se rapportent les données disponibles, - exception faite pour la France et la Belgique - un temps d'arrêt en raison des difficultés de conjoncture qui ont surgi dans la situation économique de certains pays de la Communauté. En Allemagne, la baisse du nombre des personnes occupées à laquelle on assiste depuis 1965, peut être considérée comme étant de peu d'importance quoiqu'elle constitue un indice, significatif dans la mesure où elle fait suite à une série ininterrompue d'augmentations annuelles depuis l'année 1957. En Italie, toujours en 1965, la dépression semble avoir atteint son point le plus bas pour la période considérée, car on enregistre dans le domaine de l'emploi les chiffres les plus bas depuis plusieurs années. Enfin, ainsi qu'on peut le déduire des considérations plus détaillées qui suivent, on constate des signes de ralentissement dans le taux d'accroissement des effectifs employés au Luxembourg et aux Pays-Bas. Comme il a déjà été dit ci-dessus, en ce qui concerne la France et la Belgique, l'augmentation du nombre des personnes employées se poursuit, même dans la présente phase, et prend nettement consistance, spécialement dans le premier de ces pays.

BELGIQUE

Les chiffres contenus dans le tableau 21 proviennent des relevés statistiques établis par l'office national de la sécurité sociale. Ils sont très significatifs, puisqu'ils présentent la situation de l'emploi dans l'industrie de la construction à la date du 30 juin de chaque année, à un moment où les activités se déroulent normalement sans se ressentir des interruptions provoquées par des conditions atmosphériques contraires.

.../...

Tableau 21 - Evolution du niveau de l'emploi dans l'industrie de la construction.

- Belgique -

Année de référence	Effectifs (ouvriers + employés) le 30 juin				
	Bâtiment		Tous les secteurs		% du bâtiment par rapport à tous les secteurs
	Chiffres absolus	Evolution 1955 = 100	Chiffres absolus	Evolution 1950 = 100	
1955	198.115	100,00	1.911.775	100,00	10,35
1956	210.212	106,10	1.935.330	101,23	10,35
1957	208.676	105,33	1.980.483	103,59	10,53
1958	197.511	99,69	1.958.187	102,42	10,90
1959	199.286	100,59	1.915.399	100,18	10,40
1960	200.564	101,23	1.940.761	101,51	10,33
1961	209.358	105,67	1.985.769	103,86	10,54
1962	219.807	110,94	2.037.336	106,56	10,78
1963	233.761	117,99	2.077.262	108,65	11,25
1964	238.745	120,50	2.143.056	112,09	11,14

Source : relevé ONSS au 30 juin

L'augmentation du volume de l'emploi dans la construction à laquelle on assiste au cours des années comprises entre 1955 et 1964 est considérable et supérieure à celle qui s'est produite durant le même laps de temps dans l'ensemble des secteurs de l'activité économique. En effet, comme on peut le déduire des chiffres rapportés, l'emploi dans le bâtiment s'est accru de plus de 20 %, tandis que l'accroissement enregistré dans l'ensemble des secteurs dépasse à peine 12 %. En outre, l'évolution du pourcentage des effectifs occupés dans le secteur du bâtiment par rapport à l'ensemble des secteurs est significative, même si avec ses diverses fluctuations au cours des années envisagées, il passe de 10,36 % en 1955 à 11,14 % en 1964. Les chiffres en question d'ailleurs, ne reflètent pas l'importance réelle du phénomène, puisqu'ils visent uniquement les travailleurs affiliés à la sécurité sociale et ne comprennent pas les travailleurs indépendants, les artisans, les apprentis et les travailleurs frontaliers, dont le nombre est considérable et susceptible d'accentuer encore plus nettement les tendances évolutives brièvement décrites. D'après ce qui a été dit, on s'explique aisément aussi l'évolution du pourcentage des effectifs employés dans le secteur du bâtiment par rapport à l'ensemble de la population active, qui est passé de 5,1 % (recensement de 1947) à 7,1 % (recensement de 1961), cette évolution s'étant produite alors que l'on enregistrait entre l'une et l'autre date, une grande stabilité du niveau de la population active. L'importance du secteur de la construction apparaît beaucoup plus nettement dans les évaluations annuelles de la population active (situation au 30 juin), qui sont établies par le service d'étude des problèmes du travail du Ministère de l'Emploi et du Travail. Selon des évaluations, le nombre des effectifs occupés dans le secteur de la construction représentait en 1950 6,91%, en 1960 7,61% et en 1964 8,16% de la population active civile occupée de Belgique.

Pour ces mêmes années, les proportions étaient respectivement pour les salariés de 7,87%, 8,21%, et 8,89%; pour les indépendants de 6,18 %, 6,16% et, pour les aidants de 2,22%, 3,02% et 3,33%.

Comme cela a été dit plus haut, l'emploi féminin n'est que faiblement représenté dans le secteur de la construction puisque sa part ne correspond qu'à 2,5% environ des effectifs occupés dans le secteur. En même temps on constate que la part des femmes occupées dans le secteur de la construction ne représentait en 1950 que 0,58% et 0,67% en 1964 de la population active féminine globale (1).

(1) Voir le tableau B I du complément.

FRANCE

Les critères suivis par la France pour arriver à établir les chiffres globaux des effectifs employés dans l'industrie de la construction prennent pour base les rapports du groupe de travail no 6 de la Commission du bâtiment et des travaux publics instituée en vue de l'élaboration du 5ème plan de développement économique et social. Sur la base des conclusions dudit rapport, les personnes employées ont été divisées en salariés et non salariés et réparties par catégories socio-économiques. Ces conditions une fois posées, on a recueilli les éléments nécessaires pour caractériser avec des critères valables les résultats des recensements de 1954 et 1962 dont les chiffres ont été reproduits de façon synthétique au tableau 22. Pour 1965, les chiffres reproduits pour les salariés proviennent de l'évaluation effectuée le 1er janvier 1965 sur la base des enquêtes annuelles du commissariat général auprès des entreprises de construction et des indices calculés par la fédération nationale du bâtiment. Les chiffres concernant les non salariés ont été, en revanche, obtenus par extrapolation des augmentations intervenus entre les recensements de 1954 et de 1962.

Les chiffres ainsi obtenus montrent que les effectifs de l'industrie de la construction ont considérablement augmenté entre les années 1954 et 1965. Cette augmentation se rencontre surtout dans la catégorie des salariés dont l'accroissement en pourcentage est en 1965, par comparaison à 1954, égal à 43,44 % tandis qu'il revêt dans la catégorie des non salariés des valeurs de loin inférieures (+ 2,37 % durant la même période). Par suite de cette évolution, on relève également de sensibles modifications de structure dans les deux catégories que l'on vient d'examiner. En effet, tandis que le pourcentage des non salariés par rapport à l'ensemble des effectifs du secteur de la construction diminue entre 1954 et 1962, celui des salariés s'élève pour passer d'un peu plus de 80 % à environ 98 %. Les effectifs de l'industrie de la construction se révèlent aussi en augmentation par comparaison avec le total de la population active; en effet, en pourcentage ils passent de 6,7 % en 1954 à

Tableau 22 - Evolution des effectifs occupés de 1954 à 1965

FRANCE

Catégories de travailleurs	1954	1962	1965 (1)	% 1962 - 1965	% 1954 - 1965
Non salariés	224.200	248.700	250.000	+ 0,5	+ 2,37
Salariés	1.024.800	1.283.000	1.470.000	+ 14,57	+43,44
Total de la population active	1.269.000	1.531.700	1.720.000	+ 12,29	+35,56
(1) Evaluation au 1er janvier					

8,096 % en 1962. Ces augmentations auraient été indubitablement plus importantes, si dans la branche de la construction, la main-d'oeuvre féminine avait trouvé de plus larges possibilités d'emploi, comme cela a été le cas dans d'autres secteurs de la production. En effet, les effectifs du secteur de la construction sont presque exclusivement masculins, même si la main-d'oeuvre féminine employée, au contraire de ce qui s'est produit dans d'autres secteurs, a augmenté de 17.000 unités durant la période en question.

.../...

ALLEMAGNE

Le niveau des effectifs dans l'industrie du bâtiment a augmenté de façon constante à partir de 1955, en liaison étroite avec l'expansion économique générale enregistrée durant ces mêmes années dans la République fédérale. Le secteur de la construction qui, initialement, était soutenu surtout par la demande extérieure, a été successivement stimulé par des dispositions prises dans le domaine des travaux publics et par une plus grande demande sur le marché intérieur. Cependant, durant les années 1965-1966, la surchauffe du système économique s'est répercutée aussi sur le marché de la construction et, évidemment, sur la situation de l'emploi dans ce même secteur, dont l'indice d'accroissement subit un certain ralentissement. Ces tendances générales brièvement décrites apparaissent clairement dans les chiffres reproduits au tableau 23 qui, en même temps, permettent d'observer la profonde évolution qui a touché la structure de l'emploi au cours des dernières années.

On peut ainsi noter que l'augmentation la plus importante s'est produite dans la catégorie des ouvriers qualifiés dont le nombre égal à 538.343 unités en 1955, atteint 856.169 en 1965, ce qui représente presque la moitié des effectifs dans le secteur du bâtiment.

L'accroissement des employés est remarquable et leur nombre se trouve presque doublé dans le même laps de temps, puisqu'il passe de 62.583 à 121.691 unités. Le nombre des patrons qui travaillent, artisans compris, passe, non sans de fortes oscillations durant les années intermédiaires, de 71.663 à 73.327 unités.

.../...

Tableau 23 - Les effectifs du bâtiment

- Allemagne -

Période	Propriétaires travaillant, artisans indépendants inclus	Employés administratifs et techniques, stagiaires inclus	Ouvriers qualifiés, assimilés inclus	Journaliers et manoeuvres	Apprentis de l'industrie	Total
1955	71.663	62.583	538.343	468.839	115.676	1.257.104
1956	70.482	68.648	560.682	450.039	115.813	1.265.614
1957	68.954	71.404	530.200	428.076	101.292	1.249.926
1958	68.847	75.363	608.494	453.803	80.851	1.287.358
1959	67.871	78.859	666.477	489.736	63.267	1.356.210
1960	67.903	83.599	716.719	485.295	52.255	1.405.772
1961	68.093	89.906	746.963	496.479	45.939	1.447.380
1962	70.489	98.389	783.957	531.014	41.715	1.525.555
1963	72.410	108.187	815.948	556.050	41.007	1.604.402
1964	73.136	115.813	845.827	564.199	44.179	1.643.154
1965	73.327	121.691	856.169	544.684	46.761	1.642.632

Source: Office statistique fédéral, Wiesbaden.

Le nombre des ouvriers journaliers et des manoeuvres est en augmentation durant la même période en passant de 468.839 à 544.684; toutefois, cet accroissement est sensiblement inférieur à celui que l'on peut enregistrer pour les ouvriers qualifiés. On remarque finalement, une forte diminution du nombre des apprentis qui tombe de 115.676 à 46.761 entre 1956 et 1965.

Source : Office statistique fédéral, Wiesbaden

.../...

ITALIE

L'évolution de l'emploi dans l'industrie de la construction au cours des dernières années peut être déduite des chiffres reproduits dans les tableaux 24 et 25. Le premier de ces tableaux représente la situation telle qu'elle résulte des enquêtes par sondage exécutées chaque trimestre par l'institut central des statistiques et portant sur la main-d'oeuvre dans le secteur de la construction et de l'aménagement d'installations, le second de ces tableaux a été dressé par l'"Associazione Nazionale Costruttori Edili" (association nationale des entrepreneurs de constructions) pour le seul secteur de la construction et reproduit les effectifs réels employés dans les chantiers tels qu'ils ressortent au moment des relevés. On ne peut évidemment pas établir entre les deux tableaux des termes de comparaison corrects, non seulement pour les raisons brièvement esquissées ci-dessus, mais surtout à cause de la diversité des populations considérées et de la différence des critères suivis pour effectuer les relevés. Néanmoins, les tendances de fond de l'évolution de l'emploi suivent grosso modo, dans les deux sortes de relevés, un comportement assez semblable, avec des pointes durant les années d'expansion économique - période comprise entre 1959 et 1964 - et un fléchissement à partir de la fin de 1964 et durant le reste de 1965. L'emploi a atteint son niveau maximum au cours du printemps de 1964, et ce fait doit être mis en rapport avec le niveau maximum d'expansion économique atteint en 1963 et dont les répercussions ont porté de façon particulière sur le secteur de la construction. Avec le début de la phase de dépression de l'économie italienne commence le fléchissement progressif de l'emploi dans le secteur de la construction, qui atteint en décembre 1965 un niveau inférieur de 25 % à celui des mois correspondants de 1961.

Les programmes de travaux publics prévus pour soutenir le secteur n'ont pas produit d'effets susceptibles de redresser efficacement la tendance constamment décroissante de l'emploi de 1959 à 1965. Cela provient du fait que, tandis que les programmes de travaux financés par l'Etat approchaient peu à peu de leur achèvement, on ne pouvait par ailleurs, en raison de la complexité de la procédure à suivre depuis l'établissement du projet des travaux jusqu'à leur exécution, préparer en temps utile de nouveaux programmes capables d'absorber et de corriger partiellement les effets défavorables de la conjoncture. C'est ainsi que l'on enregistre à partir de 1959 une réduction progressive de l'emploi dans les travaux publics qui, de 92.585.000 journées-ouvrier, tombe en 1965 à 48.552.000 ., en diminution de 47,55 %. Durant la même période, on enregistre également une modification dans la structure des effectifs par rapport au genre de travaux publics exécutés. En 1959, 26,52 % des personnes occupées à des travaux financés par l'Etat ou exécutés avec son aide étaient employées dans la construction de logements; les travaux routiers occupaient durant la même année 25,70 % des personnes employées. Ces activités sont suivies par les travaux d'assainissement avec 16,98 %, le génie public avec 12,78 % et les travaux d'hygiène sanitaire avec 7,98 %. Mais en 1965, la situation de l'emploi dans les travaux publics est la suivante : la construction d'habitations comprend 17,11 % du total des journées-ouvrier et perd sa prédominance en faveur des travaux routiers qui passent à 29,20 % du total. Le génie public contribue au total avec 17,9 % et les travaux d'assainissement avec 13,85 % passent en quatrième position.

LUXEMBOURG

Les chiffres reproduits au tableau 25 résument les statistiques élaborées chaque année par l'institut central de statistiques

.../...

Tableau 26 - Evolution des effectifs dans l'industrie du bâtiment

Effectifs (ouvriers + employés + proprié- taires)	ANNÉES DE RÉFÉRENCE									
	1950	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Chiffres absolus	6119	6940	6921	8357	9491	9984	9950	9732	10304	9589
Evolution %	100	112	111,6	135	153	159	160	158	166	154,6

(1) - Annuaire statistique - 1964-1965

et d'études économiques. Si l'on prend 1950 comme année de référence, on peut remarquer que le niveau le plus élevé de l'emploi dans l'industrie du bâtiment a été atteint en 1962 et que son indice relatif est égal à 166 (1950 = 100), tandis que l'on relève une légère baisse l'année suivante, en 1963, où le même indice descend à 154,6. En outre, de 1950 à 1952, l'accroissement des effectifs est constant, exception faite pour 1961, année durant laquelle cette tendance s'arrête momentanément, puisqu'on enregistre une légère régression du taux d'accroissement. L'évolution relevée durant l'intervalle de temps auquel les données statistiques se réfèrent, surtout sensible dans la catégorie des employés, dont l'indice - sur la base de 1950 = 100 - atteint en 1963 239; les indices d'accroissement relatifs aux ouvriers et aux propriétaires, passés respectivement entre ces deux dates à 151 et 187 (1950 = 100) sont, en revanche, notablement inférieurs.

.../...

PAYS-BAS

L'évolution de l'emploi dans le secteur de la construction peut être suivie en examinant les chiffres reproduits au tableau 27 qui tient compte des travaux portant sur des constructions neuves d'un montant égal ou supérieur à 10.000 florins. L'augmentation des effectifs durant l'intervalle de temps considéré est remarquable, même si, en 1965, l'indice d'accroissement donne des signes de fléchissement. Il faut d'ailleurs tenir compte de ce que les chiffres reproduits reflètent par défaut l'importance réelle de l'emploi, dans la mesure où ils ne tiennent pas compte des entreprises d'entretien et de réparation qui occupent un pourcentage très important des travailleurs du secteur du bâtiment tout entier. Le tableau 28 donne un aperçu de l'évolution de la capacité totale de main-d'oeuvre telle qu'elle a été déterminée par l'EIB à partir de données fournies par le Sociaal Fonds Bouwnijverheid (SFB). Dans ce tableau, la différence entre capacité brute et capacité nette est constituée par le volume du chômage. Du reste, ce tableau donne un aperçu à peu près identique à celle du tableau 27. Parmi les différentes causes qui ont favorisé l'accroissement des effectifs, il faut inclure la difficulté rencontrée par l'industrie du bâtiment à pousser la mécanisation au-delà de certaines limites et la nécessité qui s'en suit de pourvoir, surtout pour certaines phases particulières des travaux, à l'augmentation de la demande sur le marché par l'emploi massif du facteur humain. Il s'en suit que l'augmentation de la productivité est inférieure à celle qu'on peut enregistrer dans d'autres secteurs dans lesquels le taux de substitution homme/machine est plus élastique que celui que l'on relève dans le secteur considéré. Cette situation est du reste amplement par le développement croissant des effectifs dans la période 1955-1965, même si cet accroissement n'est pas uniforme, puisqu'on relève de ses fluctuations, souvent d'importance considérable, avec une forte diminution

.../...

Tableau 27 - Main-d'oeuvre occupée à des travaux d'un montant égal ou supérieur à 10.000 florins

Années de référence	(1) Moyenne de main-d'oeuvre occupée		(2) Indice d'évolution en pourcentage	
	Bâtiment et génie civil	Total	Bâtiment et génie civil	Total
1955	100,2	117,4		
1956	106,3	123,4	+ 6,1	+ 5,1
1957	108,4	124,7	+ 2,0	+ 1,1
1958	96,0	112,0	- 11,4	- 10,2
1959	106,9	127,4	+ 11,4	+ 13,8
1960	110,2	128,6	+ 3,1	+ 0,9
1961	115,7	134,3	+ 5,0	+ 4,4
1962	119,0	138,2	+ 2,9	+ 2,9
1963	133,7	156,4	+ 12,4	+ 13,2
1964	144,7	172,1	+ 8,2	+ 10,0
1965	151,6	175,9	+ 4,8	+ 2,2

(1) Un quart de la somme des travailleurs dénombrés au début d'avril, de juillet (2 x) et d'octobre de chaque année

(2) Indice d'évolution par rapport à la même date de l'année précédente.

Source : CBS

Tableau 28 : Capacité totale de main-d'oeuvre (1957/58 - 1965/66) en milliers

	1957/58	1961/62	1965/66
1. Nombre de travailleurs qualifiés de la construction inscrits au SFB	253	265	320
2. Années/travailleurs (brut)	206	223	273
3. Idem, y compris les années travailleurs des peintres et des drageurs (capacité totale brute)	246	265	321
4. Capacité nette totale	232	261	313

Source : EIB

aux alentours des années 1958-1960 et, après une nette reprise, avec un certain ralentissement dans la phase actuelle. Les mesures prises par les autorités gouvernementales pour corriger ces distorsions, dans le cadre de la politique générale de la conjoncture, n'ont pas produit d'effet satisfaisant, de sorte que les tensions intervenus en 1957 ont produit, surtout dans certains compartiments particuliers du secteur de la construction, des réductions sensibles dans la situation de l'emploi.

Enfin, la lenteur de la reprise, commencée à partir de 1960, doit être attribuée également à l'insuffisance de l'offre de main-d'oeuvre disponible.

2.2. Evolution du volume des travaux

Un des aspects les plus significatifs de la présente étude, susceptible de donner un tableau plus complet et une perception plus correcte de la remarquable expansion qui a intéressé le secteur de la construction, est l'évolution du volume des travaux au cours des dernières années.

Les tableaux commentés dans le présent paragraphe suivent différents critères pour l'établissement des relevés, en fonction des données statistiques les plus correctes à la disposition de chacun des pays de la Communauté; en effet tandis que la Belgique, l'Italie et le Luxembourg examinent le montant des investissements publics, l'Allemagne tient compte du volume des affaires réalisées et les Pays-Bas du produit annuel brut du secteur.

Cependant, mis à part les aspects qui, d'ailleurs, paraissent discordants seulement du point de vue formel ~~apparaissent~~, en définitive, ils tendent tous aux mêmes conclusions - toutes ces études sont uniquement consacrées à l'évolution du secteur des constructions destinées aux logements.

Si l'on se réfère à ce genre de travaux qui, par ailleurs, servent par leur importance d'indice du comportement du secteur tout entier, on observe que le nombre de logements construits chaque année dans les pays de la Communauté est allé en général en augmentant progressivement dans le temps.

Evidemment, par rapport à des périodes déterminées d'observation on trouve des ralentissements dans l'évolution à long terme imputables à des difficultés d'ordre conjoncturel ou à des interventions des pouvoirs publics attentifs à contenir le développement souvent désordonné du secteur ou des hausses anormales de prix, ou imputables enfin à d'autres causes, telles que celles liées aux conditions atmosphériques particulièrement défavorables certaines

années. Les phénomènes décrits se rencontrent isolément ou conjuguant leurs influences en Belgique (1962-1963), en France (1962), en Allemagne (1963 et 1965), en Italie (1965). Une période de...

L'intervention des divers gouvernements s'est, en outre, concentrée de façon prédominante sur le secteur du logement; la raison en paraît d'ailleurs évidente, si l'on considère que ce secteur comporte d'importants problèmes non seulement d'ordre économique, mais encore d'ordre social. On assiste donc à toute une série d'interventions publiques propres à soutenir et à stimuler, ou en cas de nécessité à contenir le secteur en question en l'orientant dans le cadre plus large de la politique de planification économique nationale ou avec la préparation de plans sectoriels de rénovation urbaniste ou de travaux publics subventionnés.

Dans le secteur des travaux publics, où cette intervention directe des pouvoirs publics s'avère plus manifeste et plus facilement comparable, on relève des accroissements annuels considérables dans la quantité des crédits alloués. Ces derniers, bien qu'ils se soient accrus dans tous les genres de travaux financés, ont néanmoins atteint des augmentations annuelles particulièrement importantes dans le domaine des travaux routiers et des travaux de viabilité en général, ainsi que dans ceux de génie civil.

BELGIQUE

Faute de disposer de statistiques concernant la production, on peut suivre l'évolution de l'industrie de la construction d'après le montant des investissements bruts annuels. L'importance de ces derniers provient d'évaluations réalisées par le "Département d'économie appliquée de l'université libre de Bruxelles" (DULBEA) et du ministère des affaires économiques, en tenant compte de

.../...

l'augmentation des coûts intervenue au fil des années. Dans l'ensemble, le montant des investissements dans ce secteur est passé d'environ 35 milliards de francs en 1950 à environ 58 milliards en 1960. Les investissements portant sur des logements, d'après les chiffres fournis par les deux organismes cités ci-dessus (tableau 29), seraient passés d'environ 17 milliards de francs en 1950 à 26,3 (chiffres du ministère des affaires économiques) et 30,1 milliards (chiffres DULBEA) en 1960. En outre, durant la période comprise entre cette dernière date et 1965, le montant d'investissements a continué d'augmenter selon les indications du Ministère des Affaires économiques en 1965, ils auraient atteint 45,7 milliards de francs. Les différences qui ressortent des deux séries de chiffres reproduites au tableau en question se justifient par le fait qu'il n'existe pas de statistiques relatives soit au nombre, soit au coût des logements construits. Malgré ces considérations, le développement des investissements peut être confirmé par celui des logements construits, qui apparaît au tableau en question et dont le nombre, durant les mêmes périodes de temps envisagées précédemment, passe respectivement de 44.708 (1950) à 46.891 (1960) et à 54.499 (1965). Les logements "sociaux", c'est-à-dire subventionnés par les pouvoirs publics, dénotent une tendance à la baisse; en effet, de 31.338 en 1950 ils descendent à 23.005 en 1965, réduisant ainsi leur incidence en pourcentage du total des logements construits respectivement de 70,09 % à 42,2 %. De ce qui vient d'être exposé, il est évident que l'augmentation intervenue dans la construction des logements durant la période considérée doit être attribuée exclusivement à la construction non subventionnée et cela surtout par suite des restrictions de crédits imposées par le gouvernement pour freiner le développement désordonné de ce secteur.

Tableau XX29. - Investissements dans le secteur des logements et nombre des logements construits

- Belgique -

Années	Investissements bruts (prix courants en milliards de F)		Nombre des logements construits (3)	Logements sociaux (4)	
	Ministère des affaires économiques (1)	DULBEA (2)		Nombre de logements	% du total
1950	17,1	17,8	44.708	31.338	70,09
1951	14,0	15,3	35.479	17.243	48,60
1952	14,3	15,1	33.750	23.163	68,63
1953	15,3	16,6	39.705	24.400	61,45
1954	19,1	20,0	46.374	29.180	62,92
1955	17,5	19,2	42.782	24.000	49,20
1956	19,4	21,0	41.809	19.550	46,76
1957	21,9	27,9	41.453	17.463	42,13
1958	20,3	24,7	38.998	20.576	52,77
1959	22,1	27,0	42.345	23.263	54,94
1960	26,3	30,1	46.841	32.351	69,07
1961	29,1	=	49.030	24.793	50,57
1962	26,1	=	43.803	23.096	52,73
1963	25,3	=	38.029	18.362	48,28
1964	41,7	=	50.586	25.347	50,11
1965	45,7	=	54.499	23.005	42,21

Source : (1) Institut National de la Statistique - comptes nationaux de Belgique.

(2) Départements d'économie appliquée de l'U.L.B.

(3) De 1950 à 1955 estimations cités par le syndicat chrétien, sur la base de la statistique des permis de construire, à partir de 1955 : statistiques de constructions achevées, établies par l'Institut National de la Statistique.

(4) Estimations du syndicat chrétien.

Les investissements bruts de la part de l'administration centrale sont passés, en francs courants, de 3,74 milliards en 1950 à 4,54 milliards en 1958. Le tableau 30 montre que les crédits les plus importants ont porté sur le secteur routier, tandis que les voies navigables sont restées presque stationnaires. L'effort en faveur des investissements publics, comme on peut le noter, s'est accru, même si le gouvernement, compte tenu de l'évolution conjoncturelle particulière subie par le bâtiment et caractérisée jusqu'à 1963 par une hausse considérable des prix, a pris des mesures destinées à freiner la forte expansion de ceux-ci. Ces mesures restrictives se sont traduites particulièrement à partir de 1965 par un ralentissement de l'activité de la construction et des activités annexes.

Cependant il semble que les investissements publics, dans l'ensemble, ont donné des signes d'une certaine reprise vers la fin de 1965. Ces signes de reprise sont, en outre, confirmés indirectement par une augmentation considérable de l'indice des journées de travail qui, pour l'industrie du bâtiment, se révèle supérieur à celui enregistré dans l'ensemble de l'activité économique.

Tableau 30 - Crédits bruts de l'administration centrale (en milliards de francs prix courants)
Belgique

Année	Bâtiments	Voies navigables	Routes	Total
1950	0,89	1,38	1,447	3,74
1951	0,79	1,36	1,70	3,85
1952	0,64	1,40	0,92	2,96
1953	0,73	1,29	1,13	3,15
1954	0,75	0,79	1,84	3,38
1955	1,17	1,18	1,30	3,65
1956	1,40	1,66	1,92	4,98
1957	1,42	1,39	2,88	5,69
1958	1,29	1,10	2,15	4,54

Source : étude du syndicat chrétien de 1950-1960

.../...

FRANCE

A partir de 1947, la planification française a orienté l'évolution de l'industrie du bâtiment vers des objectifs initialement destinés à surmonter la crise d'après-guerre et par la suite, à restructurer les entreprises et à augmenter la productivité du secteur. Ces objectifs ont été atteints avec la réalisation, durant la période 1947-1965, de quatre plans qui ont porté progressivement le montant des logements construits à plus de 411.600 en 1965. Le développement du nombre des logements construits, qu'on peut constater d'après le tableau 311, a été constant de 1956 à 1965, exception faite d'une légère contraction correspondant à l'année 1962. En effet, à partir de 236.300 logements construits en 1956, on atteint le chiffre déjà cité de 411.600 en 1965, avec un indice d'accroissement sur la base de 100 en 1956, égal à 174,18. Cette augmentation a porté sur tous les genres de logements construits, en particulier sur les logements économiques (HLM) qui passent de 45.600 à 124.500 durant la période en question. Les autres genres de logements subissent également un accroissement considérable et passent de 190.700 à 287.100. D'ailleurs, durant les deux dernières années, tandis qu'on note un certain ralentissement de l'indice d'augmentation du premier genre de logements (passés de 135.000 à 124.500), ceux de l'autre catégorie enregistrent l'accroissement annuel le plus élevé intervenu depuis 1956, supérieur à 50.000 unités. Cela semble indiquer que l'industrie du bâtiment s'oriente vers des logements de type moyen ayant des dimensions plus grandes et un plus grand nombre de pièces. De plus, les chiffres reproduits ne reflètent pas, spécialement pour ces dernières années, l'importance réelle de l'évolution de l'industrie du bâtiment. En effet, comme ces chiffres ne tiennent compte que des logements terminés au cours de l'année, ils omettent les constructions neuves commencées, dont le nombre est très important puisque celles-ci ont absorbé plus de la moitié des investissements en 1965. L'année plus... plus

.../...

Tableau 11 - Evolution du nombre des logements terminés (1956-1965)

- France -

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
HLM en location	30.400	54.500	68.700	82.800	77.000	70.800	68.300	79.300	99.000	96.000
HLM en location-vente	15.200	18.700	18.900	18.100	18.800	26.700	20.900	22.500	36.000	28.500
Total HLM	45.600	73.200	87.600	10.900	95.800	91.500	89.200	101.800	135.000	124.500
Autres logements	190.700	200.500	204.100	219.500	220.800	224.500	219.700	233.800	233.730	287.100
Total logements	236.300	273.700	291.700	320.400	316.600	316.000	308.900	355.600	368.730	411.600
1956 = 100	100,00	115,82	123,44	135,53	133,55	133,72	130,72	142,02	155,04	174,18

de cela, il faut souligner que spécialement les entreprises de travaux publics qui doivent renouveler la majeure partie de leur équipement désormais dépassé par les progrès technologiques, ont affecté à ce but une masse considérable des moyens financiers à leur disposition, ce qui logiquement a produit, ne fût-ce que momentanément, une certaine contraction de la production.

ALLEMAGNE

Parallèlement à la remarquable expansion de l'économie et de la production intervenue en Allemagne depuis 1950, on relève un accroissement continu de l'activité du bâtiment. C'est seulement durant les deux années 1957-1958 que l'on note dans ce processus évolutif un arrêt qui, toutefois, demeure isolé, puisqu'à partir de 1959 la tendance à l'expansion reprend dans ce secteur. Ces phénomènes sont largement confirmés par l'évolution du nombre des logements construits, qui comprend les immeubles résidentiels et non résidentiels et est reproduit au tableau 32. Comme on peut le constater, après avoir franchi la période mentionnée de régression transitoire, le nombre de logements construits se stabilise à un niveau oscillant autour de 570.000 unités par an. C'est seulement par rapport aux deux dernières années auxquelles se réfèrent les chiffres, que ce niveau a été largement dépassé, en particulier en 1964 avec 623.847 logements construits, tandis qu'en 1965, tout en demeurant à un niveau sensiblement élevé, on redescend au-dessous de 600.000 logements construits (591.924). Les accroissements enregistrés, soutenus par une vive demande sur le marché du bâtiment, ont eu lieu dans une situation de plein emploi de la main-d'oeuvre qui existait dès 1959-1960. Evidemment, des processus de

.../...

ratio allocation du travail sont donc intervenus avec un accroissement considérable de la mécanisation à l'intérieur des entreprises et des augmentations consécutives de productivité.

Tableau 32 - Logements construits : immeubles résidentiels et non résidentiels, ⁽¹⁾ Allemagne

1955	529.450	1961	565.761
1956	551.914	1962	573.375
1957	513.781	1963	569.610
1958	474.367	1964	623.847
1959	578.378	1965	591.924
1960	574.402		
(1) Jusqu'à 1959 inclus, sans la Sarre			

Les phénomènes évolutifs qui viennent d'être décrits peuvent être ultérieurement illustrés par l'évolution du volume des affaires dont le montant, durant l'intervalle de temps compris entre 1955 et 1965 est passé de 14.172.192.000 DM à 44.375.486.000 DM. L'augmentation considérable que l'on peut constater d'après le tableau 33, a porté sur tous les genres de constructions, tant privées que publiques, dont les chiffres se trouvent doublés et, dans certains cas, plus que triplés.

Tableau 33 - Chiffre d'affaires d'après le genre de bâtiments - 1.000 DM
- Allemagne -

Année	Immeubles			Travaux publics		Total (2)
	résidentiels	ruraux	industrielles	Construction	Routes (1)	
1955	6.235.184	336.540	3.245.256	1.253.748	=	3.100.464
1956	6.694.534	325.030	3.700.476	1.331.038	=	3.537.040
1957	6.810.552	374.784	3.703.603	1.341.528	=	3.747.763
1958	7.355.900	392.664	3.703.533	1.397.340	=	4.307.964
1959	8.478.962	570.235	4.398.574	1.865.952	=	5.743.511
1960	9.705.517	623.054	5.769.637	2.267.939	3.311.480	3.362.800
1961	10.899.722	600.701	6.517.105	2.644.398	4.010.951	3.963.565
1962	12.145.153	733.941	6.930.607	3.116.654	5.104.537	5.310.839
1963	13.015.818	717.839	7.019.728	3.525.912	6.108.724	5.939.150
1964	15.096.662	801.935	8.059.642	4.392.139	7.137.646	7.118.829
1965	15.905.900	825.339	8.891.173	4.634.702	7.079.702	7.038.680

(1) Jusqu'en 1959 inclus, comprises dans la catégorie "autres constructions avec déplacements de terre"

(2) Jusqu'en 1959 inclus, sans la Sarre et Berlin

ITALIE

Le nombre de logements construits ou en projet en Italie de 1955 à 1965 ressort du tableau 34 qui reproduit les données de l'ISTAT portant sur les chefs-lieux et les communes de plus de 20.000 habitants, ainsi que sur le total des communes. De 1955 à 1964, les logements construits ont suivi une progression croissante, exception faite d'un léger fléchissement intervenu en 1960. On enregistre ensuite une contraction considérable en 1965, concomitante à l'état général de dépression de l'économie. Le pourcentage des habitations construites dans les chefs-lieux et les communes de plus de 20.000 habitants par rapport au nombre de logements construits dans toutes les communes a suivi une évolution légèrement en hausse jusqu'à 1957, une légère diminution depuis cette date jusqu'à 1961 et une augmentation en 1962, suivie les années suivantes d'une diminution consécutive qui provoque le fléchissement de 62,5 % en 1962, à 57 % en 1964. En 1965, on retrouve une remarquable reprise, puisque le pourcentage lui-même remonte à 63 %, c'est-à-dire aux chiffres du temps normal.

Les travaux en projet suivent une évolution en hausse, plus irrégulière que celle des logements construits, avec des fléchissements souvent considérables correspondant aux années 1956, 1958, 1960, 1964 et 1965.

Dans l'ensemble pourtant, le nombre de logements en projet en 1964 est plus du double de celui de 1965.

Le pourcentage des logements en projet dans les chefs-lieux et les communes de plus de 20.000 habitants, par rapport au total, a suivi en général une évolution en baisse, si l'on fait abstraction d'une pointe de hausse correspondant à 1957. Entre 1955 et 1965, la proportion est passée de 67,9 % à 46,3 %. La diminution des projets de construction de logements dans les grandes communes est sensible en 1965 et elle accentue le fléchissement déjà intervenu d'année précédente

.../...

Tableau 34 Logements construits et en projet en Italie
(en milliers)

- Italie -

Année	Logements construits			Logements en projet		
	Ensemble des communes	Chefs-lieux et communes de plus de 20.000 habitants	%	Ensemble des communes	Chefs-lieux et communes de plus de 20.000 habitants	%
1955	215,9	230,6	60,1	317,7	215,7	67,9
1956	231,6	144,5	62,1	314,8	212,1	67,4
1957	273,5	177,2	64,8	363,3	248,8	69,0
1958	276,0	175,8	63,7	360,5	235,8	65,4
1959	292,8	183,8	62,7	416,4	272,2	65,4
1960	290,6	177,7	61,1	383,3	242,9	63,4
1961	313,4	192,7	61,5	459,1	285,5	62,2
1962	362,7	225,2	62,5	594,7	345,0	58,0
1963	417,1	242,2	58,1	701,7	391,5	55,8
1964	450,0	256,6	57,0	501,5	285,2	56,9
1965	375,2	236,3	63,0	394,5 (1)	183,4	46,3

(1) Donnée provisoire

On peut ainsi conclure que le nombre de logements construits a subi un accroissement considérable dans la période comprise entre 1955 et 1964, avec une évolution plus ou moins régulière, atteignant à cette dernière date son développement maximum avec 108,43 % d'augmentation par rapport à 1955.

Le montant des travaux publics (tableau 35) exécutés durant les années s'étendant de 1959 à 1965, et relevés par l'ISTAT, dénote une évolution en hausse, quoiqu'irrégulière, atteignant 986.543 millions de liras, soit un accroissement en pourcentage de 28,11 % par rapport à 1959. Le chiffre reproduit est celui qui correspond au montant des travaux effectivement exécutés au cours de l'année de référence; il ne comprend pas les travaux de transformation foncière pour le compte de particuliers, puisqu'ils ont été relevés au moyen de critères différents. Pour permettre l'interprétation exacte des chiffres reproduits, on souligne également le fait que l'augmentation des dépenses est constamment influencée par l'augmentation des prix et, par conséquent, par la baisse du pouvoir d'achat de la monnaie.

Les logements ont constitué jusqu'en 1960 le chapitre principal des dépenses; à partir de cette date, on enregistre un accroissement des travaux routiers qui passent de 16,67 % en 1959 à 32,69 % en 1965. Les dépenses consacrées aux logements ont été au contraire réduites de 97.451 millions de liras (- 38,24 %) soit 15,95 % par rapport au total des dépenses effectuées en 1965. Le second chapitre d'intervention d'une certaine importance est constitué en 1965 par les travaux publics qui augmentent de 67.417 millions de liras par rapport à 1959, avec un accroissement en pourcentage de 68,90 % et passent à 16,75 % du total en 1965 contre 12,7 % en 1959.

.../...

Tableau 35 - Montant des travaux publics exécutés
(en millions de lires)

- Italie -

Catégorie de travaux	1959	1950	1961	1962	1963	1964	1965
Travaux routiers	151.467	195.155	217.812	201.522	222.941	302.771	322.470
Ferroviaires	36.823	42.497	41.471	37.941	43.262	60.347	71.056
Maritimes	14.520	19.102	14.118	9.903	6.725	9.302	13.865
Hydrauliques	27.069	29.440	37.397	31.987	19.176	29.733	30.405
Travaux publics	97.847	104.730	111.851	114.267	120.055	149.605	165.264
Logements (a)	254.849	211.813	163.032	117.762	88.805	104.240	157.393
Hygiène sanitaire	71.819	75.405	86.949	81.883	82.789	100.019	103.447
Travaux d'assainissement	72.423	79.964	92.758	97.045	130.995	94.238	84.594
Autres	43.235	37.718	34.734	25.711	28.532	39.832	33.044
Total	770.052	795.024	800.122	718.021	743.281	890.007	986.543

(a) Y compris les réparations et reconstructions de logements endommagés ou détruits par faits de guerre, relevant de la compétence du ministère des travaux publics

LUXEMBOURG

Il est possible de suivre l'évolution de l'industrie du bâtiment en tenant compte d'un côté de l'évolution du nombre de permis de construire durant différentes années (tableau 36 .) et d'autre part du montant des investissements directs provenant de l'Etat (tableau 37). En ce qui concerne les permis de construire, les données reproduites par l'annuaire statistique de 1965 montrent un mouvement de baisse tant pour les constructions neuves que pour les reconstructions et les transformations, dont les pourcentages passent respectivement durant la période comprise entre 1950 et 1964 à 62 et à 45,4 %.

Les investissements directs de l'Etat suivent, au contraire, durant la même période une évolution différente selon les divers secteurs d'intervention. En règle générale, on peut affirmer que le montant de ces investissements est en relation étroite avec le comportement du marché international des produits sidérurgiques, parce que, comme il est notoire, l'économie du pays est particulièrement liée à cette branche de l'industrie.

Cependant, par delà cette interdépendance on relève dans le secteur de la construction une certaine difficulté d'absorption de la part du marché, signe de saturation de celui-ci. Malgré ces difficultés, les prix sont en hausse sensible, ce qui a poussé l'Etat à intervenir directement en prenant des mesures destinées à les contenir.

.../...

Tableau 36 - Evolution du nombre des permis de construire (1)

- Luxembourg -

Spécification	1950	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Constructions neuves :											
- chiffres absolus	1.050	828	866	963	739	750	707	699	637	601	651
- indices d'évolution	100	78,8	82,4	91,7	70,3	71,4	67,3	66,5	60,6	57,2	62
Reconstruction et trans- formation :											
- chiffres absolus	601	405	422	383	319	316	300	330	251	242	273
- indices d'évolution	100	67,3	70,2	63,7	53,07	52,5	49,9	54,9	41,7	40,2	45,4

(1) Annuaire statistique 1965, page 122

Tableau 27 Evolution des investissements directs de l'Etat (en millions de francs) - Luxembourg -

	1950	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Trav. neufs : construc. et transf. d'imms. (habit. - adm.)	931	402,9	339,2	467,8	444,6	590,3	408,5	415,7	499,1	525,8	703,9	516,3
SECTEUR CIVIL												
a) Bâtim. administratifs	39,5	74,2	89,4	83,3	129,8	137,9	62,1	73,6	99,7	132,8	275,6	170,4
b) Construc. hydro-électr.	100	167,8	226,3	210	328	349	208	186	252	335	700	451
	"	"	5	128	20	225	121	85	1.000	43	32,2	22,6
	"	"	100	2.500	400	4.500	2.400	1.700	2.000	650	614	452
c) Routes et camps d'aviat.	44,6	157,0	128,8	138,8	166,5	145,7	151,4	153,2	167,1	195	242,9	197,8
	100	153	283	311	373	326	339	343	374	439	445	443
d) Urbanisme	4	"	0,1	0,3	0,5	0,2	0,5	0,4	0,8	11,7	5,8	11,8
	100	"	2,5	7,5	12,5	0,5	12,5	10	20	292	145	233
Instruc. publique - bâtiments scolaires	0,7	1,5	7,5	17,3	59,4	48,7	37,1	69,8	105,1	110	114,7	89,8
	100	214	1.071	2.471	8.495	6.957	5.250	9.971	15.014	15.714	16.335	12.823
SECTEUR MILITAIRE												
(Bâtim. et terrains milit.)	4,3	170,2	113,4	100,1	68,1	32,8	16,4	33,7	26,4	32,7	55,7	15,9
	100	3.923	2.637	2.327	1.533	733	331	733	613	760	830	370
Invest. de rénov. et de rempl.	57,5	37,1	33,4	41,3	47,3	70,9	43,3	53,4	60,1	69,6	63,5	80,3
Entret. gén. d'immeubles	100	64,5	53	71,6	82,2	123	75,3	92,6	104	121	119	137
SECTEUR CIVIL												
Bâtim. et administration	16,7	6,8	9,8	16,3	16,5	22,1	15,2	19,9	20,2	27,0	29,8	34,1
	100	43,7	52,6	97,6	110	132	91	119	120	161	124	204
Routes et camps d'aviation	33,8	23,9	18	18,8	21,5	43,6	22,9	26,0	31,6	34,1	34,2	37,8
	100	70,7	53	55,6	62,6	132	67,7	76,9	93,4	103,8	101,1	111,8
Instruction publique	2,8	4,4	3,9	4,8	5,9	4,3	4,4	6,4	7,3	8,2	12,7	7,9
Bâtiments scolaires	100	157	130	171	210	153	157	233	250	292	453	293
Bâtiments et terr. militaires	3,5	2	1,7	1,4	1,4	0,9	0,8	1,1	1,0	0,6	0,8	0,5
	100	57	48,5	40	40	25	22,8	31,4	28,5	17,1	22,8	14,28

PAYS-BAS

L'évolution de la production dans le secteur de la construction n'a atteint un niveau d'une certaine importance que durant les années aux alentours de 1950; dans la période 1950-1953, elle a atteint un indice d'accroissement appréciable auquel a fait suite une régression au cours des années 1954 et 1955. Durant les années 1956-1957 on enregistre ensuite une augmentation sensible, puisque le produit brut du secteur passe de 2.089 millions de florins à 2.868, tout en étant freiné par la suite, par les mesures conjoncturelles du gouvernement qui se manifestent en premier lieu par une baisse considérable des investissements publics. A partir de 1963, on assiste à une nette reprise du produit brut dans le secteur, comme on peut le voir au tableau 39 dont les chiffres, outre que ce sont ceux relevés par le CBS, sont considérablement inférieurs à ceux de la production effective. En 1963, le produit atteint 4.628 millions de florins passe en 1965 à 7.209. Les mesures adoptées par les autorités gouvernementales en vue de soutenir et de relancer le secteur de la construction ont exercé une forte influence sur cette reprise. Elles sont la cause, pour les deux années en question, d'une augmentation de la production d'appartements d'environ 40 %.

L'augmentation considérable du nombre d'appartements construits annuellement est d'ailleurs mis en relief par le tableau 39 dont les chiffres montrent que, dans l'intervalle compris entre 1955 et 1965, ce nombre a presque doublé en passant de 60.919 à 115.027.

Comme on l'a vu précédemment, la production effective dans le secteur de la construction est considérablement plus élevée que ne le font apparaître les chiffres du tableau 38. Pour illustrer cette constatation, il convient de signaler qu'en 1964 d'après des estimations de l'EIB, la production de ce secteur s'est chiffrée à 9.400 millions de florins, soit environ 45% de plus que la production prévue par le programme de production. En 1965, cette marge s'élevait encore approximativement à 45 %.

.../...

Tableau 33 - Produit de l'industrie du bâtiment (1) en millions de florins (2) - Pays Bas -

Secteurs	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Appartements	813	1.104	1.402	1.352	1.417	1.402	1.400	1.429	1.625	2.270	2.689
Constructions agricoles	85	77	70	71	91	97	120	111	140	216	195
Constr. industrielles	288	351	358	325	357	412	433	486	530	674	747
Constr. destinées au commerce et aux transp.	153	141	137	177	192	240	250	253	277	425	455
Constr. hospitalières	39	40	51	63	88	101	83	85	141	181	215
Eglises	19	16	16	20	22	22	24	29	35	48	41
Ecoles	109	107	141	160	232	223	208	262	278	349	404
Autres constructions à destination sociale	24	19	24	34	48	51	38	45	52	87	85
Constructions administratives	87	98	81	47	46	57	51	55	73	54	109
Travaux de réparation et de transformation	103	109	114	121	138	162	152	152	186	263	273
Travaux routiers et hydrauliques	369	452	474	490	605	676	801	989	1.291	1.833	1.996
Total (3)	2.030	2.515	2.868	2.860	3.237	3.444	3.599	3.897	4.628	6.439	7.209

(1) Non compris les travaux d'un montant égal ou inférieur à 2.000 florins, les travaux d'entretien et ceux qui se trouvent entièrement à la charge du budget ordinaire des personnes morales de droit public.

(2) Source : CBS

(3) Total arrondi qui, par suite, ne correspond pas toujours à la somme des montants individuels

Tableau 39 - Nombre de logements achevés 1955-1965

Année	Nombre de logements
1955	60.819
1956	68.284
1957	88.397
1958	89.037
1959	83.632
1960	83.815
1961	82.687
1962	78.375
1963	79.523
1964	100.978
1965	115.027

Source : CBS

2.3. Les interruptions d'emploi résultant de facteurs climatiques

Les vicissitudes climatiques saisonnières exercent une influence considérable sur le niveau de l'emploi dans l'industrie du bâtiment en raison surtout des caractéristiques propres à cette activité qui se déroule le plus souvent sur des chantiers en plein air. Les suspensions d'activité qui s'en suivent sont manifestement source de privation pour les travailleurs, mais elles entraînent en outre une perte considérable de production dans ce secteur avec des conséquences qui se reflètent aussi bien sur les prix, que sur la productivité en général. Il fallait donc toute une série d'interventions de la part des pouvoirs publics, étant donné les phénomènes complexes sociaux et économiques qui découlent de cette situation. En effet, tous les pays communautaires, quoiqu'avec des moyens différents, se sont efforcés de prendre des mesures d'aide susceptibles, de tirer les travailleurs du besoin et de remédier à la situation de certaines entreprises au moyen de diverses subventions destinées à compenser les pertes subies en raison de l'inactivité forcée.

Par suite de ces interventions, on relève en général au cours des dernières années un certain nivellement des fluctuations saisonnières du nombre des personnes occupées; naturellement, ce phénomène présente encore des dimensions souvent considérables qui peuvent toutefois être considérées comme inférieures, et de loin, par leur ampleur à celles enregistrées au cours des premières années sur lesquelles portent ces données. Il faut néanmoins souligner qu'en général les améliorations intervenues quant au nombre de personnes occupées s'inscrivent dans une moindre mesure dans le montant des salaires

salaires qui leur sont versés. Ceci est dû au fait que les travailleurs, tout en demeurant à la disposition des entreprises, subissent en pratique un arrêt de travail et que, par ailleurs, les subventions accordées n'atteignent pas un niveau susceptible de couvrir entièrement le salaire non perçu. Certains pays ont, pour atténuer ces phénomènes, mis en oeuvre des stimulants destinés à pousser les entreprises à continuer les travaux durant la saison hivernale. Cela est possible dans de nombreux cas au moyen d'une programmation des différentes phases des travaux de manière à mener les travaux en plein air durant la bonne saison et à réserver ceux qui se font à couvert pour les mois d'hiver. D'autre part, les entreprises, aidées en cela par les progrès technologiques intervenus ces dernières années, paraissent être naturellement orientées dans un tel sens. Cette tendance semble avoir contribué pour une large part à contenir dans des limites raisonnables les fluctuations dont il s'agit. Cependant, on ne doit pas oublier que, souvent, l'influence des saisons ne constitue qu'une des raisons des interruptions qui interviennent dans l'emploi, puisque le secteur de la construction, comme chacun sait, est intimement lié à des phénomènes d'ordre social, économique et politique qui exercent une profonde influence sur son développement. Il s'ensuit que, bien souvent le facteur saisonnier, tout en jouant un rôle déterminant dans les variations périodiques de l'emploi, si on ne le considère pas en relation avec les phénomènes d'un autre ordre, ne permet pas de rendre compte de ces variations. C'est pourquoi l'étude ci-dessus ne permet d'expliquer que partiellement les fluctuations relevées par intervalle dans la situation de l'emploi du secteur du bâtiment. La validité de ces affirmations est confirmée par l'examen de la situation de l'emploi par rapport à chaque pays.

BELGIQUE

Les facteurs climatiques exercent une profonde influence sur l'activité de la construction, puisque, comme

chacun sait, la majeure partie

des travaux est effectuée sur des chantiers en plein air; par voie de conséquence, on assiste durant les mois d'hiver à une augmentation anormale du nombre des chômeurs temporaires, c'est-à-dire de ces travailleurs qui, tout en continuant à appartenir aux entreprises, sont cependant en chômage. Le tableau 40 indique que cette situation se manifeste en Belgique à partir du mois d'octobre et qu'elle prend davantage d'importance au cours des mois suivants pour atteindre son maximum d'intensité en février et s'affaiblir ensuite progressivement au cours des autres mois de l'année. Le ralentissement le plus important de l'activité du bâtiment peut donc être ramené aux quatre mois compris entre novembre et février de chaque année. L'indice de chômage représente néanmoins durant la saison favorable une certaine importance qu'on peut relever non seulement des dernières années, mais aussi en période de haute conjoncture. Les chiffres élevés atteints par le chômage temporaire dans la construction en période de haute conjoncture peut s'expliquer par le fait qu'au cours de cette période, les employeurs maintiennent leur personnel à leur service et que les travailleurs ne peuvent, en raison des conditions atmosphériques défavorables (neige et gel en hiver, mais aussi pluie pendant les autres saisons), mis que provisoirement au chômage. En revanche, le chômage total est minime pendant la même période. Au cours des dernières années, d'ailleurs, les dispositions gouvernementales axées surtout sur une forte restriction des crédits aux entreprises ont fait sentir leurs effets. Les répercussions de cette politique ne sont cependant pas particulièrement évidentes sur le plan de l'emploi, comme le démontrent les indices de chômage du tableau en question, qui sont restés pratiquement au niveau des années précédentes. En effet, si cette politique a eu pour conséquence de restreindre les activités des moyennes et des grandes entreprises qui engagent des travaux d'importance considérable et qui doivent donc nécessairement avoir recours aux banques, elle a produit des effets presque négligeables sur les petites entreprises qui ont exécuté les travaux normaux sans avoir besoin de recourir au crédit, ce qui a eu pour effet d'atténuer la hausse prévue de l'indice de chômage en le maintenant dans les limites raisonnables.

Tableau 40 - Evolution du nombre de chômeurs temporaires parmi les travailleurs masculins - Moyenne journalière
- Belgique -

Date de référence	Nombre de chômeurs de la construction	% chômeurs du bâtiment sur le total des chômeurs	
1955	Février	63.933	50,10
	Avril	1.721	7,53
	Juin	1.481	7,05
	Octobre	2.107	11,94
1956	Février	27.243	14,50
	Avril	1.930	9,00
	Juin	1.444	6,77
	Octobre	2.409	17,42
1957	Février	21.416	51,91
	Avril	1.970	13,36
	Juin	1.934	10,94
	Octobre	2.061	11,05
1958	Février	20.066	43,21
	Avril	3.970	10,34
	Juin	2.000	7,03
	Octobre	4.071	8,40
1959	Février	50.552	41,60
	Avril	3.022	5,37
	Juin	1.946	4,45
	Octobre	2.911	7,37
1960	Février	39.551	50,46
	Avril	2.176	6,14
	Juin	1.594	5,31
	Octobre	3.453	17,96
1961	Février	8.245	23,75
	Avril	1.057	5,53
	Juin	746	4,70
	Octobre	2.756	13,55
1962	Février	37.299	60,92
	Avril	1.645	11,61
	Juin	490	4,25
	Octobre	502	5,68
1963	Février	114.299	59,16
	Avril	419	4,42
	Juin	425	5,46
	Octobre	354	4,96
1964	Février	12.300	52,05
	Avril	335	4,09
	Juin	152	2,62
	Octobre	571	8,19

Source : Statistiques de l'Office national de l'Emploi

Il est d'autre part clair que l'effet de ces mesures prises sur le marché de l'emploi n'est pas immédiat et qu'il ne se fait sentir qu'avec un certain retard. C'est d'ailleurs à la suite du fléchissement de l'activité en 1965 que ces mesures de ralentissement ont été assouplies et progressivement abandonnées.

FRANCE

Les interruptions de l'emploi dans le secteur du bâtiment ont été provoquées au cours de la période comprise entre 1955 et 1965, par l'action conjointe de phénomènes d'ordre saisonnier, économique et politique.

Si l'on fait exception de l'hiver particulièrement rigoureux de 1962-63, les conditions atmosphériques défavorables ont produit des fluctuations normales du nombre des personnes occupées jusqu'en 1959. Durant l'hiver de 1959, une pénurie préoccupante de crédit s'ajoute au ralentissement normal dû aux facteurs climatiques : ces deux faits provoquent une augmentation sensible du chômage qui s'aggrave durant l'hiver 1959-60. Toutefois, en 1961 une forte reprise se manifeste et le plein emploi est atteint dans le secteur. En même temps, les premiers symptômes d'une pénurie de main-d'oeuvre commencent à se faire sentir; la cessation des hostilités en Algérie, l'afflux des rapatriés et la réduction du service militaire font alors paraître sur le marché du travail à partir du second trimestre de 1962 une main-d'oeuvre nouvelle qui annule les tensions qui s'étaient manifestées. Cependant, d'autres problèmes surgissent, surtout par suite du rapatriement de nombreux travailleurs de nationalité algérienne qui fait augmenter sensiblement le nombre de contrats accordés aux travailleurs étrangers. Par la suite, comme il a déjà

.../...

été dit, un hiver particulièrement précoce est venu paralyser complètement les travaux en plein air. En 1963 donc, on remarque une recrudescence du chômage nettement plus importante qu'en 1962. Par la suite, également pour combler le retard accumulé, une intense reprise se manifeste qui ramène le niveau de l'emploi à celui de 1957. Avec la réalisation du plein emploi, les phénomènes de pénurie de main-d'oeuvre précédemment décrits recommencent à se manifester, malgré la forte augmentation du nombre des immigrés. Ces motifs ont conduit le gouvernement à adopter le 12 septembre 1963 un plan de stabilisation pour régulariser le développement du secteur qui jusque là était chaotique. Les mesures restrictives adoptées se feront sentir en 1964, année où, en dépit des conditions climatiques favorables, on n'enregistre pas dans la construction d'accroissement appréciable.

Les symptômes d'une amélioration générale de l'économie française qui se sont manifestés en 1965 ne se reflètent pas dans une augmentation substantielle des effectifs occupés dans le secteur du bâtiment, dont le niveau demeure au printemps presque inchangé.

ALLEMAGNE

Les fortes fluctuations saisonnières de l'emploi dans le bâtiment auxquelles on assiste durant les années comprises entre 1955 et 1959, sont presque annulées à partir de 1960 par la mise en oeuvre des dispositions contre les intempéries. En effet, avec l'introduction de l'allocation "mauvais temps" qui modifie la loi sur le placement de la main-d'oeuvre et l'assurance contre le chômage (AVAVG), les nombreux licenciements qui intervenaient dans les mois

.../...

d'hiver ne se manifestent plus. La raison en est que les conditions atmosphériques défavorables qui se produisent durant la période novembre-mars, ne peuvent plus servir de motif de dénonciation du contrat de travail. Donc, les nouvelles règles à contenu strictement social ont éliminé les augmentations du chômage qui se produisaient régulièrement durant les mois d'hiver; cela est mis nettement en lumière par le tableau 41 qui reproduit non seulement la situation de l'emploi durant quelques mois importants de l'année, mais encore les salaires versés en milliers de DM. Comme il découle des données rapportées, les fluctuations des effectifs occupés qui sont de l'ordre de 400 à 500 mille unités entre janvier et septembre durant les années qui précèdent 1961, sont à partir de 1961 presque annulées ou pour le moins contenues dans des limites de beaucoup inférieures. En revanche, si l'on considère, le montant des salaires versés durant le même laps de temps, on s'aperçoit que les susdites fluctuations n'ont pas disparu. Ce fait semble indiquer que le chômage saisonnier qui avait semblé baisser brusquement avec l'entrée en vigueur des mesures susmentionnées n'a été éliminé qu'en partie puisque, pour le reste, il est couvert par le paiement de l'indemnité d'intempéries. Par ailleurs, puisque cette dernière indemnité ne couvre que 50 à 65 % du salaire non perçu, les fluctuations enregistrées dans le montant des salaires entre les mois d'hiver et les mois de la bonne saison se trouvent également justifiées. Pour suppléer à l'accroissement des dépenses auxquelles ont dû faire face les entreprises durant la période hivernale par suite de l'entrée en vigueur de la seconde loi modifiant l'"AVAVG", il a été prévu des aides et des indemnités de différente sorte qui ont favorisé la réalisation de progrès appréciables dans la poursuite des travaux durant les mois d'hiver; cependant, les possibilités de travail au dans le bâtiment durant ces mois-là n'ont pas encore été utilisées de façon satisfaisante, comme le prouve entre autres.

.../...

Tableau 41 Fluctuations saisonnières de l'emploi

- Allemagne -

Epoque considérée	Effectifs employés dans la construction (ouvriers spécialisés + manoeuvres et apprentis)	Salaires payés (en milliers de DM)
1955 Septembre	1.255.553	407.962
1956 Janvier	834.621	317.945
Février	440.123	132.764
Septembre	1.237.049	492.617
1958 Janvier	660.613	271.717
Février	703.545	261.752
Septembre	1.230.690	573.024
1959 Janvier	753.056	306.383
Février	831.334	283.144
Septembre	1.256.741	634.612
1961 Janvier	1.100.525	454.475
Février	1.153.930	547.033
Septembre	1.291.749	822.799
1962 Janvier	1.190.939	570.510
Février	1.263.131	516.940
Septembre	1.374.908	934.735
1964 Janvier	1.321.232	632.467
Février	1.339.354	719.633
Septembre	1.504.345	1.317.750
1965 Janvier	1.323.626	611.232
Février	1.312.774	635.810
Septembre	1.502.803	1.413.673

Source : Office statistique fédéral, Wiesbaden
 (Extraits des publications mensuelles "Ausgewählte Zahlen für die
 Bauwirtschaft" deuxième série, secteur mixte bâtiment - travaux
 publics (Bauhauptgewerbe) édition 1955-1965)

la forte diminution du nombre d'heures prestées en hiver, si l'on considère que la situation de l'emploi est relativement stable depuis 1961.

ITALIE

La situation géographique particulière de l'Italie fait que les conditions atmosphériques défavorables produisent des effets divers sur l'emploi dans le secteur du bâtiment, selon que l'on tient compte de certaines régions du pays plutôt que d'autre. En règle générale, les régions les plus frappées par les conditions atmosphériques défavorables sont celles des Alpes et, au sens large, toutes celles de la zone septentrionale. Il est néanmoins intéressant de remarquer que les fortes fluctuations de l'emploi enregistrées il y a quelques années se sont peu à peu atténuées, même dans ces régions, probablement sous l'influence de la nouvelle technologie qui s'est imposée et d'une préparation plus rationnelle des programmes de travail susceptibles de permettre la poursuite de l'activité même durant les périodes de mauvaises conditions atmosphériques. Il y a d'ailleurs quelques régions du pays telles que la Ligurie, les Marches, la Sicile, la Sardaigne, etc. où la stagnation saisonnière est presque insignifiante. Cependant, dans l'ensemble, le phénomène prend une ampleur considérable, comme on peut le voir d'après les données reproduites au tableau 42. Les données reproduites revêtent des valeurs différentes selon qu'elles se rapportent à la période 1959-1961, ou à celle partant de 1962. Au cours des trois premières années, en effet, on relève entre les mois où l'emploi

Tableau 42 Effectifs occupés dans l'industrie de la construction et de
l'aménagement d'installations (relevé ISTAT forces de travail)

- Italie -

Date de référence	Effectifs en milliers	Moyenne annuelle = 100
1959:	Janvier	87
	Avril	101
	Juillet	107
	Octobre	105
1960	Janvier	88
	Avril	100
	Juillet	105
	Octobre	105
1961	Janvier	89
	Avril	99
	Juillet	104
	Octobre	103
1962	Janvier	94
	Avril	101
	Juillet	101
	Octobre	104
1963	Janvier	95
	Avril	98
	Juillet	101
	Octobre	105
1964	Janvier	95
	Avril	103
	Juillet	101
	Octobre	99
1965	Janvier	99
	Avril	101
	Juillet	100
	Octobre	100

est à son niveau minimum et ceux où il est à son niveau maximum, des fluctuations correspondant respectivement à 20 %, 18 % et 19 %. En valeur absolue, en effet, le minimum et le maximum des effectifs occupés est pour 1959 de 1.457 et 1.781 milliers, pour 1960 de 1.561 et 1.879 milliers et enfin pour 1961 de 1.630 et 1.966 milliers. On peut ainsi affirmer que durant les trois années considérées, le facteur climatique provoque à chaque saison la perte d'environ 320.000 unités de travail. Si l'on poursuit l'examen du tableau, on remarque qu'à partir de 1962 les fluctuations dont il s'agit deviennent nettement plus faibles et permettent de prévoir un nivellement du phénomène. Les variations en pourcentage entre le maximum et le minimum du niveau des effectifs occupés se trouvent en effet réduites pour 1962 à 14 %, pour 1963 à 10 %, pour 1964 à 7 % et pour 1965 jusqu'à 1 %. Ces chiffres, pourtant, ne doivent pas faire croire que les difficultés d'emploi durant les mois critiques aient été surmontées, car leur évolution tire son origine surtout des difficultés de conjoncture traversées par le secteur (spécialement à partir de 1964) qui ont empêché d'atteindre les niveaux d'activité maximum durant la saison favorable. Actuellement, comme le gouvernement est engagé dans l'étude du problème fondamental du marché du travail, constitué par le chômage structurel considérable, les projets tendant à éliminer ou à corriger l'influence climatique sur l'emploi n'ont pas encore été examinés. Ce problème sera sans aucun doute repris dès lors que celui du chômage en général aura trouvé une solution.

Les choses étant ce qu'elles sont, les mesures mises en oeuvre visent uniquement à alléger les difficultés économiques contre lesquelles se débat le travailleur, en faisant prendre en charge par les instituts de prévoyance la part du salaire non perçue par le travailleur lui-même, parce qu'il chôme ou parce que la durée de son travail n'atteint pas 48 heures par semaine. C'est à cette fin

.../...

qu'à été créée la Caisse de complément de salaire pour les travailleurs du bâtiment gérée par l'"INPS" (Institut national de prévoyance sociale) qui verse 80 % du salaire pour les heures de travail fournies en dessous des 40 heures par semaine et, comprises entre 0 et 40 heures par semaine durant une période de six mois au maximum. Si l'on considère l'importance de l'intervention de la "Caisse" en se basant sur les deux années 1964 et 1965, on constate que les heures payées durant les différents mois de 1964 sont passées de 29.410 au mois de juillet à 1.460.350 au mois de décembre. En 1965, le phénomène s'amplifie considérablement jusqu'à atteindre en décembre 3.168.112 heures avec 117.715 unités assistées. D'après les chiffres cités, il apparaît clairement que le niveau effectif de l'emploi est d'autant plus bas que les heures payées sont plus élevées; et si l'on considère qu'en 1965, le pourcentage de plus fort de personnes assistées se situe dans la catégorie des zéro heure d'activité, c'est-à-dire pratiquement au chômage, on mesure la gravité de la crise que traverse le secteur.

Cette situation est peut-être davantage mise en lumière par l'évolution du montant des sommes versées qui, partant des limites maximum et minimum de 844 millions et 25 millions de liras en 1964, passent respectivement à 2.345 millions et 70 millions en 1965. Il convient de souligner aussi que les augmentations les plus sensibles se sont produites en période généralement favorable à l'activité du bâtiment du point de vue saisonnier.

Sans aucun doute, à côté du chômage dû aux difficultés rencontrées par le secteur, il existe également un chômage dû à des facteurs climatiques dont l'importance diffère selon les mois; mais ce dernier revêt actuellement des valeurs tout à fait secondaires par rapport à celles du premier, même s'il cause périodiquement une nouvelle aggravation de la situation défavorable du secteur.

.../...

LUXEMBOURG

Le phénomène saisonnier dans l'emploi du secteur du bâtiment peut être dégagé du tableau 43 qui reproduit pour chaque mois des deux années 1962 et 1963 l'indice basé sur le nombre d'heures/ouvrier, en prenant comme base égale à 100 la moyenne de 1956. Tant pour l'année 1962 que pour 1963, les fluctuations que l'on relève entre les indices correspondant aux mois d'été et ceux des mois d'hiver prennent une ampleur considérable. Les contractions les plus importantes se situent dans les quatre mois compris entre novembre et février; les indices ayant le niveau le plus bas se rapportent spécialement à ce dernier mois. On se rapproche ensuite progressivement de la moyenne de 1956 pour la dépasser durant la période comprise entre avril et octobre. Les indices correspondant aux différents mois de 1962, comme on peut le voir d'après le tableau en question, atteignent dans l'ensemble des niveaux plus élevés que ceux de 1963. Ce phénomène s'explique si l'on tient compte de ce que 1962 a été une année d'activité exceptionnelle pour l'industrie du bâtiment, parce qu'elle a suivi une année particulièrement rigoureuse qui avait causé des retards considérables dans les programmes des entreprises. En outre, 1962 a vu la mise en oeuvre d'une masse considérable de travaux publics qui a contribué à donner au secteur un nouvel appoint de dynamisme. Aux faits qui viennent d'être cités, s'est jointe une certaine stagnation de l'industrie sidérurgique, ce qui a permis d'utiliser la main-d'oeuvre rendue ainsi disponible. En 1963, la reprise de l'activité sidérurgique a retiré aux entreprises de construction des disponibilités considérables de main-d'oeuvre; la pénurie s'est ainsi manifestée de façon supérieure à la normale et a provoqué un certain ralentissement de l'activité. Par ailleurs également, l'augmentation de l'importance de l'immigration qui, durant les premiers mois de 1964, atteint 8.600 unités (+ 36,7 % par rapport à 1963) parvenait seulement en partie à corriger cette tendance, étant

.../...

donné le faible accroissement de la population active et la prolongation de la scolarité. Durant les années 1964 et 1965, la situation revient graduellement à la normale et le chômage saisonnier atteint même des niveaux presque insignifiants.

Tableau 42E - Indice appliqué à la construction sur la base du nombre d'heures par ouvrier (annuaire statistique 1964 - tableau 82)

Luxembourg

Mois	1962	1963
Janvier	58	44
Février	64	41
Mars	92	77
Avril	114	105
Mai	132	118
Juin	126	110
Juillet	124	119
Août	121	113
Septembre	112	101
Octobre	119	106
Novembre	96	84
Décembre	165	168

.../...

PAYS-BAS.

La nature de l'industrie de la construction et les circonstances dans lesquelles doit s'effectuer le travail, font naître une sensibilité relativement grande aux conditions climatologiques. C'est ce que montre déjà le tableau 44 si, au lieu de lire verticalement les chiffres, on les lit horizontalement. Ces chiffres ne sont cependant pas significatifs, étant donné que dans la grande majorité des cas, les travailleurs qui ne sont pas en mesure d'assurer leur travail en raison d'intempéries ne sont pas inscrits au chômage, mais restent au service de leur employeur. Complémentairement, le tableau 45 est aussi intéressant puisqu'il donne un aperçu de la main-d'oeuvre occupée à des travaux d'une valeur égale ou supérieure à 10.000 florins, au premier des mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. Toutefois, les conséquences sur la production des conditions saisonnières sont considérables, malgré les mesures adoptées en faveur des travailleurs, et, par suite, diverses études exécutées pour réduire les pertes au minimum ont conduit à la mise en oeuvre en 1962-63 du "SVB" (fondation pour la lutte contre le chômage dans l'industrie de la construction). Sur la base de ces dispositions, les entreprises qui sont disposées à prendre des mesures destinées à assurer la poursuite des travaux durant la saison défavorable, ont droit à une aide financière calculée sur la base de la différence entre le revenu supplémentaire de l'adjudicataire et les avantages que le commettant et l'adjudicataire de la continuation du travail. Une différenciation est ensuite opérée en fonction de l'état des travaux. Le tableau 46 qui reproduit les chiffres relatifs aux interventions de la "fondation" montre qu'environ 7 % des entreprises officiellement enregistrées ont adhéré durant la saison 1964-65 à la nouvelle réglementation. Le nombre des projets auxquels a participé la "fondation" a augmenté nettement pour passer de 552 durant la saison 1963-64 à presque 800 durant celle de 1964-1965. Le nombre de journées/ouvrier qu'il a été possible d'utiliser durant la mauvaise saison et le montant du bénéfice ainsi retiré par la production, qui sans l'entrée en vigueur de cette réglementation aurait été perdu, peuvent être également considérés comme des résultats notables. Du tableau en question il est possible également d'observer la courbe suivie, durant les saisons considérées, par le montant des subventions versées aux entreprises, qui s'élève à 7,2 millions de florins pour la saison 1965-66.

.../...

Tableau 44 - Nombre de chômeurs masculins dans l'industrie de la construction, 1955-1965

Année	1er janvier	1er avril	1er juillet	1er octobre
1955	14.824	6.762	2.002	2.356
1956	9.637	3.409	922	1.078
1957	6.343	4.208	3.068	5.261
1958	22.938	21.944	8.016	6.021
1959	20.958	9.474	3.323	3.204
1960	13.908	5.519	1.788	1.471
1961	9.390	2.098	926	914
1962	6.199	1.994	506	854
1963	6.417	2.760	511	640
1964	5.138	2.367	783	1.261
1965	8.251	4.658	1.407	1.754

Tableau 45 - Nombre de travailleurs occupés à des travaux d'une valeur supérieur ou égale à 10.000f- total

Année	1er janvier	1er avril	1er juillet	1er octobre
1955	X	101.700	111.700	113.000
1956	99.100	109.000	116.600	119.500
1957	110.800	119.500	117.700	114.300
1958	X	98.200	106.500	109.700
1959	99.900	111.500	123.100	120.400
1960	108.300	118.100	122.300	122.500
1961	116.100	120.600	127.300	130.200
1962	X	119.600	131.300	141.000
1963	X	132.400	151.300	160.500
1964	X	158.100	165.200	170.700
1965	158.000	163.400	169.100	177.600

X : le dénombrement n'a pas été effectué en raison de l'hiver rigoureux

Source : CBS

.../...

Tableau 46 - Intervention de la fondation pour la lutte contre le chômage dans l'industrie de la construction (SVB)

PAYS-BAS

Périodes de référence	Nombre de projets auxquels la "Fondation" a participé	Estimation x du nombre de journées/ouvrier pres-tées durant la période de continua-tion du tra-vail	Estimation du montant du bénéfi-ce retiré par la pro-duction	Subventions versées
1963-64	552	637.000	80 mio fl	6,5 mio fl
1964-65	791	288.000	50 mio fl	6,0 mio fl
1965-66	733	437.000	64 mio fl	7,2 mio fl
<u>Source</u> : Stichting Verletbestrijding Bouwnijverheid				

.../...

CHAPITRE III

MODIFICATIONS DE STRUCTURE DE L'EMPLOI

3.1. Evolution de l'emploi par situation dans la professions

Le présent paragraphe a pour but de mettre en lumière les modifications intervenues dans la structure de l'emploi à la suite des mesures administratives et techniques mises en oeuvre par les entreprises du bâtiment pour s'adapter aux nouveaux systèmes de travail, à la concurrence toujours plus acharnée et aux préférences nouvelles du marché.

L'accroissement des tâches administratives que l'on constate dans chaque type d'entreprise a entraîné une augmentation considérable du nombre des employés tandis que, pour les autres catégories de travailleurs, le pourcentage augmente, en général, de façon plus modérée.

Les professions exercées par des travailleurs qualifiés et spécialisés sont seules responsables de l'augmentation de la main-d'oeuvre ouvrière intervenue au cours des années considérées, tandis que le nombre des manoeuvres est en diminution relativement constante par suite de l'introduction de moyens mécaniques et d'autres techniques nouvelles de construction.

La république fédérale d'Allemagne enregistre en outre une diminution du nombre des apprentis employés dans le secteur du bâtiment, alors que, dans d'autres pays comme l'Italie et la France on constate une tendance opposée du fait que les entreprises semblent avoir recours sur une plus vaste échelle à ce genre de main-d'oeuvre.

Aux Pays-Bas on constate une évolution qui correspond bien à celles des autres pays de la Communauté; au cours de la période 1958-1965, on a enregistré une augmentation progressive de la part du personnel moyen et des cadres.

.../...

Pour l'Italie et le Luxembourg, en outre, la catégorie comprenant les travailleurs indépendants est en voie d'augmentation, alors qu'au contraire, elle semble pratiquement inchangée dans le temps en Allemagne. La diversité des critères adoptés par les autres pays pour leurs relevés ne permet pas d'étendre davantage l'analyse relative à la position, dans la structure de l'emploi, de cette catégorie professionnelle.

Toutefois, ces tendances n'infirmement pas ce qui a été indiqué dans les précédents chapitres en ce qui concerne les phénomènes de concentration apparus dans les entreprises du bâtiment, puisque, comme chacun sait, la plupart de ces entreprises sont de petite dimension ou n'existent qu'à l'échelle artisanale et que le nombre élevé d'entrepreneurs doit être attribué uniquement à cet état de fait. De plus, l'incidence de ces entreprises ne porte toujours que sur un pourcentage modeste par rapport au total des effectifs occupés.

Si l'on considère enfin la main-d'oeuvre féminine employée dans l'industrie du bâtiment, on constate que, quoique dans une modeste mesure, elle est présente dans toutes les catégories professionnelles et même elle enregistre des accroissements relatifs sensibles entre une date de référence et la suivante.

.../...

BELGIQUE

Les chiffres reproduits au tableau 47 sont tirés d'une étude publiée par le ministère de l'emploi et du travail et d'articles publiés dans différents numéros de la revue du travail et concernant l'évolution de la population active belge durant la période 1955-64. Il n'existe pas de statistiques relatives aux travailleurs indépendants, parce que cette catégorie de travailleurs est englobée dans une catégorie plus large qui comprend, outre les entrepreneurs occupant du personnel salarié, également les "aides familiaux" (travailleurs employés par des entreprises à direction familiale)⁽¹⁾. Le nombre approximatif des travailleurs indépendants et des aides est obtenu en calculant la différence entre la catégorie 1 et la catégorie 2 qui comprend les entrepreneurs affiliés à la sécurité sociale. Comme il a été précisé ci-dessus, il est possible d'interpréter les chiffres figurant sur le tableau en question et de comprendre les tendances qui se manifestent au sein des diverses catégories de travailleurs considérées. Les entrepreneurs affiliés à l'"ONSS" accusent pour la période envisagée une augmentation sensible qui porte leur nombre de 22.895 à 25.012; mais on relève une tendance contraire chez les travailleurs indépendants et les aides qui diminuent durant la même période en tombant de 18.005 à 16.588.

Le tableau 48 indique l'évolution du nombre des travailleurs et des employés selon le sexe durant la même période 1955-64.

Les augmentations que l'on relève portent tant sur les ouvriers que sur les employés, mais pour cette dernière catégorie, la tendance est beaucoup plus forte. En effet, sur le total des travailleurs, elle passe, en chiffres relatifs, de 4,26 % en 1955 à 5,84 % en 1964. Du point de vue du sexe, on remarque que l'augmentation porte surtout sur le nombre d'hommes; toutefois, l'augmentation du nombre de femmes, quoique de peu d'importance en valeur absolue (1.525 unités), semble significative, si l'on considère qu'en chiffres relatifs elle s'élèverait à 70 % d'une année de référence à l'autre.

- (1) Les estimations annuelles relatives à la population active belge qui sont établies par le département en question, font bien une distinction entre indépendants et aidants (aides familiaux).

Tableau 47 - Evolution du nombre des travailleurs indépendants et des salariés
- Belgique -

Année	Entrepreneurs indépendants + aides	Entrepreneurs dépendants de l'ONSS	Indépendants + aides	Travailleurs affiliés à l'ONSS	% (1) et (4)
1955	40.900	22.895	18.005	198.115	20,64
1964	41.600	25.012	16.588	238.745	17,42

Tableau 48 - Evolution de l'importance relative des ouvriers et des employés
- Belgique -

Catégories de travailleurs	1955			1964			Différence entre 1965 et 1964		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Ouvriers	189.220	470	189.690	224.113	700	224.813	+34.893+	230+	35.123
Employés	6.715	1.710	8.425	10.927	3.005	13.932	+4.212+	1.295+	5.507
Total	195.935	2.180	198.115	235.040	3.705	238.745	+39.105+	1.525+	40.630

Source : Ministère de l'Emploi et du Travail

FRANCE

L'évolution des catégories professionnelles dans le cadre des effectifs occupés a été suivie en France - non sans avoir rencontré des difficultés tenant à la diversité des champs d'investigation, de la méthodologie suivie et des définitions adoptées - sur la base des statistiques globales réalisées par le ministère du travail durant les années 1952-57-61 et des recensements de 1954 et 1962. Les statistiques élaborées par le ministère du travail sur les entreprises de plus de 10 travailleurs et le recensement de 1962 ont constitué les sources du tableau 49, tandis que le tableau 50 relatif aux petites entreprises reflète seulement la situation telle qu'elle découle du recensement de 1962.

En ce qui concerne le premier tableau mentionné, on remarque que les travailleurs occupés se composent pour 86,12 % d'ouvriers et pour 5,39 % de techniciens-chefs et d'employés, tandis qu'un pourcentage plus modeste (3,10 %) est pris par les cadres administratifs. Dans la catégorie des ouvriers, on note qu'environ 68 % sont des ouvriers spécialisés et qualifiés, tandis qu'environ 18 % sont des manoeuvres. En outre, dans la catégorie des employés 2,26 % sont représentés par les secrétaires. Si l'on considère les petites entreprises (tableau 50) on remarque que 46,52 % des travailleurs occupés sont des ouvriers (dont seulement 18 % environ de manoeuvres), 43,52 % sont des travailleurs indépendants et des aides familiaux, tandis que seulement 9,94 % sont représentés par les apprentis. La spécialisation dans ce genre d'entreprises est plus poussée qu'il ne semble découler des apparences puisque toute la catégorie des travailleurs indépendants comprend en fait les artisans et les petits entrepreneurs qui prennent une part active au travail et sont donc spécialisés et souvent hautement qualifiés.

.../...

Tableau 49 - Répartition du personnel selon les professions dans les entreprises de plus de 10 travailleurs

- France -

Sources : Relevés du ministère du travail 1952 - 57 - 61

Qualifications professionnelles		Incidence %
Cadres	Cadres administratifs et ingénieurs	3,10
Techniciens-chefs	Techniciens-chefs - techniciens et dessinateurs	5,39
Employés	Secrétaires - comptables caissiers - vendeurs - représentants - autres employés	5,39
Ouvriers	Spécialisés - qualifiés - manoeuvres	86,12

Tableau 50 - Répartition des effectifs employés dans les petites entreprises en 1962

- France -

Catégories de travailleurs	Unités	%
Indépendants, aides familiaux	232.000	43,52
Ouvriers (contremaîtres - spécialisés - qualifiés - manoeuvres)	248.000	46,52
Apprentis	53.000	9,94
Total	533.000	100,-

ALLEMAGNE

Durant les années comprises entre 1955 et 1965, de profondes modifications sont intervenues dans la situation des travailleurs occupés au sein des entreprises. En effet, les phénomènes complexes de concentration et d'élargissement des entreprises, accompagnés d'une mécanisation et d'une rationalisation plus poussée des différentes phases du travail, ont entraîné dans le secteur du bâtiment, d'une part, la régression de certaines professions typiques extrêmement importantes jusqu'à ces dernières années et, d'autre part, le développement de nouvelles professions hautement spécialisées qui ne sont plus l'exclusivité du bâtiment, mais qui se retrouvent dans la majeure partie des activités industrielles modernes.

Si l'on consulte les chiffres reproduits au tableau .51, il est possible d'avoir une idée générale de l'évolution esquissée; outre la diminution d'importance par rapport au total des effectifs occupés, des propriétaires d'entreprises, qui sont passés de 70.210 en 1955 à 73.628 en 1965, on constate un accroissement considérable de la catégorie des employés qui, en 1965, occupe 7,1 % des effectifs (en 1955, 4,5 %). A elle seule déjà, cette circonstance apparaît extrêmement significative de la tendance en cours. Les maçons propriétaires d'une petite entreprise, les maîtres-maçons, etc. comprennent 7,5 % des effectifs employés en 1965 contre 5,6 % en 1955, ce qui dénote un important accroissement qui se concrétise par environ 27.000 unités durant la seule période quinquennale comprise entre 1961 et 1965. Enfin, 80,7 % des effectifs occupés sont des maçons, des cimentiers, des charpentiers, etc.; ce groupe a subi durant les 10 ans considérés une diminution d'environ 4 % sur le total des effectifs, mais cela n'infirme pas les considérations faites au début, puisque, comme il sera dit au paragraphe suivant, ce fléchissement est imputable surtout aux maçons, manoeuvres et apprentis, tandis que les professions qualifiées, les cimentiers et les charpentiers sont en sensible augmentation.

.../...

Tableau 51 - Personnes occupées dans l'industrie du bâtiment d'après leur situation dans l'entreprise

- Allemagne -

Situation dans l'entreprise	1955		1956		1957		1958		1959		1960		1961		1962		1963		1964		1965	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Propriétaires	70.210	5,9	70.544	4,8	68.936	5,1	66.184	4,8	66.876	4,6	66.810	4,7	67.115	4,6	70.195	4,5	73.083	4,3	73.640	4,3	73.628	4,3
Aides familiaux non rétribués (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.930	0,4	6.298	0,4	6.404	0,4	6.106	0,4
Employés des services administratifs et techniciens	59.933	4,5	69.625	4,8	71.555	5,2	69.657	5,1	76.208	5,3	80.918	5,6	87.428	5,9	96.246	6,1	108.889	6,4	116.292	6,7	121.829	7,1
Chefs maçons propriétaires, maîtres maçons, chefs de chantier, chefs maçons adjoints	78.372	5,6	85.564	5,8	83.654	6,1	82.911	6,1	90.686	6,3	96.610	6,7	100.285	6,8	109.236	6,9	117.557	7,0	125.307	7,3	127.814	7,5
Chefs de chantier adjoints et contre-maîtres	1.177.695	84,0	1.236.901	84,6	1.144.007	83,6	1.148.571	84,0	1.210.300	83,8	1.195.653	83,0	1.214.901	82,7	1.289.096	82,1	1.384.220	81,9	1.395.228	81,3	1.377.98	80,7
Maçons, cimentiers, charpentiers, autres ouvriers du bât. qual., autres trav. qualif., journaliers et manoeuvres, apprentis	1.386.210	100,0	1.462.634	100,0	1.368.148	100,0	1.367.323	100,0	1.444.070	100,0	1.439.991	100,0	1.469.729	100,0	1.570.703	100,0	1.690.047	100,0	1.716.871	100,0	1.707.358	100,0

(1) En 1962 pour la première fois

ITALIE

Durant la période comprise entre les recensements de 1951 et 1961, de profondes transformations sont intervenues dans tous les secteurs industriels. L'industrie de la construction, en particulier, a été amenée à travailler dans des domaines extrêmement importants et à effectuer des travaux comme ceux dits d'assainissement résidentiel et d'importants travaux publics qui, conjointement au progrès technologique intervenu en même temps, ont imposé aux entreprises, d'une part, une transformation profonde des procédés et des programmes de travail ou (et) une restructuration de leur appareil d'organisation interne, et d'autre part, un perfectionnement et une spécialisation plus poussée du personnel ouvrier. Il est possible de suivre ces tendances en examinant le tableau 52 qui reproduit la structure du secteur des constructions et des installations d'équipement par rapport au statut professionnel et au sexe des personnes employées dans les unités locales, tel que cela résulte des recensements de 1951 et 1961. En 1951, les travailleurs indépendants comprennent environ 10,08 % du total des travailleurs dans le secteur de la construction; en 1961, le même pourcentage descend à 9,87 %. En 1951, les travailleurs indépendants se composent pour 71,45 % d'entrepreneurs et de gérants, pour 6,96 % de coopérateurs et pour 21,59 % d'aides familiaux. En 1961, les entrepreneurs représentent 73,02 %, les coopérateurs 7,70 % et les aides familiaux 19,19 %. Comme on peut le remarquer, durant la période examinée, il ne s'est pas produit de modifications essentielles dans la composition des travailleurs indépendants; il est néanmoins important d'observer que le nombre total de ceux-ci a augmenté entre 1951 et 1961 de 58,27 %.

La participation féminine à l'activité soumise à examen est passée de 2,07 % du total en 1951 à 1,60 % en 1961 alors que des modifications sont également intervenues durant la même période dans les catégories professionnelles considérées. La situation dans le secteur de l'aménagement d'installations apparaît différente en 1951; en effet, à cette date, les indépendants comprennent 16,49 % du total des travailleurs :

.../...

parmi eux 77,68 % sont des entrepreneurs, 0,91 % des coopérateurs et 21,41 % des aides familiaux. En 1961, la proportion des indépendants dans le secteur des installations tend à rejoindre le même niveau que celui de la construction en descendant à 9,27 % avec de légères modifications à l'intérieur des différentes catégories professionnelles. L'activité féminine reste presque inchangée entre les deux recensements. Naturellement, les travailleurs salariés occupent une position prépondérante, tant dans le secteur de la construction que dans celui de l'aménagement d'installations, puisqu'ils comprennent, dans les deux secteurs, environ 90 % des travailleurs employés. Durant la période examinée, on observe que l'augmentation de la proportion des travailleurs dépendants atteint des taux plus élevés pour l'aménagement d'installations alors qu'ils sont plus réduits pour les constructions. Enfin, la participation féminine qui est néanmoins plus accentuée dans le secteur des installations est presque négligeable dans la catégorie des travailleurs salariés.

Tableau 52 - Industrie de la construction et de l'aménagement d'installations - unités locales
 Effectifs selon le statut professionnel et le sexe (d'après les recensements ISTAT du 5 novembre 1951
 et du 16 octobre 1961)

- Italie -

Situation dans la profession	Industrie de la construction		Industrie de l'installation		Total industrie constr. et installation		Industrie de la construction		Industrie de l'installation		Total industrie constr. et installation	
	MF	M	MF	M	MF	M	MF	M	MF	M	MF	M
	ANNÉE 1951				ANNÉE 1961							
1. Entrepreneurs, gérants	36.242	35.790	3.735	3.671	39.977	39.471	63.624	58.277	5.894	5.762	64.518	64.039
2. Coopérateurs	3.533	3.525	44	44	3.577	3.569	6.252	6.224	182	178	6.434	6.402
3. Aides familiaux	10.952	10.341	1.022	791	11.971	11.132	15.402	14.492	1.432	1.055	16.834	15.583
Total indépendants (1+2+3)	50.727	49.676	4.800	4.506	55.533	54.162	80.285	78.997	7.515	6.995	87.800	85.994
4. Dirigeants et employés	15.609	13.667	2.792	2.150	18.631	15.817	26.247	21.171	8.249	6.636	35.095	27.857
5. Ouvriers et manoeuvres	415.173	411.623	18.406	17.662	433.579	429.485	673.636	671.721	54.073	53.631	727.711	725.402
6. Surv., gardiens, personnel des services internes	4.029	3.229	536	251	4.565	3.480	3.157	2.946	460	445	3.625	3.391
7. Apprentis	17.057	16.233	2.603	2.557	19.655	18.790	39.079	29.656	10.697	9.673	49.176	39.520
Total salariés (4+5+6+7)	452.170	444.792	24.342	22.820	476.520	467.572	739.121	725.493	73.466	70.665	806.637	796.178
Total général (de 1 à 7)	562.945	494.428	29.150	27.326	532.055	521.754	819.406	804.492	81.031	77.660	894.437	882.172

LUXEMBOURG

Les modifications intervenues dans la structure de l'emploi dans l'industrie du bâtiment durant la période comprise entre 1950 et 1963 ressortent des chiffres reproduits au tableau 53 qui concerne les effectifs occupés du point de vue de leur situation professionnelle dans l'entreprise. L'accroissement le plus remarquable qu'il est donné de relever se rapporte à la catégorie des employés. Il se chiffre en 1963 par rapport à 1950 à 139 %, avec un maximum de 154 % atteint en 1961. De même, le nombre des propriétaires, après une période de baisse coïncidant avec les deux années 1955 et 1956, suit une évolution en hausse et atteint en 1963 une amélioration de 87 % par rapport à 1950. Le nombre des ouvriers qui représentent bien entendu une proportion prépondérante du total des effectifs occupés, après avoir atteint des taux d'accroissement remarquablement élevés de 1958 à 1960 et surtout en 1962 avec un indice égal à 64 % par rapport à 1950, tend à redescendre en 1963 à des valeurs plus basses.

Tableau 53 Evolution des effectifs occupés dans l'industrie du bâtiment
Travaux de maçonnerie (1)

- LUXEMBOURG -

Situation professionnelle	1950	1955	1957	1958	1959	1959	1959	1960	1961	1962	1963
Ouvriers											
Nombre	5.841	6.601	7.900	9.000	9.306	9.294	9.294	9.100	9.505	8.831	
Evolution en %	100	113	135	154	159,3	159,1	155,7	154	164	151	
Employés											
Nombre	168	197	241	301	321	402	428	428	307	402	
Evolution en %	100	117	143	179	191	239	254	254	230	239	
Propriétaires											
Nombre	190	142	216	190	210	254	254	254	332	356	
Evolution en %	100	74,73	113	100	114	133	133	133	174	187	
Total des effectifs occupés	6.119	6.940	8.357	9.491	9.845	9.550	9.702	10.304	9.589	1546	
Evolution en %	100	112	135	153	159	160	155	166	156	1546	

(1) Annuaire statistique 1964 et 1965

PAYS-BAS

Depuis 1958 on enregistre une augmentation progressive de la part du personnel des services généraux par rapport aux effectifs totaux employés dans l'industrie de la construction. Le tableau 54 le montre nettement. La catégorie du personnel des services généraux qui comprend notamment les cadres, le personnel technique et administratif, est passée de 16.000 personnes en 1958 à 30.000 en 1965.

Cet accroissement de près de 90 % a dépassé considérablement l'augmentation des effectifs globaux. La part du groupe considéré est donc passée au total de 8 à 9 % en 1958 (dans les travaux du bâtiment et du génie civil et dans le secteur des travaux routiers et hydraulique) à 10 ou 13 % en 1965, les chiffres atteints en 1961 étant de 9 ou de 11%.

Il est clair que l'on peut admettre que cette évolution doit être mise en relation avec la tendance, apparue à la même époque, de constituer de grandes entreprises. C'est aussi dans le secteur des travaux routiers et hydrauliques où la taille des entreprises dépasse celle des entreprises de la construction, que la part du groupe personnel des services généraux est la plus élevée.

.../...

Tableau 54. - Répartition par fonction du nombre de personnes occupées dans des entreprises de 5 travailleurs et plus -
1958 - 1961 (1)

	1958		1961		1965	
	Entreprises du bâtiment et du génie civil	Entreprises travaux routiers et hydrauliques et entreprises de pavage	Entreprises du bâtiment et du génie civil	Entreprises travaux routiers et hydrauliques et entreprises de pavage	Entreprises du bâtiment et du génie civil	Entreprises travaux routiers et hydrauliques et entreprises de pavage
Personnel des services généraux (2)	11	5	14	7	20	10
Travailleurs du bâtiment	116	49	127	52	161	63
Autres travailleurs	3	2	5	2	6	2
Total	130	56	146	61	187	75
Propriétaires, associés et membres de la famille collaborant dans l'entreprise	8	1	9	2	10	2
Total des personnes occupées	138	57	155	63	197	77

(1) en milliers

(2) Directeurs des sociétés anonymes, cadres (y compris les conducteurs de travaux) personnel administratif et technique, personnel de magasin, chauffeurs qui n'interviennent pas directement dans l'exécution des travaux, gardiens, serveuses.

Source : Statistiques de production de l'industrie de la construction.

3.2. Evolution selon les qualifications

Au cours des dernières années, le secteur de la construction a vu augmenter l'importance des investissements dans des proportions considérables et en général plus élevées que dans d'autres secteurs industriels. Ce phénomène a été favorisé dans certains pays par la rareté de la main-d'oeuvre disponible et dans d'autres par la nécessité de réduire les coûts de production en raison de la forte concurrence que se faisaient les entreprises. Cette dernière nécessité a exercé une influence prééminente sur l'augmentation du coût du travail, intervenue progressivement, qui a conduit les entreprises à corriger ce qui avait été la caractéristique traditionnelle du secteur du bâtiment (c'est-à-dire de se baser surtout sur le facteur "humain"), et à se tourner vers la mécanisation, comme cela s'était produit précédemment dans les autres branches de l'industrie. En conséquence, on a assisté à une augmentation généralisée des moyens mécaniques utilisés dans toutes les phases du travail et à une révision et une transformation des programmes de travail et des techniques de construction, tandis que la recherche incessante de nouveaux matériaux de construction et l'emploi de ceux-ci sur une grande échelle contribuaient considérablement à satisfaire ces exigences. Par suite de cette évolution complexe, on relève des modifications considérables dans la structure de l'emploi dont les professions s'orientent dans tous les pays vers des spécialisations et des qualifications toujours plus poussées, au détriment des professions générales. Entre-temps, on assiste à la régression ou à la stagnation de certaines professions traditionnelles, tandis que les exigences techniques de la construction en créent de nouvelles. Un autre élément significatif est que les nouvelles professions qui se créent, spécialement celles liées aux machines nouvellement introduites, ne sont plus, comme c'était le cas d'habitude, une prérogative exclusive du bâtiment, mais se retrouvent dans la majorité des autres secteurs industriels.

BELGIQUE

En l'absence de statistiques générales et systématiques disponibles pour suivre l'emploi dans le secteur de la construction par qualifications professionnelles, on est d'abord tenté de contourner l'obstacle en tirant une indication approximative de l'importance du phénomène des statistiques relatives aux ouvriers en chômage pour cause d'intempéries ou de gel? Manifestement, le but de ces statistiques est bien différent de celui que l'on se propose dans ce passage de notre étude et elles peuvent seulement donner une indication approximative de la réalité, puisque les conditions atmosphériques exercent une influence différente sur les divers genres de travaux, étant donné la possibilité d'exécuter quelques-uns d'entre eux à l'abri. On a donc établi le tableau 55 en se basant sur la répartition en pourcentage de chacune des catégories professionnelles de la branche de la construction. Même si, pour les raisons mentionnées, les chiffres ne reflètent pas la réalité au sens strict, il est néanmoins possible de remarquer que l'emploi dans la construction enregistre, d'une part, une sensible diminution de la main-d'oeuvre générale et, d'autre part, une augmentation de la main-d'oeuvre spécialisée et qualifiée. Quantitativement, le fléchissement du nombre des manoeuvres atteint pour les saisons 1953-54 et 1963-64 le taux de 2,5 %; durant la même période, on relève un accroissement assez important du nombre des ouvriers qualifiés qui augmente de 2,04% des chefs d'équipe et des maîtres-maçons qui augmente de 0,33 % et des ouvriers spécialisés qui augmente de 0,23 %. En ce qui concerne la diversité des indices d'augmentation de cette dernière catégorie professionnelle, on observe que la formation professionnelle accélérée mise en oeuvre pour suivre l'évolution du progrès technologique a provoqué un accroissement notable de la catégorie des ouvriers qualifiés. Cette augmentation atteint un indice moins élevé dans la catégorie des ouvriers spécialisés, puisque la formation professionnelle dans ce cas prend une importance plus grande et exige donc davantage de temps. En plus des considérations faites jusqu'ici, il faut ajouter que cette évolution est soumise à des distorsions du fait que, tandis que dans certaines phases des travaux, il est possible de pousser la spécialisation et d'introduire des systèmes

.../...

nouveaux et plus rationnels, dans d'autres ces nouvelles méthodes ne peuvent être pratiquées que dans certaines limites, non seulement pour des motifs essentiellement techniques, mais encore à cause des différences dans l'organisation des entreprises. Ainsi, à titre d'exemple, pour les travaux de parachèvement, le progrès technique s'est arrêté à la seule introduction de quelque outil d'un nouveau genre, capable tout au plus d'améliorer la qualité du travail; il n'a pas été possible d'aller plus loin en raison du fait qu'il existe dans ce secteur un très grand nombre de petites entreprises à caractère strictement artisanal et par conséquent très attachées aux méthodes traditionnelles de travail, qui opposent une résistance très marquée à l'introduction de techniques nouvelles. Or, il est possible d'entrevoir de profondes transformations à la suite de l'utilisation sur une plus large échelle de la préfabrication et ce procédé pourra sans aucun doute produire des changements encore plus remarquables que ceux relevés jusqu'ici dans la structure de l'emploi en donnant une importance toujours plus grande aux métiers hautement qualifiés ou spécialisés, au dépens des professions générales.

Tableau 55.- Répartition des travailleurs par degré de qualification professionnelle

BELGIQUE

Saison d'hiver	Mineurs %	Manoeuvres %	Ouvriers qualifiés %	Ouvriers spécialisés %	Chefs d'équipe et maîtres-ouvriers %
1953 - 1954	3,0	15,4	21,0	59,1	1,4
1958 - 1959	2,9	22,0	20,8	52,9	1,4
1963 - 1964	3,0	12,9	23,04	59,33	1,73
Différence entre les saisons 1953-54 et 1963-64	0	- 2,5	+2,04	+ 0,23	+ 0,33

Source : Fonds de sécurité d'Existence des Ouvriers de la Construction.

FRANCE

L'évolution des qualifications professionnelles qui constituent les subdivisions de l'emploi dans le secteur de la construction est reproduite aux tableaux 56 et 57. Le premier de ceux-ci a pour base les relevés du ministère du travail et les résultats du recensement de 1962; en outre, comme le recensement est l'unique source disponible pour suivre le phénomène dans les petites entreprises, le second tableau mentionné reproduit uniquement la situation telle qu'elle existe à la date de la réalisation du recensement. Dans les entreprises ayant plus de 10 ouvriers, d'après les chiffres du ministère du travail, il y a eu durant la période comprise entre 1952 et 1961 une augmentation considérable du nombre des ouvriers spécialisés, un léger accroissement de celui des ouvriers qualifiés, une forte baisse de celui des manoeuvres et une légère augmentation de celui des jeunes ouvriers et des apprentis. Les tendances décrites se manifestent par l'augmentation de 3,3 % du nombre des ouvriers spécialisés qui passe de 50,3 % du total en 1952 à 53,6 % en 1961. Durant la même période, la proportion des ouvriers qualifiés passe de 22,8 % à 22,9 %, celle des manoeuvres tombe de 26,9 % à 19,8 % et celle des jeunes ouvriers et apprentis passe de 3,4 % en 1957 à 3,7 % en 1961. La composition du personnel ouvrier paraît différente d'après les chiffres découlant du recensement de 1962. En effet, d'après les résultats de celui-ci, les ouvriers spécialisés représentent 43,92 % du total, les ouvriers qualifiés 25,17 %, tandis que les manoeuvres et les jeunes apprentis représentent respectivement 24,37 % et 6,51 %. On est conduit à reconnaître l'origine de la diversité des situations résultant des deux sources considérées, dans le fait que, comme cela a déjà été remarqué, tandis que le ministère du travail considère seulement les entreprises de plus de 10 travailleurs, le recensement porte sur toutes les entreprises et il existe donc probablement une proportion moindre d'ouvriers spécialisés dans les petites entreprises, ce qui produit les différences constatées. La situation telle qu'elle existe dans ce dernier genre d'entreprises d'après le recensement de 1962 montre en effet que la proportion de la main-d'oeuvre spécialisée et qualifiée est

.../...

nettement inférieure à celle enregistrée dans les grandes entreprises. En effet, tandis que les ouvriers qualifiés représentent 18,76 % du total, les ouvriers spécialisés n'occupent que 7,12 %. Par ailleurs, on observe que 43,52 % du total sont constitués par des indépendants membres de la famille, etc. qui, comme il a déjà été dit, peuvent en fait, étant donné leur participation active au travail, être considérés sur le même plan que le personnel qualifié, sinon même sur un plan supérieur. Les changements qu'on relève dans les proportions des différentes catégories professionnelles s'inscrivent, comme cela a déjà été remarqué ailleurs, dans le cadre du progrès technologique intervenu dans l'industrie de la construction et dans la nécessité qui s'en est suivie d'élaborer des programmes de formation professionnelle d'ouvriers qualifiés, surtout en considération des besoins nouveaux enregistrés et de la modification de l'importance des professions traditionnelles. En particulier, les nouvelles techniques de construction en ciment armé, la tendance qui existe en France plus qu'ailleurs, à avoir recours toujours plus à la préfabrication et l'introduction croissante des machines, si elles ont d'un côté fait perdre de l'importance à des métiers qui, il y a peu d'années encore, étaient déficitaires, ont d'autre part provoqué une sensible augmentation de la demande de coffreurs-boiseurs, de coffreurs et de maçons polyvalents, et l'emploi croissant de conducteurs d'engins, de mécaniciens et de personnel d'encadrement. Certaines de ces professions, en outre, spécialement celles qui ont trait aux nouvelles machines introduites dans les différentes phases du travail n'appartiennent plus spécifiquement à la branche de la construction.

Tableau 56 Qualifications professionnelles des ouvriers sur la base des relevés du ministère du travail de 1952-1957-1961 et du recensement de 1962
- Entreprises de plus de 10 travailleurs

- France -

Qualifications professionnelles		1952	1957	1961	1962	
					%	Chiffres absolus
Ouvriers hautement spécialisés	P3	14,9	16,3	17,0	—	—
Ouvriers spécialisés	P2	17,1	18,5	19,2	—	—
Ouvriers spécialisés	P1	18,3	17,1	17,4	—	—
Total ouvriers spécialisés		50,3	51,9	53,6	43,92	492.000
Ouvriers qualifiés	OS2	10,5	11,6	11,6	—	—
Ouvriers qualifiés	OS1	12,3	11,1	11,3	—	—
Total ouvriers qualifiés		22,8	22,7	22,9	25,17	282.000
Manoeuvres	M2	15,4	13,0	10,9	—	—
Manoeuvres	M1	11,5	9,0	8,9	—	—
Total manoeuvres		26,9	22,0	19,8	24,37	273.000
Jeunes ouvriers et apprentis	--	—	3,4	3,7	6,51	73.000
Total général		100	100	100	100	1.120.000

TABLEAU 57

Qualifications professionnelles
dans les entreprises de moins de 11 travailleurs

- France -

Qualifications professionnelles	Nombre	%
Indépendants, membres de la famille, aides familiaux	232.000	43,52
Chefs d'équipe	10.000	1,87
Ouvriers spécialisés	38.000	7,12
Ouvriers qualifiés	100.000	18,76
Manoeuvres	100.000	18,76
Apprentis	53.000	9,94
<u>TOTAL</u>	533.000	100,--

ALLEMAGNE

Les modifications qu'on relève dans la situation professionnelle des travailleurs salariés durant la période comprise entre 1955 et 1965 doivent être attribuées principalement à la situation de plein emploi atteinte dans le secteur du bâtiment. Par suite de cette situation, les accroissements de production auxquels les entreprises devaient parvenir pour faire face à la demande soutenue du marché ne pouvaient être réalisés qu'en utilisant le facteur machine et en modifiant les structures des processus de travail dans le sens d'une productivité maximum. En effet, on assiste au cours des années auxquelles on se réfère, à une augmentation considérable du nombre des machines et de l'outillage à la disposition des entreprises, dont la quantité s'accroît de 270 % durant les dix années de 1955 à 1965, en regard d'une augmentation des effectifs d'un quart seulement durant la même période. Il ressort clairement de ces chiffres qu'aussi dans la construction le facteur "capital" a pris de l'importance et que ce secteur utilise de ce fait de plus en plus les critères de technique de l'entreprise propres aux autres secteurs industriels. Les répercussions de pareilles tendances ne pouvaient manquer d'affecter la structure professionnelle des personnes occupées, en favorisant l'essor de professions liées à la manipulation de l'outil nouvellement introduit, à son entretien et à sa surveillance, et en faisant perdre de leur importance à certaines professions traditionnelles du bâtiment. Le tableau 58 suit cette évolution des qualifications professionnelles en se référant aux années 1955, 1962 et 1965. L'accroissement intervenu dans la catégorie "autres travailleurs qualifiés" où confluent les métiers créés par la mécanisation, particulièrement le personnel employé à l'entretien et à la surveillance de l'outillage, paraît considérable. Même les "autres ouvriers du bâtiment qualifiés" sont affectés d'un coefficient d'accroissement considérable, qui est plus élevé encore si l'on considère qu'en 1955 leur nombre (133.903) comprenait ceux de la catégorie "autres travailleurs qualifiés". En effet, c'est seulement depuis 1961 que ces deux catégories sont considérées séparément. Dans

.../...

les professions traditionnelles du bâtiment on relève au contraire une certaine stagnation, sinon même une régression. Ainsi, la catégorie des maçons qui, compte tenu de l'augmentation enregistrée du total des personnes occupées, passe de 22,09 % du total en 1955 à 21,35 % en 1965, et celle des charpentiers passée durant la même période de 7,42 % à 7,17 %. En outre, ces chiffres n'ayant pas été mis à jour, ces régressions doivent être considérées en réalité comme plus importantes qu'il n'apparaît d'après les chiffres mêmes.

La proportion de la catégorie qualifiée des chefs-maçons, des maîtres-maçons et des chefs de chantier révèle des accroissements peu sensibles, compte tenu de l'augmentation du total des effectifs occupés, ce qui confirme les observations faites précédemment. En effet, pour les années 1955 et 1965, la proportion de la susdite catégorie par rapport au total des effectifs occupés passe de 1,82 % à 2,74 %. Une forte baisse se manifeste en outre dans la catégorie des ouvriers journaliers et des manoeuvres ainsi que dans celle des apprentis. Le premier de ces groupes, en effet, tombe de 40,96 % du total des effectifs occupés en 1955 à 34,76 % en 1965, tandis que celui des apprentis diminue entre ces deux dates de 8,84 % à 2,99 % seulement, soit une perte en chiffres absolus de 67.723 unités qui apparaît d'autant plus élevée, si on la compare à l'augmentation des effectifs enregistrés entre-temps. Enfin, on prévoit que les modifications intervenues dans la structure professionnelle des effectifs employés, telles qu'elles résultent de l'esquisse qui en a été tracée, prendront plus d'intensité à l'avenir compte tenu du processus de rationalisation rendu possible par le progrès technologique et mis en oeuvre dans la majorité des entreprises.

.../...

Tableau 58 . Personnes occupées dans l'industrie de constructions d'après leur qualification professionnelle

- Allemagne -

Qualification professionnelle	1955		1962		1965	
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%
Employés administratifs	59.933	4,55	58.729	3,93	74.409	4,57
Employés techniques (1)	—		37.517	2,51	47.420	2,91
Chefs maçons, maîtres maçons et chefs de chantier	23.942	1,82	36.770	2,46	44.556	2,74
Adjoints aux chefs maçons, adjoints aux chefs de chantier et contremaîtres	54.430	4,14	72.466	4,85	83.248	5,11
Maçons	290.746	22,09	336.369	22,50	347.483	21,35
Cimentiers (2)	—		25.506	1,71	20.954	1,28
Charpentiers	97.649	7,42	168.718	7,27	115.066	7,17
Autres ouvriers du bâtiment qualifiés	133.903	10,18	121.827	8,15	146.600	9,01
Autres travailleurs qualif.	—		110.220	7,37	123.829	7,61
Journaliers et manoeuvres	539.120	40,96	543.993	35,40	555.787	34,76
Apprentis	115.377	8,84	42.923	2,85	48.654	2,99
Total	1.316.100	100	1.494.570	100	1.627.624	100

(1) Jusqu'en 1958, les employés techniques figurent sous la même rubrique que les employés administratifs

(2) Jusqu'en 1960, comprennent les coffreurs qui, depuis 1961, sont englobés avec les "charpentiers"

ITALIE

Le progrès technologique intervenu au cours des années comprises entre le recensement de 1951 et celui de 1961 a provoqué dans la branche de la construction une modification dans les rapports entre les diverses professions avec déplacement du personnel ouvrier vers des qualifications plus poussées et la perte d'importance des métiers traditionnels. L'introduction de nouvelles techniques de travail, l'usage toujours plus étendu des machines et la découverte continue de nouveau matériel à employer, ont en même temps créé de nouveaux métiers dans le bâtiment; par voie de conséquence, surtout en période de haute conjoncture, il y a eu certaines difficultés à trouver sur le marché du travail de tels ouvriers. Cela s'est produit également à la suite du départ du personnel le plus spécialisé des entreprises pour constituer des coopératives de travail qui, favorisées par la demande soutenue existant sur le marché de la construction, ont prospéré durant ces années là. En outre, les entreprises mêmes qui, traditionnellement, avaient toujours exécuté presque la totalité des travaux liés à la construction ont été affectées, surtout pour contenir les coûts de production, par une spécialisation marquée dans le genre de travail qui a provoqué le fractionnement des adjudications pour l'exécution des différentes phases de travail et la naissance de nouvelles entreprises effectuant des travaux de terrassement, de fondations spéciales, de ravalement, de couverture, etc. Les changements intervenus dans les proportions existant entre les professions sont néanmoins comprises dans des limites modestes, si l'on observe les chiffres reproduits au tableau 59 et les phénomènes liés directement ou indirectement à ceux-ci se sont atténués progressivement lorsque sont survenues les difficultés conjoncturelles bien connues. La composition des effectifs dans le secteur de la construction comprend en 1951, 94,93 % d'ouvriers et d'employés; en 1961, ce pourcentage monte à 95,27 % du total des effectifs. En 1951, en outre, 3,11 % des effectifs étaient représentés par les employés, 91,82 % par les ouvriers et les manœuvres, 0,89 % par les surveillants, les gardiens et les personnes employés aux services internes

.../...

et 3,78 % par les apprentis. Si l'on fait une analyse plus détaillée de la catégorie des ouvriers, on observe que la majorité de ceux-ci est constituée par des manoeuvres ordinaires (42,18 %) suivis des ouvriers spécialisés (23,83 %), des ouvriers ordinaires et des manoeuvres qualifiés (16,22 %), des ouvriers qualifiés (9,32 %) et des ouvriers de catégorie spéciale (0,27 %). La situation qui résulte de ces chiffres montre que la structure de l'emploi se caractérise par une prédominance de l'élément moins qualifié, tandis que la spécialisation n'est probablement poussée que dans les activités traditionnelles. En outre, la présence de l'élément féminin se manifeste à tous les niveaux de la classification surtout dans la catégorie des surveillants, gardiens, etc. où il couvre 19,85 % du total. Dans l'ensemble, en 1951, l'apport féminin comprend 1,68 % du total. En 1961, en ce qui concerne la main-d'oeuvre salariée, on constate la distribution suivante : 3,39 % sont constitués par les employés, 91,88 % par les ouvriers et les manoeuvres, 0,44 % par les surveillants et 4,10 % par les apprentis. La légère augmentation intervenue dans la catégorie des ouvriers n'est pas de nature à modifier la proportion par rapport au total des effectifs occupés. Au contraire, la variation de proportion des qualifications au sein de cette catégorie paraît significative des tendances décrites ci-dessus; elle résulte d'une diminution du nombre des manoeuvres ordinaires, des ouvriers ordinaires et des manoeuvres qualifiés au bénéfice des ouvriers spécialisés et qualifiés qui, par rapport à 1951, enregistrent des augmentations respectivement de 73,89 % et de 111,81 %, en regard de 48,41 % du total des ouvriers ordinaires et des manoeuvres. Les ouvriers qualifiés ont ainsi atteint, en 1961, 89.174 unités soit un accroissement absolu par rapport à 1951 de 47.075 unités et les ouvriers spécialisés sont passés durant la même période de 107.770 à 87.407; ce fait montre que l'industrie du bâtiment évolue indiscutablement vers de nouvelles proportions entre la main-d'oeuvre générale et la main-d'oeuvre spécialisée et qualifiée. En même temps, le recours

.../...

aux apprentis a pris davantage d'extension, ceux-ci comprenant en 1961 4,10 % des salariés. On enregistre enfin une réduction de l'apport de main-d'oeuvre féminine, qui est descendue à 1,04 %. La proportion des employés sur le total des effectifs est au contraire en légère augmentation.

Dans l'aménagement d'installations, la composition de la main-d'oeuvre salariée est nettement différente de celle décrite pour la construction. En effet, en 1951, la proportion des employés est égale à 10,67 % du total et passe à 11,64 % en 1961; en outre, les ouvriers représentent respectivement 75,61 % et 73,58 % de ce même total. Les femmes comprennent, en 1951, 6,25 % des effectifs, et tombent ensuite à 3,81 %, réparties pour la plupart dans les catégories des apprentis et des employés.

.../...

LUXEMBOURG

Le volume considérable des travaux publics exécutés au cours des dernières années a fait ressentir la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans les entreprises luxembourgeoises à structure traditionnelle de petite et de moyenne dimension. Ce déséquilibre a été, de plus, accentué par l'introduction des techniques modernes et l'utilisation plus étendue des machines. Pour surmonter ces difficultés, on a lancé des programmes de qualification professionnelle et d'hébergement pour les travailleurs qui, pour la plupart, viennent de l'étranger. Les chiffres repris dans le tableau 60 montrent que, au Luxembourg également, certains métiers traditionnels ont enregistré des régressions, tandis que d'autres sont en augmentation sensible. On relève des accroissements d'une certaine importance entre 1953 et 1963 dans la catégorie des vitriers, des électriciens et des charpentiers, tandis que le nombre des serruriers et des fabricants de volets demeure presque inchangé. Tous les autres métiers finalement sont en diminution.

Tableau 60 - Evolution des professions de l'industrie du bâtiment d'après les statistiques des entreprises inscrites à la chambre des arts et métiers

Luxembourg

Catégories professionnelles	1953	1963
Maçons, paveurs	365	247
Plâtriers, ravaleurs de façades	175	124
Poseurs de carrelage, de dalles, de carreaux de marbre et de briques	20	22
Tailleurs de pierre et de marbre	46	39
Couvreurs	86	65
Monteurs en chauffage central et en appareils sanitaires	210	173
Peintres	425	360
Vitriers	18	210
Menuisiers	616	462
Fabricants de volets	12	12
Charpentiers	39	43
Electriciens du bâtiment	192	212
Serruriers	107	104
Total	2.319	1.893

.../...

PAYS-BAS

L'augmentation considérable des investissements dans le secteur de la construction, rendue nécessaire depuis les années de l'immédiate après-guerre pour faire face, d'une part, à la pénurie structurelle de main-d'oeuvre et, d'autre part, à la demande soutenue du marché, n'a pas manqué de provoquer des modifications importantes dans les professions qui caractérisent l'emploi dans le bâtiment. Comme cela a été dit pour les autres pays de la Communauté, le progrès technologique et les nouveaux procédés de travail, tout en faisant passer au second plan certains métiers traditionnels, ont fait naître des métiers nouveaux inconnus il y a peu d'années encore dans le bâtiment.

Le tableau 61 retrace l'évolution de la main-d'oeuvre occupée par catégorie de profession dans la construction, notamment au cours de la période 1958-1964. Les chiffres de l'Economisch Instituut voor de Bouwnijverheid (EIB) se rapportent aux disponibilités totales de main-d'oeuvre dans les entreprises de construction non organisées sous forme d'établissement (1). Les chiffres provenant du "Centraal Bureau voor de Statistiek" (CBS) indiquent la moyenne de main-d'oeuvre occupée à de nouveaux travaux d'une valeur supérieure ou égale à 10.000 florins (2). Les deux séries de chiffres ont été établies par le Centraal Planbureau et rendus aussi comparables que possible.

En ce qui concerne les chiffres du CBS, il faut noter qu'en raison d'un changement dans la méthode de recensement au 1er janvier 1964, on a été amené à délimiter plus étroitement certaines professions. C'est pourquoi on assiste subitement en 1964 à une baisse de main-d'oeuvre dans un certain nombre de professions tandis qu'on observe le phénomène contraire dans d'autres.

Compte tenu de ce qui précède, il semble que quelques faits intéressants se soient produits au cours de la période 1958-1964. C'est ainsi que le nombre de plâtriers occupés dans des constructions nouvelles a encore légèrement augmenté, mais a diminué par rapport à l'ensemble de la construction, ce qui a provoqué une forte diminution de la proportion de cette catégorie professionnelle. Par rapport à l'ensemble, l'accroissement du nombre de maçons et de peintres a lui aussi subi un certain retard. La catégorie des terrassiers n'a elle non plus guère augmenté de volume. Une augmentation nette s'est produite pour les charpentiers, les cimentiers et la catégorie des autres travailleurs dans laquelle la catégorie des techniciens subalternes des machinistes, etc. occupera vraisemblablement une place de plus en plus grande.

Tableau 61 - Main-d'oeuvre occupée dans l'industrie de la construction
par profession, 1958 - 1964.

	FIB (1)	CBS (2)	Entretien et pe- tits travaux
<u>A. Charpentiers</u>			
1958	62.000	30.700	31.300
1959	64.500	33.900	30.600
1960	67.500	35.600	31.800
1961	68.400	37.100	31.400
1962	73.100	38.600	34.500
1963	78.300	43.100	35.200
1964		48.000	
<u>B. Maçons</u>			
1958	35.700	20.900	14.900
1959	36.500	22.100	14.400
1960	36.300	21.600	14.800
1961	36.600	23.100	13.500
1962	38.000	23.700	14.200
1963	39.600	26.200	13.400
1964		28.800	
<u>C. Cimentiers</u>			
1958	12.600	10.700	1.900
1959	12.900	11.700	1.200
1960	14.100	12.100	2.000
1961	15.200	11.700	3.500
1962	16.900	13.100	3.700
1963	18.000	15.100	2.900
1964		(15.200)	

Tableau 61 - Suite

D. Aides-maçons

1958	31.400	17.500	13.900
1959	33.000	19.000	13.900
1960	33.600	20.200	13.500
1961	34.200	21.300	12.900
1962	37.800	21.900	16.000
1963	41.400	24.100	17.300
1964		(21.900)	

E. Plâtriers

1958	9.400	7.900	1.500
1959	9.400	8.000	1.400
1960	9.200	7.700	1.500
1961	9.000	7.700	1.300
1962	8.600	7.300	1.300
1963	8.900	8.000	1.300
1964		8.200	

F. Peintres en bâtiment

1958		9.800	
1959		10.400	
1960	34.500	10.600	23.900
1961	35.400	10.000	25.500
1962	35.900	9.900	26.000
1963		11.100	
1964		11.600	

Tableau 61 - SuiteG. Autres travailleurs

1958	35.900	24.700
1959	34.900	27.800
1960	35.800	26.300
1961	37.800	29.900
1962	37.600	30.000
1963	46.400	35.300
1964		39.400

H. Total partiel (3)

1958	187.100	130.900	63.500
1959	191.200	141.700	61.500
1960	196.600	143.200	63.600
1961	201.100	150.100	62.600
1962	212.000	154.500	69.800
1963	232.700	174.300	69.800
1964		(185.700)	

I. Terrassiers

1958	45.600	17.200	28.400
1959	47.800	20.200	27.500
1960	47.600	18.600	29.000
1961	46.900	17.900	29.000
1962	47.100	18.300	28.800
1963	50.800	21.400	29.400
1964		(19.900)	

Tableau 61 - SuiteJ. Total (3)

1958	232.700	143.100	91.900
1959	239.000	161.900	89.100
1960	244.200	161.900	92.500
1961	248.000	163.000	91.600
1962	259.200	172.800	98.600
1963	283.500	195.700	99.200
1964		205.600	

() Interruption de la série due à un changement dans la méthode de recensement à la suite duquel on a été amené à délimiter plus étroitement certaines professions.

(1) Les chiffres de l'EIB se rapportent à l'ensemble des effectifs occupés dans les entreprises du bâtiment non organisées en établissement

(2) Les chiffres fournis par le CBS donnent la moyenne de main-d'oeuvre occupée dans des travaux nouveaux d'une valeur supérieure ou égale à 10.000 florins

(3) Les séries de chiffres dans les colonnes "EIB" et "Entretien et petits travaux concernent exclusivement les peintres

Source : CBP

CHAPITRE IV

RECRUTEMENT, FORMATION ET MOBILITE DE LA MAIN-D'OEUVRE

4.1. Le marché du travail dans l'industrie de la construction

L'industrie de la construction dans son processus d'expansion a dû affronter entre autres, dans une mesure toujours plus grande, le problème de la pénurie de main-d'oeuvre, spécialement ressenti en ce qui concerne le personnel ouvrier à affecter aux nouvelles techniques de construction et à la conduite des machines récemment introduites, comme cela a déjà été observé. Cette situation ne s'était pas manifestée dans les années de l'après-guerre, parce que les processus de travail étaient encore liés à des systèmes traditionnels aux exigences desquels la main-d'oeuvre propre du secteur était en mesure de satisfaire. Ce phénomène a ensuite pris progressivement une plus grande ampleur et a fini par faire sentir ses conséquences non seulement dans les pays à pénurie générale de main-d'oeuvre, mais également dans ceux qui, comme l'Italie, sont traditionnellement en possession de réserves considérables de main-d'oeuvre. Dans de pareilles conditions, l'accroissement de production exigé par le marché pouvait être poussé dans les limites permises par la rationalisation et la substitution d'autres facteurs à la main-d'oeuvre insuffisante. L'Allemagne offre ainsi, de ce point de vue, une situation extrêmement significative qui est marquée par un accroissement considérable des investissements et l'augmentation vertigineuse qui s'en est suivie du nombre des machines adaptées à la plupart des phases du travail. Evidemment, comme cela a été déjà relevé, la main-d'oeuvre reste néanmoins toujours dans le secteur du bâtiment, le facteur le plus important et, par conséquent les entreprises en dehors de l'adoption de la politique décrite ci-dessus, se sont efforcées d'attirer, avec des résultats souvent impossibles à évaluer, la main-d'oeuvre libérée par d'autres secteurs économiques. Cela s'est surtout produit en ce qui concerne le secteur agricole qui, du moins temporairement a constitué une source d'approvisionnement considérable de main-d'oeuvre. On assiste en outre à un déplacement en progressive croissance de la main-d'oeuvre, d'abord à l'intérieur des régions des divers pays, des moins développés vers celles qui sont plus évoluées sur le plan économique, puis

sur une échelle internationale. Les pays les plus déficitaires en main-d'oeuvre ont ainsi absorbé des contingents considérables d'ouvriers provenant de la Communauté, surtout d'ouvriers italiens, mais aussi d'origine extra-communautaire (Espagnols, Grecs, etc.). Naturellement ces déplacements ont créé de nombreuses difficultés, surtout en ce qui concerne l'intégration des travailleurs étrangers, leur logement, leur formation ou leur reclassement professionnel, en faveur desquels on assiste à toute une série d'interventions de la part des divers gouvernements qui tendent à atténuer les difficultés décrites.

BELGIQUE

L'extrême mobilité territoriale de la main-d'oeuvre est caractéristique de l'industrie de la construction belge; elle est favorisée non seulement par la nature même des travaux de la construction, mais encore par la dispersion des communes, la forte densité démographique et les distances relativement réduites entre les différents centres du territoire national.

Les résultats du recensement de la population effectué en date du 31 décembre 1961 montrent que 1.535.372 travailleurs exercent leur profession en dehors de leur lieu de résidence et effectuent, pour se rendre au travail, des trajets allant de moins de 30 minutes à plus de 2 heures. Du point de vue examiné, il résulte que le Brabant occupe la première place, suivi par Anvers, puis par les deux Flandres et enfin par la région flamande.

Malgré ce transvasement continu de main-d'oeuvre d'une zone à l'autre du pays et malgré l'augmentation considérable du nombre des permis de travail accordés à des travailleurs étrangers, la pénurie de main-d'oeuvre et surtout de main-d'oeuvre spécialisée est ressentie avec une acuité particulière dans le secteur du bâtiment.

D'après une enquête organisée en 1960 par l'office national de l'emploi et le conseil professionnel du bâtiment, il résultait, en effet, que sur 793 entreprises considérées, occupant 31.000 ouvriers (environ 17 % du total des effectifs occupés dans le secteur tout entier) on relevait un déficit d'environ 2.800 ouvriers spécialisés, égal à 9 % du personnel occupé à ce moment-là. L'office national de l'emploi, pour suivre plus correctement le phénomène de l'offre d'emploi non satisfaite, a instauré à partir de 1952 une enquête semestrielle d'après les résultats de laquelle on peut dégager l'évolution du phénomène jusqu'à 1965. Les professions les plus déficitaires se trouvent ainsi être celles des maçons, des charpentiers, des peintres et, par suite de l'emploi au net progrès des moyens mécaniques, des conducteurs et mécaniciens de machines. On a cherché à suppléer à ces insuffisances de main-d'oeuvre, comme cela a déjà été remarqué, non seulement par des travailleurs étrangers, mais encore avec des

.../...

programmes de reclassement professionnel et avec l'absorption, quoique dans une mesure réduite, de main-d'oeuvre provenant d'autres secteurs spécialement du secteur agricole. L'évolution du nombre des permis de travail provisoires accordés à cette dernière catégorie de travailleurs est mise en lumière par le tableau 62 qui montre que le nombre de ceux-ci a augmenté considérablement, tant dans le secteur de la construction que dans l'ensemble des secteurs industriels, surtout au cours des dernières trois années, auxquelles les données se réfèrent.

Le pourcentage des travailleurs absorbés par la construction passe ainsi de 2,1% des travailleurs étrangers immigrés en 1955 à 9,50 % environ en 1964. D'autres causes dues, entre autres, au chômage hivernal forcé, à la fréquence des accidents de travail et au déplacement continu des chantiers exercent en outre une influence sur la pénurie de main-d'oeuvre constatée dans l'industrie de la construction. Ces raisons qui ne parviennent pas à être compensées par les salaires plus élevés donnés dans le secteur, poussent les travailleurs, spécialement ceux des nouvelles générations, à se diriger vers les autres activités industrielles. Si l'on suit une étude publiée par le syndicat chrétien (1) et dont les résultats sont reproduits au tableau 63, on en tire la conclusion que la diminution en pourcentage des jeunes au-dessus de 20 ans entrés dans le secteur suit une allure presque parallèle au vieillissement des ouvriers qui restent attachés au secteur lui-même. Toutefois, il est juste de souligner que le tableau examiné tient compte seulement de l'intervalle de temps entre 1952 et 1959 durant lequel la diminution proportionnelle des jeunes ouvriers par rapport au total, passés respectivement de 10,4% à 7,1 % s'était manifestée de façon particulière. Par la suite, à partir de 1960, si l'on suit les statistiques de la caisse des congés payés du bâtiment et des travaux publics, leur pourcentage est de nouveau en hausse. Il est néanmoins prouvé que l'âge moyen des travailleurs occupés dans l'industrie de la construction tend à augmenter; pourtant cette tendance, si on la met en relation avec l'augmentation continue des effectifs occupés, déjà analysée dans les précédents chapitres, ne semble pas de nature à provoquer des diminutions dans le nombre des effectifs.

(1) Jules Godenne, "La Main-d'oeuvre dans l'industrie de la Construction" Ostendé 1962.

Tableau 62 Permis provisoires de travail accordés aux ouvriers étrangers de l'industrie du bâtiment (1)
- Belgique -

Année	1955	1955	1957	1953	1953	1960	1961	1962	1963	1964
Indust. du bât.	407	1.206	1.617	818	147	149	367	1.402	3.042	3.145
Ensemble des secteurs	18.777	19.237	24.294	13.473	3.610	3.525	5.200	15.414	26.397	33.153
% du secteur du bâtiment	2,1	6,3	6,6	6,0	4,0	4,2	7,0	9,0	11,5	9,49

(1) "L'immigration en Belgique" Frans Denis, directeur général de l'administration de l'emploi "Industrie" n° 9, septembre 1964 (nouveau secrétaire général du ministère de l'emploi et du travail)

Tableau 63 Répartition par classes d'âges des ouvriers ayant effectué des prestations dans la construction (situation au 31 décembre)

- Belgique -

Classes d'âge	1952	1953
moins de 20 ans	10,4%	7,1%
de 20 à 29 ans	25,1%	27,6%
de 30 à 39 ans	18,6%	22,3%
de 40 à 49 ans	24,2%	17,2%
de 50 à 59 ans	15,9%	20,1%
60 ans et plus	4,8%	5,5%
Total	100%	100%

Source : Caisse des congés payés du bâtiment et des travaux publics

FRANCE

On peut suivre l'évolution dans le temps du marché du travail dans l'industrie de la construction d'après le rapport entre la demande et l'offre de travail non satisfaite. Si l'on examine les moyennes annuelles relatives reproduites au tableau 64 on en tire la conclusion que l'évolution suivie par les deux phénomènes, tout en prenant une intensité différente au cours des années en relation avec les facteurs qui directement ou indirectement exercent une influence sur l'activité du bâtiment, met en lumière la pénurie généralisée de main-d'oeuvre qui existe dans le secteur. Jusqu'en 1962 pourtant, le nombre des personnes à la recherche de travail a été supérieur à celui des offres venant des entreprises. En 1960, comme on peut le constater, le nombre le plus élevé de personnes à la recherche d'un emploi est atteint; il dépasse en moyenne 12.000 unités. En revanche, les offres de travail non satisfaites dépassent de peu 5.000 unités. En 1962, la situation se renverse pour faire place à la tendance contraire qui s'impose jusqu'en 1965; on observe ainsi que, tandis que le nombre des demandes de travail baisse à un peu plus de 5.000 unités en moyenne, les offres demeurées insatisfaites montent à plus de 10.000. Cette situation se maintient, comme il a été dit, jusqu'à 1965, année durant laquelle on retrouve l'excédent des demandes de travail non satisfaites sur celles des offres. Les demandes de travail demeurées non satisfaites durant les périodes considérées ont porté principalement sur les ouvriers spécialisés. Comme dit précédemment, le marché du travail français est essentiellement déficitaire, d'où l'importance que prend le phénomène de l'emploi de travailleurs en provenance d'autres pays et qui est mise en évidence par les chiffres reproduits au tableau 65. Durant les années comprises entre 1958 et 1962, le nombre de travailleurs étrangers absorbés par l'ensemble des secteurs industriels s'est élevé respectivement de 82.808 à 113.019. Quant à l'industrie du bâtiment, le nombre de ces travailleurs occupés par elle est passé durant la même période de 29.553 à 36.477, soit, respectivement, 35,69 % et 32,2 % du total.

.../...

Cet important phénomène n'a pas manqué de produire ses effets également sur la politique des autorités gouvernementales, toujours plus enclines à faciliter l'intégration et l'assimilation des travailleurs étrangers; c'est ainsi que des dispositions ont été prises propres à favoriser et à soutenir les travailleurs immigrés tant sur le plan économique que sur le plan social. Il faut en particulier mentionner ces mesures visant l'hébergement des travailleurs isolés et l'institution de cours accélérés pour la préformation professionnelle et l'étude, au moins de rudiments, de la langue française.

Tableau 64 - Evolution du nombre des personnes inscrites à la recherche de travail et des offres de travail non satisfaites
France

Année	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Demandes de travail non satisfaites : moyenne annuelle	4.800	11.500	12.300	8.200	5.300		4.698	
Avril					5.901	5.752	5.602	8.609
Octobre					3.449	2.953	4.870	7.852
Offres de travail non satisfaites : moyenne annuelle	3.800	2.200	2.800	5.300	10.200		7.507	
Avril					8.213	8.934	8.313	4.930
Octobre					13.851	10.277	5.945	4.509

Tableau 65. Statistique annuelle des travailleurs étrangers entrés pour la première fois et placés (1)

- France -

Secteurs	1958	1959	1960	1961	1962
Industrie de la construction	29.553	12.512	13.854	21.949	36.477
Total des secteurs	82.308	44.179	48.901	78.879	113.019
% industrie de la construction	35,69	28,32	28,33	27,82	32,20

(1) Source : Revue française du travail - ministère du travail et documentation CEE "Statistique de l'emploi dans les pays de la Communauté et en Grèce" - 1958-1961-1964 - n° 4

ALLEMAGNE

L'industrie allemande du bâtiment est caractérisée, comme cela a déjà été signalé par ailleurs, par le plein emploi de la main-d'oeuvre disponible. Le phénomène des offres de travail non satisfaites qui se manifeste de façon constante dans d'autres pays, a exercé en République fédérale une influence limitée, puisqu'il a été suppléé au manque de main-d'oeuvre par un processus de mécanisation accentuée des entreprises. En outre, le secteur du bâtiment a absorbé, comme on le verra par la suite, une proportion considérable de la main-d'oeuvre étrangère immigrée, dont il employait en moyenne en 1965 plus de 212.000 travailleurs. L'accroissement de la production du secteur du bâtiment réalisé au cours des dernières années en régime de plein emploi et, de plus, en présence de la diminution de la durée moyenne de travail, indique clairement que l'expansion est imputable à la rationalisation des méthodes de production et à l'augmentation continue de la mécanisation. Donc, l'accroissement de la productivité qui a été constaté dans le secteur doit être attribué uniquement à la combinaison plus rationnelle des facteurs travail et capital, ainsi qu'à la substitution dans les limites du possible de ce dernier facteur au premier. Pour les raisons auxquelles il a été fait allusion, la mécanisation et la motorisation se sont réalisées à un rythme accéléré dans le secteur du bâtiment entre 1955 et 1965. En effet, tandis que les effectifs augmentent seulement de 25 %, la quantité de machines et d'outillage croît dans la proportion de 270 %. L'afflux de main-d'oeuvre étrangère a contribué sans aucun doute à atténuer les déséquilibres qui seraient vraisemblablement intervenus dans l'expansion du secteur. En effet, le bâtiment constitue l'un des pôles naturels d'attraction des travailleurs immigrés; la preuve en est que sur environ 1,2 million de travailleurs étrangers se trouvant en Allemagne le 30 septembre 1965, 215.000 (soit environ 18 %) étaient employés dans le bâtiment. Le bâtiment occupe parmi les différents secteurs industriels, en termes absolus et relatifs, la troisième place en ce qui concerne les étrangers employés et même la seconde, si l'on tient uniquement compte des travailleurs de sexe masculin.

.../...

ITALIE

La situation du marché du travail est manifestement en relation étroite avec la situation économique qui a prévalu durant la période examinée. Dans les années d'après-guerre, les entreprises du bâtiment ont été en état de satisfaire leurs propres besoins de main-d'oeuvre en puisant dans les disponibilités existantes et dans celles qui se formaient progressivement sous l'effet du caractère héréditaire des métiers. Cette situation se modifia au cours des années, puisque l'expansion du système économique fit surgir avec une netteté toujours plus grande les causes de friction qui, jusqu'alors, n'avaient pas eu l'occasion de se manifester. Le besoin de personnel qualifié augmentait, comme cela a déjà été signalé, avec la même intensité que les transformations en cours dans les entreprises sous la poussée incessante du progrès technologique. En outre, les ouvriers qualifiés du secteur manifestaient une tendance à en sortir, attirés qu'ils étaient par d'autres activités ou pour constituer des formes d'entreprises indépendantes (artisanat, coopératives de travail) et aggravaient de cette façon la situation décrite. A côté de ces phénomènes complexes, il faut tenir compte de l'exode des personnes employées dans le secteur agricole favorisé par la profusion de main-d'oeuvre qui y règne et la possibilité offerte par l'expansion industrielle de percevoir des revenus plus sûrs et parfois plus élevés. L'industrie du bâtiment constitue, avec ses professions moins qualifiées, une des premières étapes de l'insertion de cette catégorie de travailleurs dans le système industriel. Manifestement, l'absence de toute connaissance du métier, accompagnée souvent d'une préparation scolaire inadéquate, a forcé les entreprises à supporter des charges considérables pour donner une formation professionnelle aux travailleurs d'origine agricole. Pour les années comprises entre 1959 et 1965, les disponibilités de main-d'oeuvre qui existent dans les professions du bâtiment ressortent des moyennes annuelles des personnes inscrites sur les listes de placement, reproduites au tableau 66. Les susdites disponibilités dénotent une tendance

à la baisse jusqu'au début de 1964, tandis qu'à la suite de cette année-là elles sont en voie d'augmentation. Le phénomène suit une évolution analogue tant en ce qui concerne les 5 classes d'après lesquelles se subdivisent les relevés du ministère du travail, que si l'on se limite uniquement aux deux premières de ces classes qui, d'ailleurs, englobent la presque totalité des personnes inscrites. La première et la seconde classe des personnes inscrites comprennent respectivement les travailleurs involontairement chômeurs et les personnes en possession des qualifications requises et qui recherchent leur premier emploi; la classe III comprend les femmes de ménage à la recherche de leur premier emploi (n'existe pas dans le secteur du bâtiment); la classe IV des pensionnés à la recherche d'un emploi et la classe V des travailleurs occupés à la recherche d'un autre travail. Les chiffres reproduits aux tableaux en question font apparaître, même avec l'évolution décrite, des disponibilités considérables de main-d'oeuvre; ce fait semble en contradiction avec l'emploi par le secteur du bâtiment de travailleurs provenant d'autres secteurs d'activité, ce qui entraîne, entre autres, de lourdes charges au titre du reclassement professionnel. Cette impression disparaît, si l'on tient compte de ce que les disponibilités sont en partie constituées par le taux normal de rotation des travailleurs et que, par conséquent, elles deviennent insuffisantes pour les besoins d'expansion du secteur, lorsqu'elles descendent au-dessous de certains niveaux. Les disponibilités de main-d'oeuvre se rencontrent surtout dans la catégorie des manoeuvres; ceci confirme ce qui a été dit précédemment, car le recrutement de cette catégorie de travailleurs s'effectue dans la main-d'oeuvre générale qui ne vient pas du bâtiment. Par ordre d'importance des disponibilités, la profession de maçon vient ensuite à une distance considérable, tandis que les besoins des autres professions sont alimentés par les disponibilités existant dans le secteur et par la formation professionnelle. Un autre aspect caractéristique de la situation du marché du travail est constitué par la pénurie de main-d'oeuvre enregistrée en fin de mois, quoique les données disponibles se rapportent uniquement aux demandes transmises aux services du travail qui ne reflètent pas la réalité, étant donné qu'il arrive parfois que les entreprises se procurent directement la main-d'oeuvre spécialisée quitte à régulariser par la suite la

.../...

situation auprès des services compétents. Les moyennes annuelles reproduites au tableau 68 ont trait aux pénuries de main-d'oeuvre qui restent à combler à la fin de chaque mois de la période comprise entre 1962 et 1965, en d'autres termes, les demandes des entreprises auxquelles il n'a pas été possible de pourvoir, ni sur le plan de la province, ni au moyen de travailleurs venant d'autres provinces. Pour tous les motifs déjà exposés, les chiffres reproduits paraissent de peu d'importance, mais on peut y relever une évolution en baisse à partir de 1964 qui atteint son niveau le plus bas dans le chiffre correspondant à 1965. La pénurie qui s'est produite cette année-là concerne uniquement les métiers hautement qualifiés; en effet, le secteur se trouve déjà en pleine période de récession, comme le confirment la diminution des effectifs occupés et l'augmentation parallèle du nombre des personnes inscrites sur les listes de placement.

Tableau 66 - Personnes inscrites sur les listes de placement durant les années de 1959 à 1965

Italie

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	a) dans les professions liées aux travaux du bâtiment						
Moyenne annuelle (total 5 classes)	291.768	261.749	232.063	199.418	185.526	204.120	270.467
Moyenne annuelle (classes I et II)	281.100	249.291	218.509	187.754	175.728	193.798	258.589
	b) dans la main-d'oeuvre générale						
Moyenne annuelle (total 5 classes)	479.162	427.748	384.857	311.068	279.402	258.149	273.494
Moyenne annuelle (classes I et II)	405.147	358.322	316.697	254.129	228.548	223.515	235.698

.../...

Tableau 67 - Personnes inscrites sur les listes de placement dans les professions types liées aux travaux du bâtiment durant les mois de janvier et juillet 1965 (total 5 classes)

- Italie -

Professions types	Année 1965	
	Janvier	Juillet
Boiseurs de galerie	1.996	3.472
Maçons	109.419	59.346
Paveurs	2.421	1.639
Boiseurs de tunnel de chemin de fer	2.059	1.620
Couvreurs	232	164
Conducteurs d'engins (bâtiment)	1.274	715
Cimentiers - applicateurs	9.073	6.936
Monteurs	1.464	1.623
Apprentis	11.535	7.953
Manoeuvres	209.907	137.061

Tableau 68 : - Moyenne annuelle des pénuries de main-d'oeuvre demeurées insatisfaites à la fin de chaque mois - Professions liées aux travaux du bâtiment

- Italie -

Années	Moyenne annuelle
1962 (1)	199
1963	344
1964	71
1965	23

(1) Le relevé a été commencé en mars 1962

LUXEMBOURG

L'industrie du bâtiment du Grand-Duché est notoirement déficitaire de main-d'oeuvre; par conséquent, l'unique aspect d'après lequel il est possible de suivre l'évolution du marché du travail est celui des offres de travail non satisfaites. Du tableau 69 qui suit l'évolution de ce phénomène au cours des années comprises entre 1960 et 1965, il résulte que le point extrême du déficit fut atteint en 1963, année durant laquelle on a enregistré au mois d'avril 455 offres demeurées insatisfaites et au mois d'octobre 272. Au cours des années suivantes, le phénomène diminue d'intensité; cependant, on en relève une certaine reprise à la fin d'octobre 1965, lorsque le chiffre de 1961 offres est atteint. Les susdites pénuries se sont manifestées presque dans toutes les régions et ont intéressé avec une intensité plus ou moins marquée toutes les catégories professionnelles de l'industrie du bâtiment. La situation qui en résulte est reproduite au tableau 70 dont il se dégage que durant les deux années de référence, 1963-64, les professions qui ont le plus ressenti le phénomène sont celles des maçons et des terrassiers, immédiatement suivis par les manoeuvres et, à une certaine distance, par les ferrailleurs, les bétonneurs, les coffreurs-cimentiers; les autres catégories professionnelles viennent ensuite à des niveaux sensiblement plus bas. Pour pallier ces insuffisances structurelles de main-d'oeuvre, l'industrie a eu amplement recours à la main-d'oeuvre étrangère au cours des années. L'industrie du bâtiment, de son côté, a absorbé une proportion considérable de la main-d'oeuvre étrangère immigrée; les chiffres reproduits à ce propos au tableau 71 montrent en effet que ce secteur, à lui seul, a occupé en 1962 plus de 41 % de la main-d'oeuvre étrangère et au cours des deux années suivantes, 1963-64, respectivement 37,92 % et 37,03 %. Par conséquent, les étrangers (saisonniers + frontaliers) constituent environ 75 % de l'effectif total du secteur de la construction, ce qui montre à quel point ce secteur dépend de la main-d'oeuvre étrangère. Il faut souligner que ces pourcentages n'ont été atteints, au cours de ces années, par aucun autre secteur économique. Parmi les problèmes de toute nature provoqués par l'afflux considérable de travailleurs étrangers analysé ci-dessus, un des plus importants a été celui de la formation professionnelle, auquel on a fait face en instituant des programmes de cours accélérés de qualification et des cours du soir.

Tableau 69 Offres d'emploi non satisfaites dans le secteur de la construction (1)

- Luxembourg -

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Fin avril	—	181	114	455	123	103
Fin octobre	—	185	210	272	92	161

(1) Documents CEE : 1195/II-V/65-F - 1391/II-V/66-F
3502 + II-V/1/63-F

Tableau 70 - Répartition par métiers de la pénurie de main-d'oeuvre (1)

- Luxembourg -

Catégories professionnelles	1965	1964
Maçons	500	300
Bétonneurs, coffreurs-cimentiers	80	100
Ferrailleurs	100	100
Ravaleurs de façades	60	80
Charpentiers	50	50
Monteurs d'échafaudages	6	10
Plâtriers, stucateurs	40	60
Dalleurs en marbre et carreleurs	20	20
Chauffeurs (bâtiment)	15	30
Peintres et vitriers	25	25
Conducteurs d'engins	10	25
Terrassiers qualifiés, puisatiers	300	300
Terrassiers semi-spécialisés	300	400
Manceuvres	300	300

(1) Document CEE: 3502/II-V/1/63-F

Tableau 71 - Evolution de la main-d'oeuvre étrangère (1)

- Luxembourg -

Catégorie	1961	1962	1963	1964
Total industrie	26.791	30.038	22.789	25.253
Industrie du bâtiment	9.300	12.400	8.642	9.355
% bâtiment/total industrie	34,71	41,28	37,92	37,03

(1) CEE - Statistiques de l'emploi 1958-1962/63 n° 4 - Luxembourg tableau IX

PAYS-BAS

Les fluctuations annuelles des effectifs dans l'industrie de la construction représentent le solde du grand nombre de départs et d'arrivées de travailleurs. Tous les ans un grand nombre de travailleurs quittent la branche pour diverses raisons. Le besoin structurel qui fait qu'une part importante de la population active salariée soit occupée dans l'industrie de la construction rend indispensable que le nombre annuel de départs ne dépasse pas en principe celui des arrivées. La politique à suivre en pareille circonstance doit tendre non seulement à retenir d'une part la main-d'œuvre propre du secteur et d'autre part à y attirer une proportion convenable de jeunes travailleurs et des travailleurs appartenant actuellement à d'autres secteurs industriels, mais encore à recruter de la main-d'œuvre étrangère.

Il est particulièrement instructif à cet égard d'observer l'évolution de la structure d'âge des travailleurs de la construction. Tout en exerçant une certaine influence sur l'évolution de la production moyenne par travailleur, cette évolution permet en particulier de voir combien est grande l'attraction qu'exerce ce secteur sur les jeunes travailleurs. Les chiffres reproduits aux tableaux 72 et 73 montrent de façon générale une tendance à la réduction de l'âge moyen des travailleurs appartenant aux professions du bâtiment et une augmentation d'importance des classes d'âge allant jusqu'à 24 ans aux dépens de celles de moins de 60 ans. Il est évident que pareille situation ne se présente pas uniformément dans toutes les professions; ainsi, on peut rencontrer des modifications de peu d'importance dans les professions moins spécialisées (terrassiers-aides-maçons), tandis que dans les professions spécialisées des maçons, charpentiers, peintres, plâtriers, qui sont déjà caractérisées par une structure relativement jeune, les susdites tendances sont beaucoup plus marquées. Par ailleurs, la situation déjà décrite est confirmée également par les études effectuées par l'EIB sur les nouvelles entrées dans les entreprises de construction non organisées sous forme d'établissement, qui indiquent que la proportion des nouveaux travailleurs en-dessous de 25 ans s'établit aux alentours de 61%. D'une manière générale, la force d'attraction exercée par l'industrie du bâtiment sur les autres secteurs industriels n'est pas très marquée. Il

.../...

n'en reste pas moins que, pour certaines professions du bâtiment, les pourcentages de main-d'oeuvre en provenance de secteurs qui exercent une activité voisine sont parfois importants. C'est le cas des terrassiers qui viennent pour la plupart de l'agriculture et des techniciens venant de l'industrie métallurgique. D'autres travailleurs temporaires proviennent, en outre, d'autres branches d'activité. L'immigration reste toujours une des principales sources de main-d'oeuvre et cela vaut encore plus après la réalisation des accords CEE sur la libre circulation des travailleurs; cependant, des raisons d'ordre divers, et particulièrement le problème du logement pour les travailleurs émigrés ne permettent pas d'utiliser dans une plus grande mesure la main-d'oeuvre étrangère. Cela explique que, tout en souffrant d'une pénurie de main-d'oeuvre, les Pays-Bas n'aient, jusqu'à ce jour, occupé que des pourcentages modestes de travailleurs étrangers, à la différence de ce que l'on constate dans les autres pays se trouvant dans une situation analogue. En effet, au 31 décembre 1965, le pourcentage des étrangers sur le total de la population salariée atteignait à peine 1,4 %. Au cours des dernières années, il y a eu, en outre, une augmentation considérable du nombre des immigrés qui ne suivent pas les voies officielles, avec d'importantes conséquences, tant sur les conditions économiques de ces travailleurs, que d'ordre social et sanitaire. Le tableau 74 montre que sur un total d'un peu plus de 63.000 immigrés, le bâtiment en occupait au 31 décembre 1965 environ 3.700. Les pays qui fournissent la majeure partie de cette main-d'oeuvre sont, dans l'ordre, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie, avec respectivement 1.075, 570 et 560 travailleurs. D'autres pays non spécifiés viennent ensuite et, à bonne distance, la Turquie, le Maroc, la France et les autres, en ordre dégressif.

.../...

Tableau 72 Structure par classe d'âge des travailleurs
1955/1956

- Pays Bas -

	<19	19-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-60	>60	Age moyen
Charpentiers	16,0	18,7	14,8	9,7	8,5	7,6	8,2	5,6	4,4	6,5	30
Maçons	12,1	12,2	13,8	10,8	9,2	9,7	9,7	8,3	6,1	8,1	35
Cimentiers	2,3	6,5	10,5	11,5	10,8	12,5	13,3	12,8	10,6	9,2	42
Aide maçons	5,0	9,9	11,2	10,5	9,7	11,6	11,8	11,5	9,0	9,8	41
Terrassiers	2,1	7,0	9,7	9,9	9,4	11,0	12,2	13,2	11,8	13,7	45
Plâtriers	11,2	14,0	14,4	10,4	8,5	9,7	10,0	8,6	5,6	6,7	34
TOTAL	8,8	12,2	12,7	10,1	9,5	10,0	10,4	9,5	7,6	9,2	37

Source : CBS

Tableau 73 Structure par classe d'âge des travailleurs 1963/1964 (1)
- Pays Bas -

	<19	19-23	24-33	34-43	44-53	54-63	>63	Age moyen
Charpentiers	19,2	19,9	27,4	13,7	9,4	8,3	2,1	27
Maçons	10,6	13,7	25,9	19,1	14,7	12,4	3,7	33
Cimentiers (2)	2,7	6,3	19,7	21,7	21,0	24,3	4,3	43
Ferrailleurs	17,9	15,2	28,4	17,4	13,0	6,5	1,6	29
Aides maçons	8,3	13,4	21,5	17,9	17,4	17,0	4,5	37
Ferrassiers	2,7	8,2	20,7	16,6	20,9	25,4	5,5	44
Plâtriers	8,1	17,6	30,6	15,1	12,1	14,3	2,2	31
Total (peintres exclus)	10,0	14,0	25,9	17,6	15,0	14,2	3,3	33
Secteur de la peinture et du badigeonnage	18	18-22	23-29	30-39	40-44	45-54	55-64	Age moyen
Peintres en bâtiment	9,8	14,2	19,6	17,6	10,4	18,6	9,9	34

(1) Source : MIB

(2) Ferrailleurs compris

Tableau 74 - Nombre des travailleurs étrangers occupés aux Pays-Bas au
31 décembre 1965

- Pays Bas -

Nationalité	Total	Bâtiment
Allemagne	8.328	570
France	926	119
Grèce	1.968	31
Grande-Bretagne	2.243	67
Hongrie	966	47
Italie	8.100	560
Yougoslavie	984	15
Maroc	5.497	247
Autriche	809	33
Pologne	1.096	36
Portugal	1.130	37
Espagne	16.528	1.075
Turquie	7.286	296
Etats-Unis d'Amérique	1.074	55
Autres pays	6.164	506
Total	63.099	3.696

Source : Ministère des affaires sociales et de la santé publique

4.2. Le rôle de la formation professionnelle

La nécessité de former la main-d'oeuvre sur le plan professionnel pour tenir compte du progrès technologique est ressentie dans toutes les branches de l'activité économique. Cette nécessité s'applique de façon particulière à la branche du bâtiment qui, pour tous les motifs exposés jusqu'ici, dépend du facteur travail beaucoup plus qu'il n'est possible de le relever dans les autres activités et se ressent d'une pénurie latente d'ouvriers qualifiés. Il est à prévoir, en outre, que les difficultés qui se présentent dans la phase actuelle, étant donné leur aggravation progressive observée au cours des dernières années, iront en s'accroissant à l'avenir dans une mesure sensible. Dans ces conditions, la formation professionnelle des jeunes et la spécialisation ou la réadaptation de la main-d'oeuvre du secteur du bâtiment et de celle en provenance d'autres secteurs, en particulier du secteur agricole, jouent un rôle décisif dans le développement toujours plus harmonieux et ordonné non seulement du secteur dont il est question, mais du système économique tout entier. Les pays qui suivent montrent que tous les gouvernements des pays de la Communauté, les institutions publiques et toutes les personnes travaillant dans le secteur du bâtiment ont compris depuis longtemps qu'il fallait établir un programme et réaliser un système toujours plus efficace de formation professionnelle qui se rattache, d'une part, aux programmes scolaires normalement suivis par les jeunes et, d'autre part, à la forme traditionnelle d'apprentissage ou à des cycles de formation plus modernes dans le cadre des entreprises individuelles. Cette politique vaut sans aucun doute également pour le Luxembourg dont il n'a pas été possible de tenir compte dans le présent paragraphe, puisqu'aucun renseignement concernant la formation professionnelle ne figure dans la monographie nationale.

.../...

BELGIQUE

Le besoin de programmes coordonnés pour la formation professionnelle du personnel de l'industrie de la construction se fait sentir en Belgique depuis les premières années de l'après-guerre alors que, malgré la présence d'un contingent important de main-d'oeuvre inemployée, on constatait des difficultés à trouver des ouvriers spécialisés. C'est ainsi que fut entreprise durant ces années la réalisation d'un réseau de centres de formation professionnelle s'occupant principalement de la formation et de la réadaptation accélérée de la main-d'oeuvre en chômage. Cette politique ne manqua pas d'obtenir des effets encourageants, surtout dans l'industrie de la construction qui, plus que les autres, était touchée par la pénurie de main-d'oeuvre. Par la suite, en conséquence de l'arrêté royal du 24 mars 1961, même les ouvriers adultes non chômeurs présentant les conditions requises en ce qui concerne l'âge, l'emploi antérieur, l'inscription antérieure sur une liste de candidats à un emploi, etc. purent accéder aux cours donnés par les centres mentionnés ci-dessus. Les dispositions précédentes ont ensuite été reprises par l'arrêté royal du 20 décembre 1963 qui définit les fonctions de l'office national de l'emploi en ce qui concerne la formation professionnelle. Conformément à ces dispositions, les centres de formation n'ont pas seulement été créés, mais sont encore administrés directement par l'office de l'emploi. Parallèlement, il existe d'autres centres que le susdit office a mis en place en collaboration avec les entreprises intéressées, avec des organismes publics ou privés, des associations, etc., sur la base de conventions spéciales régissant les charges financières et tous les autres problèmes. Enfin, les entreprises individuelles ou groupées et diverses associations ont prévu, mais dans un nombre de cas limités, d'instituer directement des cours de formation qui, s'ils sont reconnus, peuvent être financés à des conditions déterminées. Dans le cadre de la formation professionnelle des jeunes il ne faut pas oublier l'apprentissage qui est réglé en Belgique par des conventions officielles sur le respect desquelles des secrétariats officiels exercent

.../...

leur contrôle. Toutefois, on a beaucoup critiqué l'efficacité de ce système aux fins de la formation professionnelle, surtout en raison de la longueur du cycle qui porte en général sur plusieurs années et du fait que l'apprentissage se déroule essentiellement sur les chantiers. De nombreuses écoles à orientation technique fonctionnent, en outre, dans les professions du bâtiment, dans presque toutes les régions du pays. Leur importance numérique ressort du tableau 75 dont il résulte que la majorité s'occupe des métiers liés à la menuiserie (354 écoles), des peintres en bâtiment (65 écoles), des plombiers (45 écoles) et des maçons (31 écoles). Toutefois, de nombreuses écoles, comme on peut le constater, s'occupent également de la formation de techniciens pour les autres métiers du bâtiment.

Si l'on examine l'évolution du nombre de diplômes délivrés par les écoles professionnelles du bâtiment et de la menuiserie (tableau 76), on constate, en dépit des tendances divergentes enregistrées durant les années intermédiaires, une augmentation des diplômes obtenus pour les cours du jour et une diminution de ceux obtenus pour les cours du soir. En effet, tandis que les premiers passent entre les années scolaires 1952-1953 et 1959-1960, respectivement de 1.078 à 1.104, les seconds, durant la même période, baissent de 1.308 à 1.122. L'importance de l'organisation scolaire à la charge des métiers de l'industrie du bâtiment se dégage des chiffres examinés. Comme il a été dit précédemment, des efforts particuliers ont été fournis dans les centres de Formation professionnelle accélérée pour la formation professionnelle et la réadaptation des chômeurs. Durant la période comprise entre 1946 et 1961, 13.721 chômeurs ont été dirigés vers les principaux métiers du bâtiment. La répartition de ces personnes entre les différents métiers peut être suivie d'après les chiffres reproduits au tableau 77 qui montre l'importance prédominante des maçons, suivis par les charpentiers et les ferrailleurs, les plâtriers, les menuisiers, puis, à plus ou moins grande distance, par les autres métiers.

Tableau LXI - Nombre d'écoles techniques et professionnelles où sont enseignés les principaux métiers du bâtiment (situation en 1958)

- Belgique -

Professions	Nombre d'écoles
Menuisiers	354
Charpentier	10
Plombiers	45
Peintres en bâtiment	65
Décorateurs-tapissiers	5
Décorateurs	2
Maçons	31
Couvreurs	1
Plâtriers	5
Tailleurs de pierre	4
Monteurs en chauffage central	9
Cimentiers	4
Carreleurs	8

Source : Ministère de l'éducation nationale et de la culture
Cités par Monsieur Jules Godenne - op. cit. p.135

Tableau LXXI - Subdivision des diplômes délivrés
- Belgique -

Année scolaire	Bâtiment et menuiserie	
	Cours du jour	Cours du soir
1952 - 1953	1.078	1.308
1953 - 1954	1.115	1.173
1954 - 1955	1.031	1.150
1955 - 1956	928	1.185
1956 - 1957	992	1.249
1957 - 1958	929	1.196
1958 - 1959	1.010	1.156
1959 - 1960	1.104	1.122

Source : Ministère de l'éducation nationale et de la culture

Tableau LXXII - Chômeurs dirigés vers l'exercice d'un métier de l'industrie du bâtiment du 1er janvier 1946 au 31 mai 1961
- Belgique -

Professions	Nombre
Maçons	8.281
Plâtriers	1.092
Carreleurs	518
Charpentiers-coffreurs-boisseurs-ferrailleurs	1.158
Menuisiers	1.097
Peintres en bâtiment	607
Plombiers	583
Monteurs en chauffage central	337
Couvreurs de toits d'ardoise	48
Total	13.721

Source : Office national de l'emploi - statistiques citées par M. Jules Godenne

FRANCE

Les cadres techniques de l'industrie du bâtiment sont formés en France selon les mesures prises par le ministère de l'éducation nationale. Le tableau 78 reproduit la situation par rapport au nombre des sections des écoles techniques et des élèves formés au cours de chacune des dernières années. Comme on peut le constater, le nombre de techniciens formés annuellement dans 52 sections s'élève à 1.500, tandis que les techniciens supérieurs, au nombre de 600 par an, sont formés dans 19 sections. En ce qui concerne la formation professionnelle des adultes, il convient d'observer qu'à côté d'un système de formation d'ouvriers spécialisés, il existe une formation professionnelle de travailleurs "hautement spécialisés" tels que techniciens chefs, agents techniques et techniciens. Les personnes ayant reçu cette formation de 1959 à 1963 sont au nombre de 2.638. La répartition des ouvriers spécialisés dans les différentes professions du bâtiment en 1957 et 1964 peut être dégagée des chiffres reproduits au tableau 79. Les perspectives d'intégration dans le processus productif ont enregistré des indices d'accroissement très différents d'une profession à l'autre. En effet, tandis que les monteurs en chauffage central, au cours des deux années examinées, ont augmenté de 3.659 unités, soit de 423 %, d'autres professions traversent une phase qui, compte tenu de l'augmentation des ouvriers formés à tous les niveaux professionnels (+ 72 %), peut, sans plus, être qualifiée de phase de régression. C'est ainsi, par exemple, que si l'on considère les tailleurs de pierre qui pourtant sont en augmentation de 83 unités (plus 20 %), on constate que leur pourcentage sur le total des ouvriers formés a baissé entre 1957 et 1964 de 0,53 % à 0,40 %. Des considérations analogues peuvent être faites pour d'autres professions. En plus de l'accroissement exceptionnel du nombre de monteurs d'appareils de chauffage relevés ci-dessus, d'autres professions également, du point de vue en question, se sont accrues, quoique dans une moindre proportion. Parmi celles-ci, la plomberie, avec un accroissement de 10.892 unités soit 117 %, les peintres en bâtiment (+ 100 %), les travaux de maçonnerie (+ 76 %), de couverture (+ 70 %) et de plâtrage (+ 66 %) sont particulièrement en expansion.

.../...

Dans leur ensemble, les centres professionnels pour travailleurs adultes répartis dans les différentes régions du pays ont formé entre 1957 et 1964 un nombre considérable de travailleurs du bâtiment pour les diverses professions. Malgré l'effort considérable soutenu, on a noté, néanmoins, que l'accroissement du nombre des ouvriers spécialisés employés dans les professions du bâtiment n'a pas été proportionnel à celui des ouvriers formés. Cela laisse supposer l'existence d'un phénomène d'exode des travailleurs formés, du bâtiment vers d'autres secteurs; d'où la nécessité d'intensifier les cours pour les ouvriers étrangers qui pour la plupart n'ont pas de spécialisation.

Tableau 78 - Répartition des sections d'enseignement technique
France

Niveau	Désignation	Nombre de sections	Nombre de élèves formés par an
Techniciens	Collaborateurs d'architectes	10	1.500
	Entrepreneurs pour le gros oeuvre	17	
	Techniciens pour l'étude des prix	5	
	Equipement technique	9	
	Menuiserie et huisserie	3	
	Constructions métalliques	3	
	Génie civil	5	
	Total :	52	
Techniciens supérieurs	Assistants techniques d'entreprises du bâtiment	9	600
	Equipement technique	3	
	Constructions métalliques	1	
	Agents techniques des entreprises de travaux publics	6	
	Total :	19	
Total des sections :		71	2.100

Tableau 79

Répartition du nombre total des ouvriers qualifiés formés
en 1957 et 1964

- France -

Professions du bâtiment	1957	1964	Evolution de 1957 à 1964	
			unité	%
Maçonnerie	14.112	25.486	+ 11.374	+ 76
Plâtre	2.910	4.926	+ 2.076	+ 66
Taille de pierres	394	477	+ 83	+ 20
Charpenterie	2.521	3.156	+ 635	+ 24
Couverture	2.009	3.414	+ 1.406	+ 70
Plomberie	9.385	20.277	+ 10.892	+ 117
Chauffage	841	4.500	+ 3.659	+ 423
Menuiserie	21.975	30.053	+ 8.083	+ 37
Serrurerie	10.457	16.457	+ 5.825	+ 58
Peinture	10.229	20.624	+ 10.455	+ 100
Ensemble des métiers	74.826	129.320	54.494	+ 72

ALLEMAGNE

Il n'existe pas en Allemagne de loi organique qui règle la formation professionnelle; c'est seulement en date du 27 juin 1962 que le Bundestag a invité le gouvernement fédéral à présenter avant le 1er février 1963 un projet de loi à ce sujet; toutefois, aucune liste n'a encore été donnée à cette demande. L'absence de dispositions législatives concernant la formation professionnelle est ressentie avec une acuité toujours plus grande, surtout si l'on la met en rapport avec la crise de l'apprentissage dont l'importance quantitative paraît en nette diminution à partir de 1955. Ce phénomène a subi l'influence de divers facteurs, parmi lesquels, en premier lieu, le fait que 75 % des postes d'apprentissage sont offerts par des entreprises de type artisanal qui, souvent, ne sont pas en mesure d'assurer une formation qui, actuellement et dans un avenir rapproché, puisse répondre aux exigences du progrès technique dans la construction. Les motifs qui conduisent les jeunes à désertier l'apprentissage doivent être recherchés dans le fait que, comme cela a été mis en lumière par une étude du Dr. Burkart Lutz (1), le progrès technologique en cours entraînera les prochaines années une modification radicale des principes mêmes sur lesquels se fonde la formation professionnelle; plus que l'apprentissage de métiers déterminés, il sera nécessaire de fournir une base de connaissances la plus large possible qui permette aux travailleurs de s'adapter sans efforts aux nouvelles technologies qui surgiront peu à peu. Par suite des raisons décrites ci-dessus, de nombreux postes d'apprentissage ne sont pas occupés; cette situation est mise en lumière au tableau 80 qui reproduit les chiffres pour les professions du bâtiment tels qu'ils se présentent à la fin des années comprises entre 1954 et 1965.

.../...

(1) Dr. Burkart Lutz dans la documentation-Stern : "Berufsaussichten und Berufsausbildung in der Bundesrepublik" troisième partie, Hambourg 1966, pages 26 et suivantes.

Comme on peut le remarquer, la pénurie la plus forte a affecté la profession de maçon - ce qui doit être mis en rapport avec le fait que, en l'absence de personnel plus qualifié, cette profession fournit pour la plus grande part la main-d'oeuvre destinée aux nouvelles techniques - et la profession de peintre en bâtiment. Néanmoins, les autres professions ont été aussi affectées de façon plus ou moins considérable par ce phénomène. Si l'on ramène à mille les postes d'apprentis qui demeurent inoccupés dans les activités professionnelles dont il est tenu compte dans les statistiques du travail, on peut en tirer des indications plus significatives. En 1959-60, sur mille postes d'apprentis disponibles, seulement 410 ont été occupés et en 1964-65 pas même 500. La progression du phénomène a été particulièrement accentuée dans la catégorie des cimentiers qui voit monter les postes non occupés de 127 en 1954-55 à 1.252 en 1964-65. Cet accroissement considérable aurait, sans aucun doute, été encore plus marqué si, comme cela a déjà été signalé, les maçons, spécialement dans les entreprises artisanales, n'avaient en partie suppléé à la pénurie de cimentiers qualifiés. Des augmentations analogues, sans toutefois atteindre l'intensité précédemment décrite, se rencontrent en général dans d'autres professions et en particulier chez les paveurs, les spécialistes de l'isolation thermique, les plâtriers, etc.

.../...

Tableau 80 - Postes d'apprentissage non occupés à la fin de l'année de référence (1)

- Allemagne -

Professions	1954/55	1959/60	1962/63	1963/64	1964/65
Maçons	2.113	11.478	10.004	9.309	8.843
Cimentiers	127	960	1.153	1.145	1.252
Charpentiers du bâtiment	1.214	2.893	2.243	2.303	2.650
Couvreurs	691	1.279	966	901	904
Paveurs de route	115	534	561	511	557
Plâtriers, ravaleurs	262	845	700	659	682
Spécialistes de l'isolation thermique	17	169	211	245	247
Paveurs du bâtiment	38	267	198	239	225
Maçons fumistes	113	252	215	163	154
Vitriers	543	825	602	553	733
Peintres en bâtiment	4.329	6.656	6.854	6.606	6.247
Total	9.606	28.318	23.951	22.920	22.380

(1) Informations officielles de l'institut fédéral du placement de la main-d'oeuvre et de l'assurance chômage

ITALIE

Après ce qui a été dit précédemment, il semble superflu d'insister sur l'importance de la formation professionnelle pour un développement harmonieux et ordonné de tous les secteurs de l'économie et de la production. Si cela est vrai pour tous les pays de la Communauté, ce l'est particulièrement pour l'Italie qui offre une masse considérable de main-d'oeuvre utilisable, mais souffre en même temps d'une pénurie souvent importante de main-d'oeuvre qualifiée, comme on a eu tout le loisir de constater en période de conjoncture. Par conséquent, la formation professionnelle, outre qu'elle crée une base toujours plus étendue de main-d'oeuvre possédant les capacités requises par les techniques modernes de travail, avec accroissement des possibilités d'introduction de cette main-d'oeuvre dans les processus de production peut constituer un moyen efficace de modération des coûts en période de haute conjoncture, où les entreprises pour retenir dans le secteur la main-d'oeuvre qualifiée, sont parfois contraintes de supporter des charges considérables. En Italie, le Ministère du travail et les diverses associations professionnelles s'occupent en général de la formation professionnelle. Le Ministère du travail prend des mesures pour fixer les caractéristiques de chaque métier, les programmes didactiques, la durée des cours, les machines à employer et, en général, toutes les autres initiatives visant à donner des résultats plus adéquats. Ce travail s'accomplit par l'entremise d'organismes nationaux institutionnalisés ainsi qu'au moyen d'initiatives locales prises par des organismes, des institutions de bienfaisance, des associations professionnelles, etc.... Les initiatives sont subventionnées par le "Fonds pour l'apprentissage professionnel des travailleurs" administré par le Ministère du travail de concert avec le ministère des finances. En rapport avec les difficultés d'apprentissage liées à l'obtention de qualifications déterminées, la durée des cours peut être plus ou moins longue jusqu'à atteindre le maximum de deux ans. Ces cours s'adressent aux jeunes non occupés ou aux travailleurs occupés selon le genre de cours; en outre, des cours sont également subventionnés pour adultes en chômage, diminués physiques à récupérer, émigrants et pour l'instruction

.../...

professionnelle des apprentis. A côté de ce travail officiel complexe qui, malgré la modicité des fonds disponibles a contribué à préparer sur le plan professionnel d'importants contingents de main-d'oeuvre jusque dans les zones les plus reculées et les plus arriérées du pays, il y a lieu de tenir compte de multiples initiatives privées. Ces initiatives tirent leur origine du fait que le bâtiment supporte, plus que d'autres secteurs, la charge de la première insertion dans l'activité industrielle des travailleurs d'origine agricole. Les associations de travailleurs et d'employeurs ont donc donné naissance à des organismes-écoles destinés à assurer une formation et fonctionnant au moyen de l'institution d'internats-écoles et d'écoles professionnelles du bâtiment. La charge financière correspondante est assumée par les industriels du secteur qui versent une cotisation s'élevant à environ 1 % du salaire de base effectivement versé aux ouvriers.

L'apprentissage qui, dans le passé, constituait le système le plus valable pour acquérir les connaissances professionnelles nécessaires pour entreprendre les différents métiers, n'a pas cessé, malgré les progrès de la mécanisation, de jouer un rôle efficace qui revêt une importance capitale dans le contexte de l'activité de formation. Le domaine important a trouvé une réglementation appropriée dans la loi n° 25 de 1955 modifiée ultérieurement, qui ne manque pas de fixer des règles précises en ce qui concerne l'acquisition par les apprentis des connaissances théoriques et pratiques nécessaires. Les cours complémentaires déjà mentionnés, prescrits par le ministère du travail respectent ces exigences, tandis que les cours propédeutiques ou préparatoires pour apprentis totalement ou partiellement dépourvus d'instruction scolaire élémentaire, sont donnés par les inspections académiques (organes périphériques du ministère de l'instruction publique). Une vue plus exacte du problème de l'apprentissage peut être dégagée de l'examen des chiffres échelonnés dans le temps reproduits au tableau 81 qui reflètent les recensements effectués le 31 mars de chaque année par le ministère du travail. Le nombre des apprentis occupés dans le total des entreprises enregistre une augmentation

.../...

progressive jusqu'en 1964, suivie d'un certain fléchissement l'année suivante en 1965. Dans les entreprises artisanales, il se présente au contraire en augmentation continue, sauf un imperceptible fléchissement correspondant à 1963. Par rapport à 1956, les apprentis travaillant dans ces entreprises ont augmenté en 1965 de 267,01% soit 28.915 unités. La simplification des procédures bureaucratiques et les facilités accordées aux entreprises artisanales par la loi déjà citée n° 25 de 1955 ont, sans nul doute, exercé une influence sur cet accroissement.

La formation professionnelle au cours des années comprises entre 1960 et 1965 est résumée par les chiffres du tableau 82. Comme il a déjà été dit précédemment les ressources limitées des fonds pour l'apprentissage professionnel qui, alimente les cours en question, constituait un obstacle à l'extension toujours plus ramifiée des centres d'apprentissage. Pour ces raisons et, de plus, afin d'améliorer toujours davantage le niveau de la formation acquise par les élèves qui les fréquentent, le ministère du travail a ces dernières années ramené à de plus justes proportions tant le nombre de cours que celui des élèves. Grâce à ces mesures et en réduisant le nombre moyen d'élèves par cours, des améliorations quantitatives des notions inculquées aux jeunes ont été obtenues, tandis que, d'autre part, il a été possible de concentrer les moyens financiers disponibles sur un plus petit nombre d'initiatives avec comme conséquence une amélioration sur le plan technique des ateliers d'apprentissage. Des chiffres examinés, il résulte que les cours pour les jeunes ont été principalement consacrés à la formation de maçons, de ravaleurs et de plâtriers, quoique ce groupe de professions en soit venu graduellement à perdre de l'importance. Cependant, les monteurs en chauffage central ont enregistré récemment un accroissement progressif sensible qui les a portés à la seconde place dans cette classification. Dans l'ordre se succèdent les charpentiers et les ferrailleurs, puis toutes les autres professions. Les cours pour chômeurs qui, dans l'ensemble, se sont élevés à 527 dans la période considérée (contre 1.488 cours pour jeunes), ont été suivis par 11.290 élèves (contre 29.126 des cours pour jeunes). Dans ces cours également, la plus grande proportion numérique a été représentée par la profession de maçon avec 3.428 élèves, suivie de celle

.../...

de coffreur (3.025), de charpentier (1.957) et ensuite des autres professions.

Un autre facteur dont le poids est déterminant dans la formation professionnelle du bâtiment est constitué par les diplômés et les titulaires de titres universitaires dans des disciplines liées à la construction, qui sortent chaque année du système scolaire italien. Ce dernier aspect du phénomène est analysé au tableau 83 dont on peut dégager le nombre de géomètres diplômés et de titulaires de titres universitaires dans les difficultés du génie civil et de l'architecture, au cours des années scolaires comprises entre 1960-61 et 1963-64. Le nombre des diplômés durant les années considérées montre une grande stabilité, même si le marché fait preuve d'une certaine résistance pour les absorber; toutefois, l'administration publique offre, par l'intermédiaire de concours, des possibilités d'emploi pour une partie d'entre eux. Des fluctuations plus ou moins marquées peuvent être relevées, en revanche, dans les diverses spécialisations d'ingénieur civil, tandis que, par contre, le nombre des architectes apparaît en augmentation progressive et continue.

Pour conclure le présent paragraphe, on peut affirmer qu'au cours de ces dernières années (1964-1965) les cadres ont été en nombre suffisant pour faire face aux exigences des entreprises. En prévision de la reprise qui ne manquera pas d'intervenir dans un avenir immédiat, la formation professionnelle, comme on le dira plus longuement au chapitre suivant, pourra, en raison du capital acquis surtout durant les années de plus grande expansion du système sous forme de bâtiments destinés à recevoir les centres d'apprentissage et sous forme d'équipement et d'outillage pour les travaux pratiques, contribuer sans nul doute à fournir au secteur du bâtiment, de même qu'aux autres secteurs industriels, la main-d'oeuvre qualifiée nécessaire.

.../...

Tableau 81

Apprentis occupés dans les entreprises artisanales et non artisanales de l'industrie de la construction et de l'aménagement d'installations

Données au 31 mars des années s'étendant de 1956 à 1965

- Italie -

Années	Dans l'ensemble des entreprises	Dans les entreprises artisanales
1956	21.389	10.329
1957	30.346	14.312
1958	37.792	18.304
1959	43.283	22.229
1960	62.213	32.406
1961	66.455	33.429
1962	67.904	35.639
1963	66.587	35.049
1964	71.180	33.334
1965	66.580	39.744

Tableau 82 - Cours de formation professionnelle financés par le ministère du travail et de la prévoyance sociale pour les professions du bâtiment durant la période comprise entre le 31 juillet 1964 et le 30 juin 1965

- Italie -

Professions	Cours pour jeunes	
	Cours	Elèves
Charpentiers	227	4.147
Cimentiers	45	257
Menuisiers - serruriers	26	510
Ferrailleurs	57	1.001
Machinistes des chantiers du bâtiment	2	45
Carreleurs - mosaïstes	12	100
Maçons, ravaleurs, plâtriers	577	12.002
Paveurs, poseurs de revêtements	32	633
Tailleurs de pierre, marbriers	21	301
Monteurs de chauffage central	409	6.031
Total	1.409	29.123

Professions	Cours pour chômeurs	
	Cours	Elèves
Coffreurs - boiseurs	143	3.025
Charpentiers	21	1.937
Monteurs de charpentes métalliques	4	67
Charpentiers coffreurs	41	370
Charpentiers coffreurs ferrailleurs	3	175
Cimentiers	2	45
Cimentiers charpentiers	12	201
Menuisiers - serruriers	23	420
Ferrailleurs	17	342
Maçons	165	2.428
Maçons à sec	1	30
Maçons cimentiers	5	100
Maçons polyvalents	21	455
Paveurs	-	-
Nivelleurs	-	-
Peintres	2	60
Total	527	11.200

Tableau 83 - Géomètres diplômés et ingénieurs civils

- Italie -

Année scolaire	Géomètres diplômés	Ingénieurs civils			Architectes
		Bâtiment	Hydraulique	Transports	
1960 - 61	7.751	218	160	225	366
1961 - 62	7.609	188	242	157	379
1962 - 63	7.530	208	103	188	432
1963 - 64	7.858	227	130	218	465

LUXEMBOURG

Au Grand-Duché de Luxembourg, la formation professionnelle dans l'industrie de la construction est caractérisée par deux éléments fondamentaux : l'importance numérique de la main-d'oeuvre étrangère et l'absence de chômage.

C'est cette industrie qui occupe le plus grand nombre d'étrangers, en grande partie italienne.

Les travailleurs italiens sont pour la plupart recrutés par des commissions spéciales d'experts qui se rendent chaque année en Italie. En 1966, le nombre de travailleurs ainsi recrutés pour l'industrie de la construction, pour l'artisanat et pour les autres industries, s'est élevé à 265. Ceux qui sont destinés à la construction sont normalement sélectionnés en fonction du degré de qualification qu'ils ont acquis dans leur pays d'origine.

L'absence de chômage dans le pays entraîne la nécessité d'une forme particulière de formation professionnelle pour adultes.

Généralement, les travailleurs étrangers non qualifiés, qui constituent la plus grande partie des travailleurs immigrés, reçoivent une formation dans l'entreprise même.

Cependant, étant donné l'ampleur que présente le phénomène de l'immigration d'ouvriers destinés à la construction, on a mis en oeuvre un processus plus systématique et organisé des cours de formation professionnelle accélérée, plus particulièrement adaptés aux travailleurs non qualifiés ou semi-qualifiés recrutés à l'étranger. Ces cours sont organisés par les services gouvernementaux luxembourgeois, soit de façon périodique, soit selon les nécessités, pour faire face aux besoins de main-d'oeuvre et au manque de travailleurs qualifiés.

Bon nombre d'employeurs, pour compléter cette formation professionnelle accélérée donnée à leurs travailleurs étrangers, organisent pour eux des cours du soir qui ont lieu dans l'entreprise plusieurs fois par semaine.

A la suite d'une réforme récente en relation avec la loi du 16 août 1966 qui a apporté certaines modifications au régime des écoles techniques, le Ministère de l'Éducation nationale a organisé des cours du soir systématiques pour un certain nombre de secteurs parmi lesquels celui de la construction. Au terme de ces cours, celui qui les a suivis avec fruit reçoit un diplôme équivalent à un certificat d'aptitude professionnelle ou une attestation qui lui confère le titre d'ingénieur.

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'enseignement professionnel et technique dépend du Ministère de l'Education nationale. Il est donné dans les écoles de l'Etat et dans des centres d'enseignement professionnel, et prépare à un certificat d'aptitude professionnelle pour les métiers de l'artisanat, du commerce et de l'industrie.

On accède à ces écoles à l'âge de 14 ans, sans examen d'admission, moyennant un certificat de l'Office national d'orientation professionnelle. Dans les centres d'enseignement professionnel, les apprentis reçoivent un enseignement théorique de huit à seize heures par semaine; l'enseignement pratique leur est donné chez un employeur, en vertu d'un contrat d'apprentissage. En vue de suivre la cadence du progrès technique, on s'efforce de donner aux jeunes gens une formation de base polyvalente.

Peuvent suivre ses cours tous ceux qui sont en état de s'exprimer convenablement en allemand ou en français, quelle que soit leur nationalité. Récemment, on a créé des classes spéciales pour jeunes gens de nationalité française et italienne, où l'enseignement se donne en français et en italien.

La structure de l'enseignement permet à l'apprenti qui a terminé sa formation professionnelle dans l'entreprise de passer à une école technique moyennant un examen d'admission et d'être ultérieurement autorisé à suivre l'enseignement supérieur.

L'apprenti peut ainsi être admis à la section "métiers techniques" de l'école d'arts et métiers, ce qui lui permet d'obtenir, à l'issue des quatre années d'étude, un "certificat d'aptitude professionnelle d'agent technique de l'industrie de la construction". L'école technique qui est une école supérieure, permet d'obtenir le titre d'ingénieur dans la section "génie civil".

.../...

PAYS-BAS

D'une manière générale, la formation professionnelle de la main-d'oeuvre est à la charge des organes officiels et s'adresse aux jeunes travailleurs et aux travailleurs adultes des diverses branches de l'activité économique. Pour le bâtiment, le problème de la formation des ouvriers est particulièrement important parce que, comme chacun sait, l'expansion de ce secteur dépend dans une large mesure du facteur main-d'oeuvre. La formation des jeunes a lieu, pour le secteur du bâtiment, dans les écoles techniques élémentaires; après quoi, ils reçoivent une formation complémentaire au sein des entreprises grâce à un système d'apprentissage. La presque totalité des apprentis est, par conséquent, en possession d'un diplôme technique. Il est intéressant de noter que, tant le nombre d'élèves des susdites écoles que celui des apprentis auprès des entreprises du bâtiment sont en augmentation sensible. Le tableau 84 donne un aperçu de l'évolution de cette dernière catégorie au cours de la période 1955/65. Ces chiffres font ressortir que le nombre d'apprentis a augmenté de presque 150 % dans la construction et même de plus de 250 % dans la peinture en bâtiment au cours de la période considérée.

La plus lourde part des charges imposées par la formation professionnelle des jeunes est sans aucun doute supportée par les entreprises dans la mesure où, si les écoles dont il a été question peuvent fournir les données de base nécessaires, la spécialisation véritable et appropriée aux métiers est acquise au cours du travail continu et de l'insertion dans l'organisation de l'entreprise. Toutes les entreprises ne sont pas en mesure de récupérer les frais engagés, notamment les petites entreprises et les entreprises artisanales, d'autant plus que beaucoup de jeunes, une fois les notions du métier apprises, ont tendance à quitter les petites entreprises pour entrer dans les entreprises de plus grande dimension. Ceci constitue, sans nul doute, un frein considérable à l'expansion ultérieure de l'apprentissage en tant que moyen de formation de la main-d'oeuvre.

.../...

Tableau 84 : Nombre total d'apprentis inscrits en apprentissage (1),
1955-1965

Année	Fondation de la formation professionnelle Construction	Fondation rurale de la formation professionnelle Peinture en bâtiment
1955	5.607	1.215
1956	6.524	1.371
1957	7.042	1.993
1958	7.960	2.354
1959	8.333	2.892
1960	8.717	3.334
1961	9.420	3.565
1962	10.323	4.038
1963	11.704	4.227
1964	12.975	4.376
1965	13.520	4.358

(1) Formation de base et formation complémentaires réunies
(2) Les chiffres se rapportent à la situation au 31 décembre de chaque année.

Source : Stichting Vakopleiding Bouwbedrijf et
Stichting Landelijke Vakopleiding Schildersbedrijf

La formation des adultes s'adresse aux chômeurs et aux personnes occupées et a lieu dans les centres de formation professionnelle pour adultes;

.../...

il existe en outre une sorte de formation accélérée qui est donné au sein des entreprises. Le premier genre de formation a eu un développement considérable, surtout par suite de la réadaptation aux professions du bâtiment des travailleurs en chômage en provenance d'une autre activité; durant la seule année de 1965, 1.667 travailleurs de cette provenance ont été formés.

Le problème de la mobilité de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction prend dans le secteur du bâtiment un aspect particulier, car, pour des raisons déjà mises en évidence, le lien entre l'entreprise et le travailleur est très lâche. Le tableau 185 offre une esquisse de la situation par rapport à la période 1961/62 en ce qui concerne les différentes professions intéressant le secteur. Il est en outre possible de suivre l'intensité de la force d'attraction exercée par le bâtiment sur les autres secteurs productifs, en comparant les travailleurs qui y sont entrés et qui en sont sortis. On relève ainsi que les maçons et les plâtriers sont assez stables, tandis que les terrassiers et les charpentiers présentent une grande mobilité, quoique le nombre des entrées soit largement supérieur à celui des sorties dans ces professions. Les autres professions également, quoique dans une moindre mesure, paraissent cependant affectées par le phénomène; cela ressort également de façon plus immédiate du tableau qui reproduit l'évolution en pourcentage des tendances examinées.

Tableau 85 . Mobilité de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction - 1961/62
Source : CBS

- Pays Bas -

Professions	Travailleurs liés par des contrats de travail dans l'industrie de la construction				Mobilité durant l'année			total général
	après d'un employeur	après de plusieurs employeurs	total	entré dans le secteur et resté	entré dans le secteur et resté	sorti après le début de l'année		
				Nombre absolu				
Terrassiers	284	174	458	146	79	82	765	
Charpentiers	593	198	791	141	23	87	1.042	
Maçons	340	140	480	46	9	36	571	
Ferrailleurs	53	39	92	23	3	20	133	
Cimentiers	154	64	218	46	15	26	305	
Aides maçons	256	104	360	91	34	45	530	
Plâtriers	134	58	192	20	6	17	235	
Conducteurs d'engins	141	26	167	30	3	13	213	
				% du total				
Maçons	59	25	84	8	2	6	100	
Plâtriers	57	25	82	9	2	7	100	
Conducteurs d'engins	67	12	79	14	1	6	100	
Charpentiers	57	19	76	14	2	8	100	
Cimentiers	50	21	71	15	5	9	100	
Aides maçons	48	20	68	17	6	9	100	
Ferrailleurs	38	28	66	17	2	15	100	
Terrassiers	38	23	61	19	10	10	100	

CHAPITRE V
PERSPECTIVES D'AVENIR

Ce dernier chapitre de la présente "étude" renforce la conviction que l'industrie du bâtiment est destinée à jouer, dans les années d'un avenir immédiat, un rôle toujours plus important dans l'économie des pays de la Communauté. Le développement de l'économie entraîne, en effet, une demande incessante de nouveaux ouvrages dans toutes les branches du secteur; en outre, l'accroissement du standard de vie des populations fait naître des exigences toujours plus élevées dans le domaine des constructions, tandis que des situations déficitaires, et non des moindres, apparaissent dans de nombreux pays dans les travaux publics, les travaux d'infrastructure et les logements. Naturellement, de nombreux problèmes doivent être résolus afin que le développement du secteur se fasse dans l'équilibre et que des perturbations telles que celles constatées à des périodes récentes dans plusieurs pays ne se reproduisent plus à l'avenir. La politique mise en oeuvre dans les entreprises, sur laquelle nous nous étions attardés ici précédemment, et qui porte sur la réorganisation et la restructuration des systèmes de travail, devra nécessairement être accompagnée d'une politique de formation et de réadaptation des ouvriers, en gardant la possibilité de réaliser dans une large mesure la mobilité de la main-d'oeuvre ainsi que de celle d'étaler les travaux sur toute l'année afin d'éviter les pertes qui sont enregistrées actuellement. En général, dans leurs prévisions à brève et à longue échéance, tous les pays prévoient une augmentation de la main-d'oeuvre occupée; même les pays dans lesquels l'industrie du bâtiment traverse à présent une phase défavorable, comme c'est le cas pour l'Italie, prévoient la solution de ces difficultés d'ici 1970. Le déplacement des travailleurs entre les pays de la Communauté tendra, parallèlement aux mesures internes prises par chaque Etat, à éliminer les causes de tension résultant de la pénurie ou de la surabondance de main-d'oeuvre. Dans cette optique, les mesures prises par la Communauté, toujours plus efficaces et incisives, prennent une importance considérable. Dans ce cadre, s'inscrivent aussi, dans divers pays, les politiques de programmation économique et les interventions sectorielles en cours ou en préparation de la part des autorités publiques.

.../...

BELGIQUE

En adoptant l'hypothèse d'un accroissement annuel du produit national brut de 4 %, le Bureau de Programmation économique belge a prévu pour la période 1966/1970 une augmentation de l'emploi de 141.600 unités, augmentation qui est estimée à 30.000 par le secteur de la construction. Ces chiffres estimés avec toute la prudence nécessaire pour éviter les tensions excessives qui pourraient être provoquées par l'application d'un programme ambitieux, mettent en relief que l'expansion, même avec la mise en oeuvre de la rationalisation et l'introduction des machines, est essentiellement liée au facteur humain. Il s'agira donc d'accroître ce facteur, avec un rendement plus élevé dans l'unité de temps. Dans le cadre de ce développement économique, même s'il n'est pas possible de définir une politique de l'emploi sur la base des rares éléments que l'on connaît de façon certaine, il faudra sans nul doute, viser au plein emploi des capacités de travail disponibles, ce qui compte tenu de la structure économique particulière du pays, produira une mobilité géographique et professionnelle considérable des travailleurs. On a déjà traité précédemment de l'importance que prend la mobilité géographique des travailleurs de l'industrie de la construction, mais elle devra nécessairement s'accompagner de la mobilité professionnelle afin d'atténuer efficacement les déséquilibres existants entre les secteurs économiques et parmi les régions entre elles. Une politique de formation professionnelle opportunément articulée sur le plan régional pourrait jouer un rôle de premier plan, en raison même de son influence sur la politique des investissements et sur les encouragements régionaux des initiatives qu'elle risque de susciter. La loi du 1er juillet 1963 constitue dans le domaine de l'enseignement à horaire réduit, un encouragement important pour les jeunes qui ont l'intention de perfectionner leurs propres capacités professionnelles afin d'atteindre un degré d'instruction technique répondant avant tout aux exigences du développement économique à longue échéance. Dans le cadre de cette politique, l'industrie de la construction pourra absorber des travailleurs qui, pour d'autres activités, sont considérés comme trop

.../...

âgés. Le travail volontaire de personnes de plus de 65 ans dont le nombre est en constante augmentation pourrait donc constituer un accroissement non négligeable de la population active. Il est évident que l'emploi de retraités devrait avoir lieu dans le cadre de dispositions législatives appropriées réglant aussi bien les conditions économiques que la durée du travail, ce qui, en fait, a déjà lieu dans le secteur du bâtiment. Une modification des structures d'organisation des entreprises, qui, comme chacun sait, sont le plus souvent de petites dimensions en Belgique est liée à cette évolution de l'emploi. Tandis que, d'un côté, cette situation peut comporter des inconvénients parce qu'il n'est pas possible de pousser encore plus la mécanisation, d'un autre côté, elle peut avoir des effets positifs dans la mesure où, dans des entreprises similaires, la main-d'oeuvre se trouve dans de meilleures conditions en ce qui concerne son apprentissage et le perfectionnement de ses connaissances professionnelles. On a traité, au début du présent paragraphe, de l'évolution prévisible de l'emploi au cours de la période 1966/1970. Il convient de revenir ici sur ce sujet, puisque les hypothèses formulées retiennent que les objectifs décrits peuvent être atteints uniquement au moyen d'un accroissement considérable de l'immigration de travailleurs étrangers. En effet, l'augmentation insuffisante de la population active n'est pas capable de satisfaire les besoins de l'économie. Il a donc été envisagé un déficit de l'emploi qui a été évalué à 56.400 unités. Il est possible par conséquent de prévoir pendant la période 1966-1970, l'immigration d'un nombre correspondant de travailleurs étrangers dont près de 18 % serait absorbé par l'industrie de la Construction soit 10.000 en cinq ans à raison de \pm 2.000 par an (tableau 86). Comme il ressort du tableau 87, le nombre des permis de travail provisoires accordés aux étrangers ne devrait donc pas augmenter au cours prochaines années pour l'industrie du bâtiment, mais devrait s'orienter vers des valeurs stationnaires. Le même tableau met encore en lumière l'importance prise progressivement par le bâtiment par rapport aux autres secteurs, en ce qui concerne le phénomène examiné. Toutefois, il ne faut pas oublier que les immigrés, pour s'insérer dans le système de production, ont besoin d'un programme efficace de formation professionnelle. Cette nécessité est ressentie en particulier par des professions déterminées telles que celles de cimentier, de ferrailleur, de couvreur, d'asphalteur, de marbrier, de tailleur de pierres, d'isolationneur thermique et acoustique et de conducteur d'engins. Cependant, la création de nouveaux centres de formation

.../...

pour les métiers susdits rencontre des difficultés considérables, surtout en ce qui concerne les dépenses de formation et le recrutement des enseignants. Il est donc peu probable que, dans un futur assez proche, la formation professionnelle puisse répondre pleinement aux besoins accrus du système de production. Ces inconvénients peuvent être surmontés, au moins en partie, au moyen de certaines formes d'enseignement professionnel accéléré. Dans un but, a été constituée le 22 novembre 1965 la nouvelle commission consultative nationale spécialisée pour l'industrie de la construction qui a créé, pour l'administration des services dépendant des centres de éducation professionnelle, des commissions consultatives auprès de chaque bureau régional de l'office national de l'emploi. Il est prévu que les centres de formation pour l'industrie de la construction, actuellement au nombre de 86, se multiplieront progressivement, compte tenu du nombre croissant d'élèves enregistré au cours des dernières années. En outre, à l'occasion du congrès tenu à Anvers en 1963 par la fédération nationale belge du bâtiment et des travaux publics, les bases ont été jetées pour la création d'un "Fonds pour la formation professionnelle dans la construction", alimenté par les contributions obligatoires des entrepreneurs inscrits à l'ONSS dans la catégorie "travaux de structure". Ce "fonds" a pour but de favoriser et de promouvoir la formation professionnelle dans le secteur "travaux de structure" en employant les moyens réputés les plus idones. C'est lui qui devrait supporter les pertes de salaires subies par les jeunes qui fréquentent les cours du soir et accorder des compléments de salaire convenables aux travailleurs qui suivent des cours de formation professionnelle accélérée. Des cycles de formation spéciale devraient être lancés par le "fonds" pour les travailleurs mineurs selon la convention collective de l'industrie du bâtiment. Il est juste, enfin, de citer les initiatives de la Communauté en ce qui concerne une politique commune en matière de formation professionnelle; elles ont permis, entre autres, la formation professionnelle de 3.000 travailleurs italiens disposés à émigrer dans les autres pays membres, moyennant un financement commun de plus de 300 millions de francs belges. Ces 3.000 travailleurs italiens devaient être répartis entre les trois grands secteurs économiques (construction, fabrications métalliques et hôtellerie d'octobre 1965 à 1966). Sur ces 3.000 travailleurs, 1.240 devaient être orientés vers le secteur de la construction à concurrence de 200 pour la Belgique.

Tableau 86 - Evolution de l'emploi de 1966 à 1970 (en milliers)

- Belgique -

Offre de main-d'oeuvre de 1966 à 1970	Population active		Frontaliers		Chômeurs		Miliciens		Offre de main-d'oeuvre économiquement active + 85,2(a)	Déficit de l'emploi de 1966 à 1970	
	Ensemble Industrie	Construction	Services	Etat (sauf armée)	Total de l'augmentation (b)	Agri-culture	Energie	Armée			Total diminution (c)
	+ 73,9	+ 30,9	+ 93,0	+ 45,7	+ 218,9	- 30,3	- 40,3	- 6,7	- 77,3	289,9	141,6
Demande d'occupation de main-d'oeuvre de 1966 à 1970	22,52%	14,11%	42,49%	20,88%	100%					- 77,3	- 85,2
Répartition du déficit de l'emploi	+ 49,3	+ 30,9	+ 93,0	-	+ 173,2	-	-	-	-	+141,6	56,4
Immigration	28,46%	17,84%	53,70%	-	100%						
	56,400x	56,400x	56,400x	-	56,400						
	28,46%	17,84%	53,70%	-							
	=16,051	=10,052	=30,287	-							

Tableau 87 - Statistique des permis de travail provisoires accordés aux étrangers

- Belgique -

	1963	1964	1965	1966 à 1970
Industrie de la construction	3.042	3.146	4.877	par an + 2.000
Total des secteurs	26.397	33.158	30.750	-
% de l'industrie de la Construction	11,52	9,43	15,86	-

FRANCE

L'expansion de l'industrie du bâtiment s'insère dans le cadre de l'expansion plus générale de l'économie française conformément aux objectifs fixés par le Vème plan, déjà mentionné, de développement économique et social portant sur la période 1966-1970. Parmi les objectifs généraux dont le plan susmentionné prévoit la réalisation pour assurer une expansion équilibrée de l'économie, figure la construction de logements, convenablement répartie sur toutes les régions du pays et ayant pour base un accroissement des investissements et un encouragement à l'épargne des familles.

En ce qui concerne la politique de l'emploi, le "Vème plan", se fondant sur l'augmentation considérable de la population active enregistrée au cours de ces dernières années par suite de l'arrivée des rapatriés d'Algérie et de la forte immigration de main-d'oeuvre étrangère, estime que cette tendance continuera à se manifester durant la période 1966-1970. En conséquence, les disponibilités de main-d'oeuvre de l'activité extra-agricole s'accroîtront d'un nombre supérieur à 1.200.000 unités.

Pour sa part, la commission générale du bâtiment et des travaux publics attire avant tout l'attention sur l'évolution prévisible de la structure professionnelle de la main-d'oeuvre qui se réalisera durant les années prises en considération et souligne qu'il n'est possible d'éviter l'apparition de déséquilibres qu'au moyen de programmes de formation professionnelle à tous les niveaux et particulièrement pour les techniciens et pour certaines catégories d'ouvriers spécialisés.

Les modifications dont il est question devraient suivre l'évolution reproduite au tableau 88 . Les chiffres qui y figurent font ressortir l'importance qu'est destinée à prendre la catégorie comprenant les techniciens et techniciens-chefs qui devra passer de 5,17 % du total de la population active en 1962, à 7,50 % en 1966. Dans les autres catégories, les variations les plus importantes qu'il nous est donné de relever intéressent les ouvriers spécialisés, destinés à jouer le rôle le plus important

.../...

parmi les ouvriers, avec un accroissement d'environ 4,50 % entre les deux périodes susmentionnées. Les catégories d'employés demeureront pour l'essentiel au même degré d'importance relative, tandis que toutes les autres catégories sont destinées à baisser. La diminution d'importance des manoeuvres qui descendent de 273.000 à 255.000, avec un fléchissement de 18.000 unités, paraît particulièrement significative. En ce qui concerne la composition de la catégorie des ouvriers d'après les différentes professions, elle devrait suivre l'évolution reproduite au tableau 89. Il en ressort l'importance croissante des professions liées aux travaux de maçonnerie (ciment armé, travail du plâtre, pose de carreaux, etc.) et des armatures en bois. En revanche, les autres métiers se trouvent en régression, particulièrement ceux de la menuiserie qui, entre 1964 et 1970, n'occuperont plus que 11 % au lieu de 17,2 % de la population active du secteur.

Le "Vème plan" en question examine au chapitre III le problème de la qualification professionnelle ainsi que la préparation des mesures destinées à satisfaire les besoins futurs du système de production. Dans le cadre de ces directives, l'élargissement des capacités de formation des centres est prévu parallèlement à la réforme scolaire en cours qui est caractérisée par une réorganisation de l'enseignement technique.

Le rapport général de la commission du bâtiment et des travaux publics souligne également la nécessité d'intensifier le processus de formation professionnelle à tous les niveaux avec la nécessité de créer des centres de formation supérieure, d'augmenter les centres de formation de techniciens, d'aider dans leur travail de formation professionnelle les artisans et les petites entreprises et, en général, de prendre toutes mesures appropriées en vue de parvenir à assurer la formation professionnelle d'au moins 60.000 ouvriers qualifiés par an. Cette formation, en outre, surtout en ce qui concerne les jeunes, devra être organisée de façon à tenir compte de l'évolution technologique et des modifications de structures qui vraisemblablement interviendront dans les professions; en effet, des tendances évolutives en cours dans ce secteur devra nécessairement se dégager une polyvalence progressive dans les métiers du bâtiment.

.../...

En ce qui concerne la main-d'oeuvre étrangère, le "Vème plan" affirme que, pour atteindre l'accroissement du système de production, il y a lieu d'absorber 325.000 travailleurs étrangers; toutefois, il n'existe aucune indication concernant les pourcentages de ceux qui seront absorbés par les différents secteurs. Conformément au rapport général mentionné ci-dessus de la commission du bâtiment et des travaux publics, l'industrie du bâtiment devra de toute façon chercher à attirer surtout la main-d'oeuvre nationale et cela en raison d'un ensemble de motifs au premier rang desquels se place l'absence de toute spécialisation chez la main-d'oeuvre étrangère et le fait que celle-ci, à peine en possession d'une spécialisation, a tendance à abandonner le secteur du bâtiment pour s'introduire dans d'autres secteurs industriels. C'est pourquoi, même des programmes sérieux de spécialisation professionnelle des travailleurs étrangers n'aboutiraient à rien d'autre qu'à accroître les difficultés relevées jusqu'ici.

Finalement, au cours des prochaines années, il est prévu que des changements interviendront en ce qui concerne la nationalité des travailleurs étrangers, surtout à la suite des récents accords franco-yougoslave et franco-turc qui prévoient également l'action de missions visant à réaliser une sélection médicale et professionnelle des travailleurs.

.../...

Tableau 88

Evaluation des modifications devant intervenir dans la
structure de la main-d'oeuvre
- France -

Catégories	1962		1970		Variations de 1962 à 1970		% 1970 1962
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
Cadres	26.000	1,70	35.000	1,91	+ 9.000	2,53	+ 24,61
ingénieurs cadres admi- nistr. et com.	11.000	0,72	14.000	0,77	+ 3.000	0,99	+ 27,27
	15.000	0,98	21.000	1,14	+ 6.000	1,93	+ 40,00
Techniciens et technic. chefs	79.000	5,17	137.000	7,49	+ 58.000	19,27	+ 73,41
techn. chefs	46.000	3,01	82.000	4,49	+ 36.000	11,95	+ 70,25
techniciens	23.000	1,50	40.000	2,19	+ 17.000	5,65	+ 73,91
dessinateurs	10.000	0,65	15.000	0,82	+ 5.000	1,66	+ 53,03
Employés	54.000	3,53	65.000	3,55	+ 11.000	3,65	+ 20,37
Secrét. et st. dec.	21.000	1,37	=	=	=	=	=
Caiss. et compt.	12.000	0,79	=	=	=	=	=
autres	21.000	1,37	=	=	=	=	=
Ouvriers	1.120.000	78,53	1.338.000	73,19	+ 218.000	72,43	+ 20,43
ouvr. qualif.	492.000	32,22	659.000	26,65	+ 167.000	55,43	+ 39,94
ouvr. spéc.	202.000	18,47	330.000	18,65	+ 128.000	15,95	+ 17,62
manoeuvres	273.000	17,83	255.000	13,95	- 18.000	=	- 7,05
apprentis	73.000	4,78	94.000	5,14	+ 21.000	6,93	+ 20,76
Total des salariés	1.279.000	83,76	1.575.000	85,16	+ 296.000	13,24	+ 22,14
Population active non salarisée	248.000	16,24	253.000	13,84	+ 5.000	1,65	+ 2,01
Population active totale dans l'ind. de la constr.	1.527.000	100,0	1.828.000	100,0	+ 301.000	100,0	+ 19,71

Tableau 89 - Evolution souhaitable de la répartition des ouvriers qualifiés

France

Groupe de métiers	1964 %	1970 %
Travailleurs en maçonnerie et métiers connexes	32,3	49
Armatures en bois	2,3	4
Menuiserie	17,2	11
Serrurerie	11,0	5
Couverture, plomberie	15,5	12
Peinture, vitrerie	15,8	15
Chauffage, fumisterie	5,6	3,3
Conducteurs d'engins	0,3	?
Total	100,0	100,0

ALLEMAGNE

Dans le cadre du développement économique général, la situation de l'emploi dans la construction entraîne, en raison des fortes interdépendances sectorielles, une intensification de l'évolution conjoncturelle, c'est à dire que la construction n'a, en essence, pas d'influence sur la conjoncture. La construction ne peut avoir d'influence stabilisatrice la conjoncture que si l'activité de construction est assurée de façon constante pendant toute l'année. Dans cette hypothèse, on pourrait alors dégager des éléments d'appréciation valables sur les besoins futures de main-d'oeuvre dans la construction et ainsi réduire la fluctuation de la main-d'oeuvre dans ce secteur.

Se basant sur les décisions du Conseil de Ministres de la CEE relatives à la politique économique à moyen terme, le ministre de l'économie a établi un état prévisionnel qui s'étend jusqu'à la fin de 1970. Les hypothèses sur lesquelles se fondent ces prévisions tiennent compte d'une augmentation du produit brut oscillant entre 2,5 % et 4 % annuellement; comme hypothèse de travail, il a été adopté une variation moyenne annuelle de 3,5 %. L'utilisation du susdit produit, durant la période sur laquelle portent les prévisions, devrait être celle reproduite en pourcentage ci-dessous :

Produit national brut	3,5
Consommation privée	3,5
Consommation publique	3,1

.../...

Investissements bruts	3,1
Investissements fixes	3,4
Installations	4,1
Immeubles	2,8

Comme on peut le remarquer, les évaluations ci-dessus ont été faites pour le secteur du bâtiment avec toute la production voulue. Toutefois, il convient de préciser que l'état prévisionnel en question indique les objectifs minimum qu'il est nécessaire d'atteindre pour avoir l'assurance d'une expansion générale du système et, par conséquent, il pourrait y avoir lieu à dépassement de ces objectifs.

En ce qui concerne le bâtiment, le volume de la construction dépend manifestement de la situation telle qu'elle se présente dans les divers secteurs auxquels s'étend la demande. Le secteur du logement se trouvant dans une situation nettement déficitaire en raison d'abord des destructions de la guerre, puis de l'augmentation démographique, devra atteindre un équilibre entre la demande et l'offre. Cet équilibre avait déjà été prévu pour la fin de 1963. On ne dispose pas de statistiques officielles sur le nombre des logements et par conséquent sur la demande relative. Il convient toutefois de tenir compte de ce qu'un quart environ du nombre des appartements est constitué par des immeubles vétustes (1) ou qui ont besoin de réparations. On prévoit donc que, par suite également de l'amélioration du niveau de vie de l'Allemagne et de l'augmentation de la population, il y aura une tendance à l'accroissement du nombre d'appartements construits chaque année.

Le secteur des travaux publics, en raison également des retards accumulés jusqu'à ce jour, bénéficiera, d'après les prévisions, d'une relance très nette au cours des prochaines années, tandis qu'il y a lieu de prévoir pour la construction industrielle un volume d'investissements relativement stable.

En prenant comme référence le chiffre d'affaires et le niveau de prix de construction en 1965 et en tenant compte d'un indice d'accroissement moyen de 5 % l'évolution prévisible de la production dans le bâtiment serait la suivante :

- 1966 46,6 milliards de DM - 1971 59,4 milliards de DM

(1) Sont considérés comme vétustes tous les logements construits avant 1945; 2 millions d'entre eux environ datent de 100 et plus.

- 1967	48,9 milliards de DM	- 1972	62,4 milliards de DM
- 1968	51,3 milliards de DM	- 1973	65,5 milliards de DM
- 1969	53,9 milliards de DM	- 1974	68,8 milliards de DM
- 1970	56,6 milliards de DM	- 1975	72,2 milliards de DM

Les niveaux indiqués pourraient, en fait, être dépassés; cette hypothèse pourrait se vérifier en particulier pour la construction de logements dont l'évolution, il ne faut pas l'oublier, peut être influencée, en plus des situations précédemment décrites, par la demande émanant du nombre considérable de travailleurs étrangers occupés en Allemagne. Dans les différents compartiments du secteur du bâtiment, les prévisions fixent des objectifs importants, surtout en ce qui concerne les travaux d'infrastructures. Ainsi la construction de routes doublera de volume durant la période 1967/1970 par rapport à 1965. En outre, dans le domaine des constructions de bâtiments publics, des moyens de financement considérables sont prévus pour le secteur des constructions scolaires.

La quantité de main-d'oeuvre disponible n'augmentera guère de plus de 0,5 % par an en raison de la structure de la population en République fédérale.

Le nombre des travailleurs nationaux demeurera en 1970 au même niveau que celui qu'il avait atteint en 1961, du fait qu'il est prévu un afflux moins important de jeunes compris entre les années 15 et 25. Il y a donc lieu de prévoir aussi pour les années auxquelles s'étendent les évaluations; un afflux considérable de travailleurs étrangers. Pour la construction, il en résulte que l'on ne pourra réaliser les objectifs esquissés précédemment qui permettent d'escompter un besoin de main-d'oeuvre croissant, que si non seulement l'exode de travailleurs du bâtiment vers d'autres secteurs continue de diminuer mais aussi que des secteurs en régression multiplient les opérations de recyclage d'ouvriers qualifiés pour la construction. A cet égard il faut tenir compte aussi de l'augmentation du degré de technicité et de mécanisation de la construction, de l'utilisation de nouvelles techniques de construction et surtout de la possibilité d'assurer l'activité de construction pendant toute l'année.

ITALIE

Les perspectives d'avenir de l'activité du bâtiment sont conditionnées par l'évolution positive de la conjoncture du système de production tout entier; toutefois, certains facteurs inhérents à cette branche d'activité peuvent constituer, selon la manière dont ils se manifestent des motifs de stimulation ou de ralentissement. Parmi les éléments négatifs, il ne faut pas oublier comme origine d'une augmentation considérable des coûts de production, les tendances spéculatives qui se manifestent depuis quelques années déjà sur les terrains à bâtir des zones urbaines et résidentielles. En outre, il est indispensable que l'accroissement soit maintenu dans les limites de l'accroissement de la productivité.

Il existe donc des facteurs exogènes, dans le sens mentionné ci-dessus, qui ne peuvent être modifiés par les entreprises et des facteurs endogènes qui, grâce à une politique avisée de limitation et de réduction des coûts, peuvent à l'intérieur de certaines limites, être modifiés pour permettre de maintenir la production à un niveau compétitif. Les procédés de rationalisation des programmes de travail, en plus du progrès technologique, fourniront une aide précieuse dans cette direction. Les programmes toujours plus généralisés de préfabrication des éléments de construction peuvent également influencer sur les coûts puisqu'ils permettent, entre autres, grâce à une programmation appropriée des travaux en plain air sur les chantiers, de triompher des périodes d'immobilisation qui revenaient régulièrement durant les mois d'hiver. Toutefois, exception faite de quelques exemples que l'on peut relever actuellement dans les zones les plus industrialisées du pays, on estime qu'une période de temps d'au moins 5 ans est nécessaire pour que ces techniques se développent de façon appréciable.

Les seules prévisions disponibles à moyen terme en ce qui concerne l'emploi dans le secteur du bâtiment sont celles qui ont été établies et publiées par la confédération générale de l'industrie italienne.

.../...

Les chiffres reproduits au tableau 90 , portant sur la période 1966-70, concernent l'industrie de la construction et l'aménagement d'installations. L'évolution d'ensemble de ces deux secteurs fait apparaître une augmentation progressive à partir de 1967, après avoir atteint le fonds de la récession en 1966, pour atteindre finalement 894.000 unités en 1970. Ce chiffre est inférieur à celui atteint en 1965, ce qui est manifestement imputable, entre autres, à l'extrême prudence qui a guidé les auteurs des prévisions en question.

Si l'on considère séparément ces deux genres d'industries, on observe que, tandis qu'il est prévu pour la construction une augmentation continue des effectifs à partir de 1966, l'aménagement d'installations n'enregistre aucune augmentation avant 1968; en 1969, on prévoit une augmentation dans ce dernier secteur d'environ 7.000 unités par rapport à l'année précédente et, par la suite, un nouvel accroissement de 7.000 unités supplémentaires. D'après le tableau en question, il est possible de suivre, en outre, l'évolution du phénomène d'après les grandes divisions géographiques du pays.

La structure de la main-d'oeuvre subira elle aussi des modifications importantes au cours des prochaines années, car les tendances relevées au cours de la période récente continueront à se manifester. On mettra toujours plus l'accent sur la mécanisation; la main-d'oeuvre spécialisée se haussera à des positions toujours plus importantes, tandis que de nouveaux métiers et de nouvelles qualifications liées aux techniques naissantes de construction seront nécessaires. L'équipe de travail type opérant dans le secteur subira, si l'on se base sur son évolution jusqu'à ce jour, les modifications prévisibles suivantes en 1970 :

<u>1960</u>	<u>1965</u>	<u>1970</u>
1 ouvrier spécialisé	1 ouvrier spécialisé	2 ouvriers spécialisés
1 ouvrier qualifié	2 ouvriers qualifiés	2 ouvriers qualifiés
1 ouvrier ordinaire	2 ouvriers ordinaires	2 ouvriers ordinaires
3 manoeuvres	1 manoeuvre ordinaire	1 apprenti (16-18 ans)
1 apprenti (16-18 ans)	1 apprenti (16-18 ans)	

Les nouveaux métiers qui se rapprochent dans une mesure toujours plus grande de ceux qui sont propres aux autres types d'industrie rendront possible la mobilité professionnelle entre les différents secteurs en faisant

.../...

tomber en même temps les obstacles et les préjugés qui actuellement éloignent les jeunes de l'activité de la construction.

Afin que les programmes décrits ci-dessus puissent se réaliser harmonieusement, il est souhaitable de mettre en oeuvre des dispositions appropriées, surtout en ce qui concerne la formation professionnelle, le rajustement des prix des cahiers de charge des adjudications de travaux publics et la reprise des programmes de construction subventionnés et conventionnés. Seul un climat d'étroite collaboration entre l'administration publique et les entreprises peut créer des bases saines pour le développement du secteur et surmonter la crise dont il souffre actuellement et sur laquelle la quantité considérable d'inventus exerce une influence non négligeable. Un effort de rénovation à réaliser dans les années à venir est donc demandé aux entreprises, tandis que l'administration publique, de son côté, devra prendre toutes les mesures susceptibles de favoriser ce processus et de permettre au secteur de rattraper son retard actuel en reprenant son expansion.

.../...

Tableau 90 - Prévisions concernant l'emploi (1) (unité)

- Italie -

Secteurs	1966	Prévisions			
		1967	1968	1969	1970
<u>ITALIE</u>					
Industrie de la constr. et de l'amén. d'install.	792,250	805,750	820,200	832,500	852,500
Industrie de la constr.	710,000	730,000	750,000	775,000	800,000
Industrie de l'aménage- ment d'installations	82,250	75,750	80,200	87,500	94,500
<u>CENTRE NORD</u>					
Industrie de la constr. et de l'amén. d'install.	595,830	605,600	624,240	650,000	675,000
Industrie de la constr.	530,000	545,000	560,000	580,000	600,000
Industrie de l'aménage- ment d'installations	65,830	60,600	64,240	70,000	75,000
<u>MIDI ET ILES</u>					
Industrie de la constr. et de l'amén. d'install.	195,470	200,150	206,000	212,500	218,000
Industrie de la constr.	180,000	185,000	190,000	195,000	200,000
Industrie de l'aménage- ment d'installations	15,470	15,150	16,000	17,500	18,000

Source : Confédération générale de l'industrie italienne

LUXEMBOURG

L'expansion future de l'industrie du bâtiment est essentiellement liée à la possibilité d'utiliser de la main-d'oeuvre étrangère, puisque l'accroissement de la population active nationale n'est absolument pas en état de satisfaire les besoins de développement du secteur.

Actuellement déjà les étrangers, si l'on exclut la population qui prend part à l'administration publique, représentent 30 % de la population soumise à un rapport de travail subordonné, soit environ 75 % de l'effectif total de la construction. Pourtant, si l'on examine l'évolution des chiffres reproduits au tableau 91, on en tire la conviction que ce phénomène est en voie de diminution. En effet, le nombre des premiers permis de travail délivrés aux travailleurs étrangers dans l'ensemble des industries durant la période comprise entre 1960 et 1964 tombe de 12.309 à 10.619 avec un minimum de 8.069 unités en 1962. En ce qui concerne l'industrie du bâtiment, on remarque des tendances analogues; le fléchissement enregistré entre les deux années examinées réduit en effet le nombre des permis de 8.050 à 5.260, tandis que le pourcentage des étrangers absorbés par le bâtiment passe de 63,39 % du total à 49,57 %. Mais les tendances décrites peuvent peut-être s'expliquer par suite d'un phénomène qui tend à prendre de plus en plus d'importance dans le Grand-Duché, à savoir celui de l'établissement définitif des étrangers qui, manifestement, rend de moins en moins indispensables les immigrations destinées à accroître la main-d'oeuvre employée.

Malgré cela, on prévoit qu'au cours des prochaines années, le phénomène de l'immigration tendra à prendre une plus grande importance, surtout en ce qui concerne la main-d'oeuvre provenant de pays plus éloignés comme l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Un plan en ce sens a été préparé en ce qui concerne l'assistance sociale, le logement et la qualification professionnelle de ces travailleurs, tandis que, sur le plan administratif, les formalités d'admission seront simplifiées afin de rendre plus facile l'amalgame de la main-d'oeuvre étrangère avec la main-d'oeuvre nationale et afin d'annuler toute disparité existant entre l'une et l'autre.

Tableau 91 - Evolution au nombre des premiers permis de travail (1)

- Luxembourg -

Secteurs	1960	1961	1962	1963	1964
Total des industries	12.309	13.452	8.069	8.765	10.619
Industrie de la construction	8.050	8.726	5.248	5.798	5.260
% industrie de la construction	63,39	64,86	65,03	66,14	49,57

(1) CEE : Statistique de l'emploi 1958 - 1962/63 - n° 4 - tableau IX/5

PAYS-BAS

En 1966, le "Centraal Planbureau" (CPB) a publié une étude sous le titre "De Nederlandse Economie in 1970" qui, à l'heure actuelle, constituait la source officielle des renseignements - s'appuyant bien entendu sur certaines hypothèses - sur les perspectives d'avenir de la croissance économique à moyen terme aux Pays-Bas. Compte tenu des liens étroits qui existent entre l'industrie du bâtiment et le reste du système de production, il est souhaitable tout d'abord même si ce n'est que pour les passer rapidement en revue d'indiquer quelques-unes des prévisions mentionnées dans l'étude en question pour l'économie néerlandaise. Selon les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de l'CPB envisage jusqu'en 1970 une augmentation annuelle de 4,8 % du produit national brut, qui peut être obtenue par un accroissement annuel de production de la part des entreprises égal à 5,1 %. Le volume des investissements fixes des particuliers augmentera, en outre, de 5,7 % par an, tandis que celui des investissements publics, concentré surtout sur le secteur de l'infrastructure, suivra un rythme de croissance plus rapide, égal à 9,1 % par an. Dans le secteur du bâtiment, compte tenu également de l'intervention importante des pouvoirs publics citée précédemment, il est prévu une augmentation de la production s'élevant durant la période comprise entre 1965 et 1970 à environ 38 %, c'est à dire supérieure à l'accroissement du produit national brut et à celui de la production prévue dans les autres branches de l'industrie. Manifestement, ces résultats ne pourront être obtenus qu'au moyen d'une augmentation considérable de la productivité et de la main-d'oeuvre employée, qui, selon les prévisions dépassera en quantité de 16,5 % les niveaux atteints en 1965. Comme cela a déjà été dit, les efforts les plus grands seront concentrés sur les travaux d'infrastructure; les travaux routiers et hydrauliques à eux seuls absorberont en 1970 (tableau 92) 62 % de la production en fonction des investissements bruts en capital fixe, tandis que sur les 38 % restants, 40 à 45 % seront destinés aux travaux publics, y compris les écoles, 35 % à 40 % aux constructions de locaux commerciaux et industriels et les 35 % restants à la construction de logements. En ce qui concerne la politique du logement, les autorités publiques estiment pouvoir surmonter la pénurie structurelle dont souffre le pays grâce à un rythme de construction de 125.000 appartements par an. Malgré ces efforts, il faut s'attendre à ce que l'actuel problème du logement ne sera pas encore résolu après 1970, étant donné notamment le mauvais état de milliers de logements qui, dans la plupart des cas, doivent être démolis ou restaurés de fond en comble; plus de 30 % du patrimoine logement néerlandais datent en effet d'avant 1914.

.../...

Les constructions de locaux commerciaux et industriels, compte tenu de l'expansion économique au cours des années à venir et des retards accumulés depuis 1960 jusqu'à ce jour, feront l'objet d'une relance considérable dont l'évolution a d'ailleurs déjà été mise en évidence précédemment. Dans le domaine des constructions publiques, on constate une certaine pénurie en matière de construction scolaires dont la relance est nécessaire en raison non seulement des exigences de développement économique, mais également de l'introduction de nouveaux programmes scolaires. On prévoit que le volume des investissements, bien qu'il soit considérable, ne parviendra pas à réaliser pour 1970 une situation d'équilibre dans ce secteur. Comme cela a déjà été relevé, l'accroissement le plus élevé de la production interviendra dans les travaux hydrauliques et routiers. En effet, l'accroissement rapide du volume du trafic commercial et touristique impose une modernisation du réseau routier, des voies navigables et des ports. En outre, les grandioses projets du plan Delta, du Zuyderzee et d'autres encore en cours d'étude, absorberont des investissements élevés. Tout ce qui a été jusqu'ici brièvement exposé démontre que l'industrie du bâtiment va sans réserve de déséquilibres conjoncturelles connaître des années d'intense activité : il faut donc prévoir que comme par le passé le phénomène d'élargissement des dimensions des entreprises va persister. Cette évolution est facilitée par les possibilités de remplacement de la main-d'oeuvre raréfiée disponible, qui sont offertes non seulement par le progrès technologique constant, mais aussi par l'instauration de méthodes de travail plus rationnelles. En outre, les grandes entreprises pourront coexister avec les petites et moyennes entreprises, car les grands travaux qui seront entrepris en créeront d'autres, nombreux et complémentaires, pour l'exécution desquels il faudra recourir à l'aide d'entreprises de petite dimension qui trouveront également de larges possibilités dans les travaux d'entretien et de modernisation des immeubles anciens.

Par suite de cette tendance, la proportion entre salariés et indépendants continuera à évoluer en faveur de cette première catégorie de

.../...

travailleurs; il se produira, en outre, une augmentation sensible en ce qui concerne les professions techniques, tandis que les autres professions auront des indices d'accroissement continus ou dans certains cas, stationnaires. D'après l'étude du CPB, le volume de l'emploi dans le secteur du bâtiment augmentera, selon les prévisions, de 86.000 unités, c'est à dire à un rythme annuel d'accroissement de 17.000 unités au cours de la période comprise entre 1965 et 1970. Cette prévision se fonde - sauf pour un certain nombre d'éléments de base généraux - sur les hypothèses reprises au tableau 93 en ce qui concerne l'évolution de la productivité et le volume de production d'ici 1970. Le tableau 94 indique la répartition de l'accroissement probable du volume de l'emploi dans certaines professions. Il est évident que cette augmentation ne doit pas créer de déséquilibre dans le secteur, mais se faire en termes de productivité, ce qui entraîne la nécessité d'établir des programmes à longue échéance visant à régler de façon harmonieuse le marché du travail, la formation professionnelle, la politique des salaires, les investissements etc. Il faudra suivre, en outre, une politique visant à favoriser la mobilité géographique et intersectorielle des travailleurs de façon à corriger les déséquilibres qui existent actuellement, tandis que la mobilité professionnelle pourra également jouer en ce sens un rôle important par rapport aux exigences futures de la production. Il ne faut pas oublier finalement que l'industrie du bâtiment, en raison surtout des interruptions saisonnières de travail, exerce à l'égard des travailleurs une attirance moins grande que celle des autres secteurs. C'est pourquoi les programmes mentionnés ci-dessus ne pourront certainement être réalisés que si ces formes d'attraction sont maintenues en mettant l'accent sur la conservation du poste de travail tout au long de l'année.

.../...

Tableau 92 - Production en fonction des investissements bruts en capital fixe

- Pays Bas -

	1958 - 60	1960 - 65	1965 - 70
Evolution du volume en %			
Logements	30	48	35
Construction de locaux commerciaux et industriels	10	43	35 - 40
Constructions publiques (y compris les écoles)	7	33	40 - 45
Total des constructions	24	43	38
Travaux routiers et hydrauliques	17	58	62
Total	22	46	43

Source : CPP

Tableau 93 - Accroissement moyen annuel prévisible entre 1965 et 1970 (1)

(en pourcentage)

Nombre de travailleurs : ancien trend	2 1/2
Influence des mesures de politiques	1
Total	3 1/2
Production par travailleur : ancien trend	2
Influence des nouvelles normes (2 1/2 en 5 ans)	1/2
Influence d'autres mesures de politique	1
Total	3/ 1/2
Volume de production total	7

(1) Source : CFB (rapport "De ontwikkeling van de bouwnijverheid tot 1970", achevé en 1966 et publié en 1968)

Tableau 94 : Main-d'oeuvre occupée dans l'industrie de la construction,
par profession, 1970

	Total	Constructions nouvelles	Entretien et petits travaux
Charpentiers	105.600	58.200	47.300
Maçons	48.700	33.200	16.400
Cimentiers	23.700	21.600	-
Aides-maçons	52.100	31.000	20.700
Plâtriers	8.300	7.800	-
Peintres		12.600	
Autres			
Total partiel	312.000 (1)	233.800	95.000 (1)
Terrassiers			
Total (2)	369.100 (1)	254.800	129.200 (1)

(1) Peintres exclusivement

(2) Etant donné qu'il n'y a pas de prévisions pour toutes les professions il n'y a pas concordance entre les chiffres et les professions.

Source : CPB (Rapport "De ontwikkeling van de bouwnijverheid tot 1970"
achevé en 1966 et publié en 1968.